



MRC de
L'Islet

PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES RÉVISÉ 2016-2020

OCTOBRE 2016

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES.....	II
LISTE DES TABLEAUX	IV
LISTE DES FIGURES	V
INTRODUCTION	VIII
SOMMAIRE EXÉCUTIF	IX
1. DESCRIPTION DU TERRITOIRE DE LA MRC DE L'ISLET	1-1
1.1 GÉOGRAPHIE.....	1-2
1.2 DÉMOGRAPHIE	1-3
1.3 ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES	1-6
1.3.1 Secteurs économiques.....	1-6
1.3.2 Emplois et revenus.....	1-6
2. GESTION ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	2-1
2.1 PARTAGE DES COMPÉTENCES	2-1
2.1.1 Compétence en matière de collecte.....	2-1
2.1.2 Compétence en matière de traitement des matières recyclables	2-3
2.1.3 Compétence relative à l'enfouissement	2-3
2.2 INFRASTRUCTURES DE VALORISATION.....	2-5
2.2.1 Centre de tri des matières recyclables.....	2-6
2.2.2 Écocentres	2-6
2.2.3 Organismes de réemploi	2-7
2.2.4 Systèmes de traitement des eaux usées	2-8
2.2.5 Centre de traitement des boues.....	2-9
2.3 INFRASTRUCTURES D'ÉLIMINATION.....	2-9
2.3.1 Centre de transfert de L'Islet, LET de Champlain et LET de Saint-Étienne-des-Grès ..	2-10
2.3.2 Centre de transfert de Sainte-Perpétue et LET de Saint-Rosaire	2-10
2.3.3 Fermeture des lieux d'enfouissement sanitaires.....	2-11
2.3.4 Dépotoirs clandestins ou dépôts sauvages.....	2-12
2.4 SERVICES DESTINÉS AU SECTEUR RÉSIDENTIEL	2-12
2.4.1 Information, sensibilisation, éducation	2-12
2.4.2 Collectes des déchets et des matières recyclables	2-12
2.4.3 Collectes saisonnières	2-13
2.4.4 Points de dépôt	2-14
2.4.5 Collecte des boues de fosses septiques.....	2-17
2.5 SECTEUR DE LA CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET DÉMOLITION.....	2-18
2.6 SECTEUR DES INDUSTRIES, COMMERCE ET INSTITUTIONS.....	2-19
3. INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	3-1
3.1 MÉTHODOLOGIE	3-1
3.2 SOMMAIRE DES RÉSULTATS.....	3-1
3.3 MATIÈRES RECYCLABLES	3-2
3.3.1 Matières recyclables du secteur résidentiel.....	3-4
3.3.2 Matières recyclables des industries, commerces et institutions	3-5
3.4 MATIÈRES ORGANIQUES.....	3-6
3.4.1 Matières organiques du secteur résidentiel	3-6
3.4.2 Matières organiques des industries, commerces et institutions.....	3-7
3.4.3 Boues de fosses septiques	3-8
3.4.4 Boues d'étangs aérés.....	3-10

3.5	RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET DÉMOLITION RÉCUPÉRÉS	3-11
3.6	ENCOMBRANTS ET AUTRES.....	3-12
3.6.1	Encombrants	3-12
3.6.2	Résidus domestiques dangereux.....	3-13
3.7	MATIÈRES RÉSIDUELLES ÉLIMINÉES	3-13
3.7.1	Explication de l'écart	3-14
4.	ORIENTATIONS ET OBJECTIFS	4-1
4.1	ORIENTATIONS ET OBJECTIFS NATIONAUX	4-1
4.2	ORIENTATIONS TERRITORIALES.....	4-1
4.3	OBJECTIFS TERRITORIAUX.....	4-2
4.4	MATIÈRES PROVENANT DE L'EXTÉRIEUR DU TERRITOIRE	4-4
5.	DIAGNOSTIC ET PLAN D'ACTION.....	5-1
5.1	MATIÈRES RECYCLABLES	5-2
5.2	MATIÈRES ORGANIQUES.....	5-3
5.3	MATIÈRES GÉRÉES PAR POINTS DE DÉPÔT	5-4
5.4	MATIÈRES RÉSIDUELLES ÉLIMINÉES	5-5
6.	COÛTS DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES.....	6-1
6.1	COÛTS POUR L'ANNÉE 2013.....	6-1
6.2	BUDGET DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION.....	6-5
	CONCLUSION.....	6-12
ANNEXE 1	Fiches des mesures	
ANNEXE 2	Cartes	
ANNEXE 3	Tableaux des résultats de l'outil d'inventaire	
ANNEXE 4	Mesures de suivi	
ANNEXE 5	Mesures de réduction à la source et de réemploi	
ANNEXE 6	Scénarios de traitement des matières organiques	

Liste des tableaux

Tableau 1-1 : Municipalités de la MRC de L'Islet.....	1-1
Tableau 1-2 : Résidences, industries, commerces et institutions de la MRC de L'Islet.....	1-4
Tableau 1-3 : Évolution des cohortes d'âge dans la MRC de L'Islet.....	1-5
Tableau 1-4 : Scolarité.....	1-5
Tableau 1-5 : Pourcentage de la population active par secteur d'activité	1-7
Tableau 1-6 : Grandes industries, commerces et institutions	1-9
Tableau 2-1 : Compétences relatives à la collecte en 2016	2-2
Tableau 2-2 : Règlements municipaux touchant la gestion des matières résiduelles	2-3
Tableau 2-3 : Compétence relative au transfert et à l'élimination des déchets	2-4
Tableau 2-4 : Liste des matières acceptées par la collecte sélective.....	2-6
Tableau 2-5 : Systèmes de traitement des eaux usées en 2016	2-8
Tableau 2-6 : Fiche descriptive du LET de Saint-Étienne-des-Grès	2-10
Tableau 2-7 : Fiche descriptive du LET de Saint-Rosaire.....	2-11
Tableau 2-8 : Contrats de collecte des déchets et des matières recyclables en cours en 2013 et toujours valides en 2016.....	2-13
Tableau 2-9 : Collectes d'encombrants	2-14
Tableau 2-10 : Points de dépôt municipaux	2-16
Tableau 2-11 : Contrats de vidange des fosses septiques en cours pour 2016	2-18
Tableau 2-12 : Contenants pour la collecte des déchets des ICI.....	2-20
Tableau 2-13 : Capacité des infrastructures	2-21
Tableau 3-1 : Estimation pour chaque catégorie de matières.....	3-2
Tableau 3-2 : Données pour chaque catégorie de matières	3-2
Tableau 3-3 : Matières recyclables.....	3-2
Tableau 3-4 : Matières recyclables acheminées au centre de tri en 2013	3-3
Tableau 3-5 : Matières recyclables consignées.....	3-4
Tableau 3-6 : Matières recyclables du secteur résidentiel	3-4
Tableau 3-7 : Matières recyclables des industries, commerces et institutions	3-5
Tableau 3-8 : Matières organiques.....	3-6
Tableau 3-9 : Matières organiques du secteur résidentiel	3-7
Tableau 3-10 : Résidus verts récupérés par le secteur résidentiel	3-7
Tableau 3-11 : Matières organiques des industries, commerces et institutions	3-8
Tableau 3-12 : Fosses septiques desservies par les municipalités en 2012-2013.....	3-9
Tableau 3-13 : Fosses septiques non desservies par les municipalités en 2012-2013.....	3-9
Tableau 3-14 : Étangs aérés ayant déjà été vidangés ou à vidanger d'ici 2020	3-10
Tableau 3-15 : Résidus de construction, rénovation et démolition.....	3-11
Tableau 3-16 : Résidus de construction, rénovation et démolition.....	3-12
Tableau 3-17 : Encombrants et autres	3-12

Tableau 3-18 : Résidus domestiques dangereux	3-13
Tableau 4-1 : Objectifs nationaux et territoriaux	4-3
Tableau 6-1 : Coûts nets de gestion des matières résiduelles.....	6-1
Tableau 6-2 : Dépenses de gestion des déchets.....	6-3
Tableau 6-3 : Coûts de gestion des matières résiduelles dans la MRC de L'Islet.....	6-4

Liste des figures

Figure 1-1 : Répartition de la population par municipalité	1-3
Figure 3-1 : Matières recyclables de la collecte municipale en 2012.....	3-6
Figure 3-2 : Matières éliminées pour chaque secteur (estimation)	3-14
Figure 6-1 : Évolution du coût de traitement des matières résiduelles	6-2

ÉQUIPE DE TRAVAIL

Coordination	Michel Pelletier et Patrick Hamelin
Rédaction (Co-éco)	Ian Chartrand et Anne-Marie Beaudoin
Soutien technique	Jessy Miller et Janik Gaudreault
Géomatique	Nancy Bourgault
Mise en page et correction	Marie-Josée Bernier
Révision	Marielle Fortin

TABLE DE CONCERTATION

Municipalités possédant des camions de collecte

L'Islet	Alexandre Jolicoeur, conseiller
Saint-Aubert	Yvon Fournier*

Régies intermunicipales opérant des centres de transfert

L'Islet-Sud	Céline Avoine, présidente
L'Anse-à-Gilles	Luc Caron, président

COMMISSION DE CONSULTATION PUBLIQUE

Représentants municipaux

Sainte-Perpétue	Céline Avoine, mairesse
Saint-Cyrille-de-Lessard	Luc Caron, maire

Représentants de la communauté

Affaires	Normand Caron
Syndicats	Chantal Dubé
Services sociaux	Guy Drouin
Environnement	Lucie Lacasse

CALENDRIER DE RÉALISATION

Période	Sujet
Octobre 2014	Résolution de démarrage du processus et avis public
Janvier – août 2015	Table de concertation (6 rencontres)
Octobre 2015	Résolution d'adoption du projet de PGMR et avis public Formation de la commission
Automne 2015	Rencontre de travail de la commission
Hiver 2016	Consultations publiques (2)
Juin 2016	Adoption du projet de PGMR et transmission au ministre et aux MRC limitrophes
Octobre 2016	Adoption du PGMR et transmission au ministre et aux MRC limitrophes

* Monsieur Yvon Fournier a été membre de la table de concertation jusqu'au 30 juin 2016, date à laquelle il a quitté ses fonctions de maire.

INTRODUCTION

Le *Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020* est un exercice réalisé par la MRC de L'Islet afin de contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*. C'est un outil de planification territoriale essentiel pour la mise en œuvre d'actions concertées entre les municipalités, les régions intermunicipales et la MRC.

Le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) comprend une description du territoire et de la gestion actuelle des matières résiduelles. Un inventaire quantitatif est ensuite présenté, suivi de la détermination d'objectifs territoriaux de récupération. Enfin, un diagnostic est posé pour chaque objectif, accompagné d'un plan d'action relié aux problématiques identifiées, comprenant un échéancier, des estimations budgétaires et une méthode de suivi.

Ce plan remplace le PGMR de la MRC de L'Islet en vigueur depuis 2003. Plusieurs actions de ce premier plan ont été réalisées avec succès, dont la mise en place de la collecte des matières recyclables. Cependant, les objectifs n'étaient pas tous atteints cinq ans après son adoption. C'est pourquoi un nouveau projet de PGMR a été adopté par la MRC en 2009. Toutefois, dans les semaines suivantes, le gouvernement a révisé la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, rendant ainsi le projet de PGMR 2009 caduc. Malgré tout, cette planification a été mise en œuvre avec succès entre 2009 et 2014, même si elle n'a jamais reçu une approbation gouvernementale. La construction de deux écocentres et la mise en place d'un deuxième centre de transfert ont marqué cette période.

La MRC de L'Islet a amorcé en 2014 la révision de son PGMR, conformément aux nouvelles lignes directrices du gouvernement, afin de répondre à la nouvelle version de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. La recherche d'un mode de gestion des matières organiques a été au cœur de ce processus. Les travaux de révision ont été suivis tout au long par la *Table de concertation en gestion des matières résiduelles de la MRC de L'Islet*. Ce groupe est formé de représentants des principales organisations municipales œuvrant en gestion des matières résiduelles sur le territoire. Ses membres sont présentés à la page suivante.

Collectivités écologiques Bas-Saint-Laurent (Co-éco) a réalisé le PGMR de la MRC de L'Islet en collaboration avec le personnel de la MRC. Depuis 20 ans, cette organisation offre son expertise en gestion des matières résiduelles aux municipalités de la Côte-du-Sud. Elle a, entre autres, produit quatre PGMR en 2003-2004 et en fait autant en 2014-2015. Sa clientèle s'étend à six MRC de Chaudière-Appalaches et du Bas-Saint-Laurent.

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Description du territoire

La MRC de L'Islet est un territoire à caractère rural composé de 14 municipalités comptant 18 884 habitants. Elle est située à une centaine de kilomètres à l'est de Québec dans la région Chaudière-Appalaches. En bordure du fleuve sont concentrés l'agriculture, l'industrie manufacturière et le tourisme. La forêt domine le paysage du centre et du sud de la MRC, bien que l'agriculture y soit également présente. La transformation du bois, l'acériculture et la villégiature y sont importantes.

Gestion actuelle

La gestion des matières résiduelles fait l'objet d'un partage de compétences entre 14 municipalités, deux régies intermunicipales et la MRC. La collecte des déchets et des matières recyclables dessert autant les résidences que les industries, commerces et institutions (ICI). Les matières collectées transitent par un des deux centres de transfert avant d'être traitées à l'extérieur du territoire. Seules les boues font l'objet d'un traitement à L'Islet avant d'être exportées. D'autres services sont offerts aux écocentres, comme la récupération des résidus domestiques dangereux et des produits électroniques. Il n'y a, par contre, aucune collecte de matières organiques.

Inventaire des matières résiduelles

Les données disponibles pour 2013 indiquent que 11 230 tonnes de matières résiduelles ont été générées sur le territoire, dont 36 % ont été récupérées. Globalement, il y a 385 kg/habitant/an de matières enfouies. La MRC voudrait connaître davantage le détail de ces matières enfouies afin de favoriser un meilleur contrôle des coûts pour les municipalités.

Objectifs régionaux, diagnostic et plan d'action

La MRC a l'ambition d'atteindre un taux de récupération de 75 % des matières recyclables, ce taux étant déjà de 67 % pour le secteur résidentiel. Cependant, plusieurs données sont manquantes pour les ICI, ce qui nécessitera un suivi individuel. Ces derniers, ainsi que les immeubles à logements et les lieux publics, seront mieux équipés pour participer. Pour cela, des incitatifs financiers seront mis de l'avant ainsi que des outils réglementaires.

Seulement 11 % des matières organiques sont récupérés, soit principalement les boues. Un essai de traitement mécano-biologique des déchets sera réalisé avant de définir les objectifs. Pour le traitement des matières, une collaboration avec d'autres MRC sera nécessaire étant donné le volume insuffisant sur le territoire. Pour les boues, toutes les municipalités offriront un service de collecte aux citoyens, possiblement avec un service de mesure annuelle.

Les résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) ont théoriquement un taux de récupération de 78 %, mais des données plus précises seront demandées aux récupérateurs privés pour le confirmer. Les entrepreneurs devront acheminer ces matières aux écocentres et n'auront plus accès directement au centre de transfert des déchets. Les écocentres seront mieux équipés pour récupérer les textiles et les meubles, dont les collectes municipales saisonnières d'encombrants.

1. DESCRIPTION DU TERRITOIRE DE LA MRC DE L'ISLET

La MRC de L'Islet est un territoire à caractère rural situé dans la région de la Chaudière-Appalaches. Elle est composée de 14 municipalités présentant des milieux de vie très diversifiés (carte 1-1). Elle couvre une superficie de 2 092 km² et a une population totale de 18 884 habitants (tableau 1-1). La MRC de L'Islet présente un territoire étendu et peu peuplé dans plusieurs secteurs.

Tableau 1-1 : Municipalités de la MRC de L'Islet

MUNICIPALITÉ	POPULATION ¹	SUPERFICIE ² (KM ²)	DENSITÉ (HAB./KM ²)
Nord			
L'Islet	4 071	119,99	33,9
Saint-Jean-Port-Joli	3 374	69,38	48,6
Saint-Roch-des-Aulnaies	990	49,02	20,2
Sainte-Louise	698	76,83	9,1
Centre			
Saint-Aubert	1 425	98,05	14,5
Saint-Cyrille-de-Lessard	775	230,72	3,4
Saint-Damase-de-L'Islet	609	250,15	2,4
Sud			
Saint-Adalbert	536	216,34	2,5
Saint-Marcel	516	178,86	2,9
Saint-Omer	393	122,83	3,2
Saint-Pamphile	2 693	137,88	19,5
Sainte-Félicité	405	94,23	4,3
Sainte-Perpétue	1 760	290,95	6,0
Tourville	639	163,37	3,9
Total	18 884	2 098,6	9,0

Les activités agricoles sont particulièrement présentes au nord de la MRC. Le tourisme et la villégiature y sont également des activités économiquement importantes. L'industrie forestière est le plus important secteur d'activité économique, particulièrement dans les municipalités du sud. La production acéricole y est aussi bien implantée.

¹ Décret de population 2014 : décret 1293-2013 du 11 décembre 2013, *Gazette officielle du Québec*, partie 2, 3 janvier 2014. Estimation au 1^{er} juillet 2013.

² MAMOT, 2010, Répertoire des municipalités. [En ligne]. <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/>.

La présente section détaille les éléments du territoire pouvant avoir un impact sur la gestion des matières résiduelles. Le *Schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement (SADRR) de la MRC de L'Islet* vise un seul objectif, concernant la gestion des matières résiduelles, qui est de réduire le volume de celles-ci en encourageant la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation par le compostage. Ce document peut également être consulté pour plus de précisions. Au moment de la rédaction du *SADRR de la MRC de L'Islet*, il avait été déterminé de mettre en place un écocentre pour le dépôt des résidus de construction, rénovation et démolition, ce qui, par la suite, a été accompli.

1.1 GÉOGRAPHIE

La MRC de L'Islet est située sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent à l'extrémité est de la région Chaudière-Appalaches. Elle est bornée à l'est par la MRC de Kamouraska, à l'ouest par la MRC de Montmagny et au nord par le fleuve Saint-Laurent et la MRC de Charlevoix. Au sud, le territoire est délimité par la frontière entre le Canada et les États-Unis.

Sur le territoire de la MRC, on retrouve une portion de la zone d'exploitation contrôlée (ZEC) Chapais qui est toutefois située en majeure partie dans la MRC de Kamouraska. Enfin, tout le littoral de la partie nord du territoire bordé par le fleuve Saint-Laurent fait partie de la zone d'intervention prioritaire (ZIP) du Sud-de-l'Estuaire.

Le territoire forestier de la MRC de L'Islet couvre une superficie de 1 736 km², soit 83 % de la superficie totale de la MRC (carte 1-2). La forêt publique quant à elle compte pour environ 25 % de ce territoire. Les activités pratiquées dans la forêt publique sont principalement la coupe forestière et l'acériculture. Il y a également un écosystème forestier exceptionnel, soit la Forêt ancienne du Ruisseau-Hamon, qui est situé dans un des territoires de la forêt publique à Saint-Marcel.

La partie nord du territoire est desservie d'est en ouest par deux axes routiers majeurs, soit l'autoroute 20 et la route 132. Du nord vers le sud, on retrouve deux axes routiers, soit la route 285 dans la partie ouest du territoire et la route 204 dans la partie est. Notons qu'au sud du territoire, plus particulièrement à Saint-Pamphile, la route 204 change d'orientation pour se diriger dans un axe est-ouest vers la MRC de Montmagny. Enfin, un dernier axe est constitué par la route 216 qui relie les routes 204 et 285 pour se poursuivre vers l'ouest vers les MRC de Montmagny et de Bellechasse.

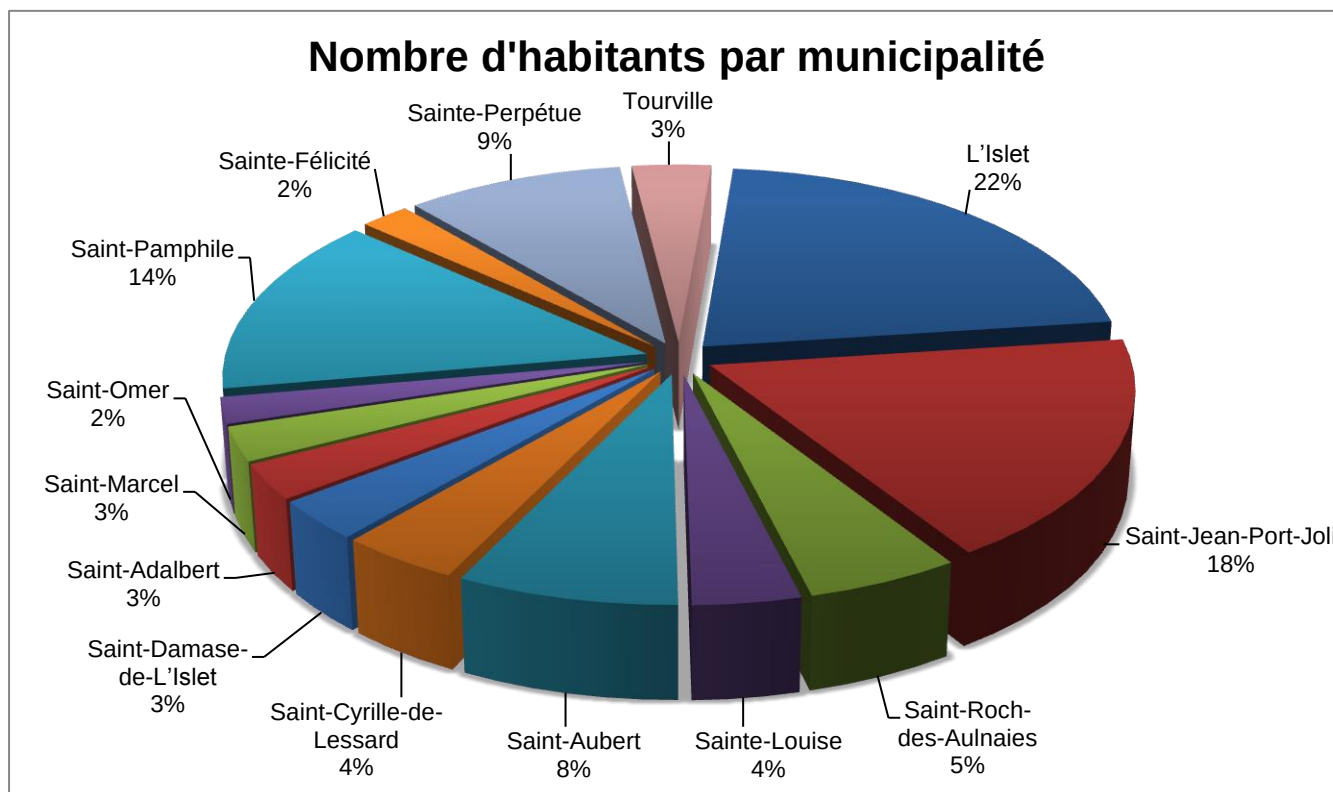
La MRC de L'Islet comporte une cinquantaine de lacs et plus d'une centaine de cours d'eau. Ils sont situés pour la plupart au centre et au nord de la MRC. Ce réseau hydrographique se divise en deux principaux bassins versants. Le premier s'écoule au nord vers le fleuve Saint-Laurent, tandis que le second s'écoule au sud vers la rivière Saint-Jean, dans l'État du Maine, avant de se jeter dans l'océan Atlantique.

Outre le fleuve Saint-Laurent, les lacs et cours d'eau de la MRC de L'Islet couvrent une superficie totale de 18 km², soit moins de 1 % du territoire. Le lac Trois Saumons est le plus important et ses rives sont fortement occupées par des chalets, comme plusieurs autres lacs de la MRC de L'Islet. Environ le quart des lacs et cours d'eau sont situés sur des terres publiques et sont donc protégés de la pression anthropique liée au développement de la villégiature.

1.2 DÉMOGRAPHIE

La population de la MRC de L'Islet s'élève à 18 884 habitants. Les municipalités ayant le plus grand nombre d'habitants sont L'Islet, Saint-Jean-Port-Joli, Saint-Pamphile, Sainte-Perpétue et Saint-Aubert. Ainsi, la population se concentre surtout au nord de la MRC, près du fleuve Saint-Laurent. Cette population connaît une variation saisonnière importante étant donné l'importance du tourisme et des activités de villégiature.

Figure 1-1 : Répartition de la population par municipalité



Il y a en tout 8 295 unités de logement dans la MRC de L'Islet, en majorité des résidences unifamiliales (tableau 1-2). On y compte 1 529 résidences secondaires, dont la moitié est dispersée dans le milieu forestier et l'autre partie concentrée dans les secteurs de villégiature. Ces derniers comportent principalement les lacs Trois Saumons, des Plaines, Bringé, Therrien, Clair, d'Apic et Fontaine Claire. De plus, les anses en bordure du fleuve Saint-Laurent attirent de nombreux villégiateurs. On dénombre également plus de 300 camps forestiers et camps de chasse et de pêche.

Tableau 1-2 : Résidences, industries, commerces et institutions de la MRC de L'Islet

MUNICIPALITÉ	RÉSIDENCES ³			INDUSTRIES, COMMERCES ET INSTITUTIONS ⁴
	UNIFAMILIALES	MULTILOGEMENTS	SAISONNIÈRES	
Nord				
L'Islet	1 302	132	120	92
Saint-Jean-Port-Joli	1 072	129	150	145
Sainte-Louise	240	12	26	8
Saint-Roch-des-Aulnaies	350	28	94	22
Centre				
Saint-Aubert	481	24	334	25
Saint-Cyrille-de-Lessard	297	22	272	14
Saint-Damase-de-L'Islet	215	10	93	16
Sud				
Saint-Adalbert	222	7	74	4
Sainte-Félicité	139	2	26	6
Saint-Marcel	172	6	87	7
Saint-Omer	147	1	74	7
Saint-Pamphile	785	87	61	39
Sainte-Perpétue	567	60	74	45
Tourville	243	17	44	10
Total	6 232	537	1 529	440

Depuis les années 1980, plusieurs municipalités rurales connaissent une diminution du nombre d'habitants en raison de l'exode vers les grands centres urbains. La population de la MRC de L'Islet est passée de 19 823 habitants en 1996 à 18 517 en 2011, soit une diminution de 6,6 % de sa population en 15 ans. Comparativement, la région Chaudière-Appalaches a connu une hausse de 7,4 % pour l'ensemble de sa population.

L'évolution des groupes d'âge, de 1996 à 2011, nous indique également un vieillissement de la population (tableau 1-3). Au cours de ces années, la diminution de la population a été davantage marquée dans les localités situées au sud. Les municipalités qui enregistrent les plus faibles diminutions de leur population sont Saint-Jean-Port-Joli, L'Islet et Saint-Aubert.

³ MRC de L'Islet, *Rôle d'évaluation des municipalités*, 2016.

⁴ Emploi-Québec, ICI de 5 employés et plus. [En ligne]. http://imt.emploiuebec.gouv.qc.ca/mtg/inter/noncache/contenu/asp/ice621_rechrentp_01.asp?lang=FRAN&Porte=4.

Tableau 1-3 : Évolution des cohortes d'âge dans la MRC de L'Islet⁵

GROUPE D'ÂGE	ANNÉE				VARIATION
	1996	2001	2006	2011	1996-2011
0-14 ans	3 805	3 245	2 780	2 550	-33,0 %
15-24 ans	2 465	2 425	2 200	1 915	-22,3 %
25-44 ans	5 890	5 220	4 365	3 645	-38,1 %
45-64 ans	4 555	5 225	6 085	6 535	43,5 %
65 et plus	3 120	3 260	3 475	3 860	23,7 %

La scolarité

L'étude des données sur le niveau de scolarité révèle que la population de la MRC de L'Islet est en moyenne moins scolarisée que dans l'ensemble du Québec (tableau 1-4). Cette différence est en partie attribuable à l'absence d'institutions d'enseignement de niveaux collégial et universitaire et à la présence d'une population plus âgée. De plus, la base de l'économie de la MRC est orientée vers l'exploitation et la transformation des ressources et ces secteurs emploient généralement des travailleurs non spécialisés. Néanmoins, la constante modernisation des usines en contexte de mondialisation pourrait amener ces dernières à solliciter une main-d'œuvre de plus en plus qualifiée; situation constituant un facteur de rétention des jeunes adultes dans la région.

Tableau 1-4 : Scolarité

	MRC DE L'ISLET	QUÉBEC
Aucun certificat, diplôme ou grade	40,0 %	25,0 %
Diplôme d'études secondaires	18,8 %	22,3 %
Diplôme d'études professionnelles	18,6 %	15,3 %
Diplôme d'études collégiales	13,4 %	16,0 %
Certificat, diplôme ou grade universitaire	8,1 %	21,4 %

Source : Statistique Canada, 2006

Perspectives démographiques 2011-2036

Selon l'Institut de la statistique du Québec⁶, la population de la MRC de L'Islet sera en décroissance de 8,4 % entre 2011 et 2036. En 2036, la proportion des aînés sera en forte augmentation pour atteindre 41 % de la population. La MRC de L'Islet sera parmi les MRC enregistrant la plus faible proportion des 20-64 ans au Québec, soit 43 %. Le poids démographique des jeunes de 0-19 ans sera en baisse passant de 19,1 % à 16,1 %, comparativement à celui du Québec qui passera de 21,6 % à 20,5 %. L'âge moyen de la population dans la MRC de L'Islet sera de 53 ans en 2036 comparativement à 45,2 ans pour l'ensemble du Québec.

⁵ Statistique Canada, *Recensement de la population*, 1996, 2001, 2006 et 2011.

⁶ Institut de la statistique du Québec, *Perspectives démographiques des MRC du Québec*, 2011 – 2036.

La quantité de matières résiduelles générées dans la MRC de L'Islet ne devrait pas augmenter de façon significative, étant donné la baisse anticipée de la population. Le vieillissement de la population pourrait aussi influencer le type de matières résiduelles générées. Certains services pourraient nécessiter une adaptation à cette réalité.

1.3 ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

1.3.1 SECTEURS ÉCONOMIQUES

La MRC de L'Islet possède la plus grande réserve de bois de la région Chaudière-Appalaches. On y retrouve en effet 178 974 hectares de forêt constitués en égales parties d'arbres feuillus et de résineux. L'industrie forestière constitue le plus important secteur d'activité économique de la MRC. Les activités de récolte et de transformation du bois sont concentrées dans la partie sud du territoire. La récolte se fait également dans l'État du Maine pour approvisionner les scieries de Saint-Pamphile.

Les activités agricoles occupent une part importante du territoire de la MRC de L'Islet, surtout au nord du territoire et dans certains secteurs du centre. L'acériculture est néanmoins très présente dans le centre et le sud du territoire, en plus de quelques secteurs où l'agriculture est viable. La zone agricole permanente couvre une superficie de 852 km², soit 40,8 % du territoire. Au moins 56,9 % de cette superficie est cultivée et est occupée par des entreprises agricoles enregistrées.

Les activités industrielles sont localisées principalement dans les municipalités de Saint-Jean-Port-Joli, L'Islet et Saint-Pamphile. Ces municipalités présentent également une activité commerciale locale importante. Toutefois, il n'y a pas de pôles commerciaux régionaux importants dans la MRC.

L'afflux de visiteurs québécois et étrangers ainsi que la fréquentation de la MRC de L'Islet par de nombreux villégiateurs ont une importance économique considérable. En plus d'être une source de revenu, ils permettent le maintien de commerces et services en place malgré un marché local qui pourrait être insuffisant afin d'assurer la rentabilité de ces entreprises.

1.3.2 EMPLOIS ET REVENUS

La majorité de la population active de la MRC de L'Islet travaille dans le secteur des commerces et services (54,0 %) ainsi que dans le secteur de l'industrie de la fabrication et de la construction (34,6 %). Un plus faible pourcentage travaille dans le secteur de l'agriculture et de l'exploitation forestière (11,4 %).

Bien qu'il demeure la principale source d'emplois, le secteur tertiaire montre une légère baisse depuis 1996 (tableau 1-5). Pour sa part, le secteur secondaire a connu une augmentation de 3,6 % et le secteur primaire une baisse de 2 %.

Le revenu moyen dans la MRC de L'Islet est de 15,3 % inférieur à celui de l'ensemble du Québec⁷. Toutefois, entre 1991 et 2006, l'écart entre le revenu de la MRC et celui de l'ensemble

⁷ Statistique Canada, *Recensement de la population*, 2006.

du Québec a diminué. Malgré cette amélioration, la situation économique de certaines municipalités est incertaine, particulièrement celles du sud de la MRC ayant une population de moins de 1 000 habitants. En effet, cinq d'entre elles sont désignées municipalités dévitalisées par le gouvernement du Québec, soit Tourville, Saint-Omer, Sainte-Félicité, Saint-Marcel et Saint-Adalbert⁸.

Tableau 1-5 : Pourcentage de la population active par secteur d'activité⁹

SECTEUR D'ACTIVITÉ	MRC DE L'ISLET			
	1991	1996	2001	2006
Primaire				
Agriculture et autres industries axées sur les ressources	13,4 %	11,3 %	11,6 %	11,4 %
Secondaire				
Industries de la fabrication et de la construction	31,0 %	35,7 %	41,0 %	34,6 %
Tertiaire				
Commerces et services	55,6 %	49,0 %	47,4 %	54,0 %
Autres emplois	-	4,0 %	-	-
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

Le tableau 1-6 présente une liste de toutes les industries, commerces et institutions employant plus de vingt employés sur le territoire de la MRC de L'Islet. Les institutions publiques en lien avec le domaine de l'éducation et le domaine de la santé y sont bien représentées. Pour ce qui est des industries reliées de près ou de loin à la transformation du bois et à l'exploitation des forêts, elles se démarquent comme étant les plus grands employeurs de la MRC de L'Islet. Par le fait même, ces entreprises sont généralement aussi de grands générateurs de matières résiduelles.

⁸ Plan d'action gouvernemental à l'intention des municipalités dévitalisées, Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et des Régions, 2008, annexe 1 Liste des municipalités dévitalisées.

⁹ Statistique Canada, Recensements de 1991, 1996, 2001 et 2006. Information retirée du recensement depuis 2011.

Tableau 1-6 : Grandes industries, commerces et institutions

NOM DE L'ENTREPRISE	LIEU	SECTEUR D'ACTIVITÉ	NOMBRE D'EMPLOYÉS
INDUSTRIES			
Amisco	L'Islet	Fabrication de meubles de maison	100 à 199
Art Massif Structure de Bois inc.	Saint-Jean-Port-Joli	Entrepreneurs en charpenterie	20 à 49
Bois Cargault inc.	Saint-Pamphile	Fabrication de contenants et de palettes en bois	20 à 49
Bois de Sciage Lafontaine inc.	Sainte-Perpétue	Scieries	50 à 99
Bois Lemelin inc. (Les)	Saint-Jean-Port-Joli	Préservation du bois	50 à 99
Confections Lamartine inc. (Les)	L'Islet	Fabrication d'autres vêtements coupés-cousus pour hommes et garçons	50 à 99
Construction L'Islet Sud inc.	Saint-Omer	Fabrication d'autres menuiseries préfabriquées	20 à 49
Fonderie Poitras ltée	L'Islet	Fonderies de fer	100 à 199
Fruits & Légumes RG inc.	L'Islet	Culture mixte de fruits et de légumes	20 à 49
Horisol Coopérative de Travail	Saint-Jean-Port-Joli	Fabrication d'autres menuiseries préfabriquées	50 à 99
L & G Cloutier inc.	L'Islet	Ateliers d'usinage	50 à 99
Maibec inc.	Saint-Pamphile	Scieries	200 à 499
Matériaux Blanchet inc.	Saint-Pamphile	Scieries	100 à 199
Métro	Saint-Jean-Port-Joli	Grossistes-distributeurs de produits alimentaires généraux	100 à 199
Mobilier Corporatif Poitras	L'Islet	Fabrication de meubles de bureau en bois, y compris les boiseries architecturales faites sur commande	20 à 49
Ouellet Canada inc.	L'Islet	Fabrication d'appareils de chauffage et de réfrigération commerciale	200 à 499
Pavage Réparations Francoeur inc.	Saint-Jean-Port-Joli	Construction de routes, de rues et de ponts	20 à 49
Pièces et Accessoires Saint-Jean inc.	Saint-Jean-Port-Joli	Centres de rénovation	20 à 49
Plastiques Gagnon inc.	Saint-Jean-Port-Joli	Fabrication de tous les autres produits en plastique	100 à 199
QVP inc.	Saint-Jean-Port-Joli	Fabrication de tous les autres produits en plastique	20 à 49
Rabotages L'Islet-Nord	Saint-Jean-Port-Joli	Grossistes-distributeurs de bois d'oeuvre, de contreplaqués et de menuiseries préfabriquées	20 à 49
Rousseau Métal inc.	Saint-Jean-Port-Joli	Fabrication de meubles de bureau	200 à 499
Textiles Gauvin inc.	Saint-Pamphile	Usines de rideaux et de linge de maison	20 à 49
Transbois (Canada) ltée	Saint-Pamphile	Transport par camion de produits forestiers sur de longues distances	50 à 99

NOM DE L'ENTREPRISE	LIEU	SECTEUR D'ACTIVITÉ	NOMBRE D'EMPLOYÉS
INDUSTRIES			
Transport Saint-Pamphile inc.	Saint-Pamphile	Transport par camion de produits forestiers sur de longues distances	50 à 99
Transports Régi inc. (Les)	Saint-Pamphile	Exploitation forestière	20 à 49
Umano Medical	L'Islet	Fabrication de fournitures et de matériel médicaux	100 à 199
Vaillancourt & Chouinard Ltée	Saint-Pamphile	Fabrication d'autres menuiseries	20 à 49
COMMERCES			
Auberge du Faubourg	Saint-Jean-Port-Joli	Centres de villégiature	50 à 99
Magasin Coopérative de Sainte-Perpétue	Sainte-Perpétue	Supermarchés et autres épiceries	20 à 49
Magasin Coopérative de Saint-Pamphile	Saint-Pamphile	Supermarchés et autres épiceries	50 à 99
Magasin Coopérative La Paix	Saint-Jean-Port-Joli	Supermarchés et autres épiceries	50 à 99
Tradition	L'Islet	Supermarchés et autres épiceries	20 à 49
Uniprix	L'Islet	Pharmacies	20 à 49
INSTITUTIONS			
Centre de la Petite Enfance Les Coquins	Saint-Jean-Port-Joli	Services de garderie	20 à 49
CISSS de Montmagny-L'Islet	L'Islet	Établissements communautaires de soins pour personnes âgées	20 à 49
Coopérative de services à domicile L'Islet Nord-Sud	Saint-Jean-Port-Joli	Organismes d'action sociale	50 à 99
CSSS de Montmagny-L'Islet	Sainte-Perpétue	Établissements communautaires de soins pour personnes âgées	50 à 99
CSSS de Montmagny-L'Islet	Saint-Jean-Port-Joli	Établissements communautaires de soins pour personnes âgées	100 à 199
CSSS de Montmagny-L'Islet	Saint-Pamphile	Centres communautaires de soins de santé	20 à 49
École Bon-Pasteur / Centre d'éducation des adultes Montmagny	L'Islet	Écoles primaires et secondaires	50 à 99
École Primaire des Hauts-Sommets	Sainte-Perpétue	Écoles primaires et secondaires	20 à 49
École Primaire Saint-François-Xavier	L'Islet	Écoles primaires et secondaires	20 à 49
École Primaire Saint-Jean	Saint-Jean-Port-Joli	Écoles primaires et secondaires	20 à 49
École Primaire Saint-Joseph	Saint-Pamphile	Écoles primaires et secondaires	20 à 49
École Secondaire la Rencontre / CEA de L'Islet-Sud	Saint-Pamphile	Écoles primaires et secondaires	20 à 49

Source : Site Internet d'Emploi-Québec, Information sur le marché du travail en ligne.

2. GESTION ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le présent chapitre décrit le mode de gestion actuelle des matières résiduelles sur le territoire de la MRC. On y décrit les responsabilités des divers acteurs municipaux et les ententes entre eux, de même que les installations, les organismes et les entreprises les desservant. On trouvera également une description des services municipaux ainsi que les coûts de gestion.

2.1 PARTAGE DES COMPÉTENCES

La gestion des matières résiduelles est une compétence municipale attribuée par la *Loi sur les compétences municipales*. Toutefois, la compétence de l'enfouissement a été déléguée à des régies intermunicipales. Certaines municipalités ont aussi délégué des compétences pour la collecte et le transport. Aussi, le traitement des matières recyclables a fait l'objet d'une déclaration de compétence par la MRC.

D'autre part, l'élaboration, le suivi et la révision du *Plan de gestion des matières résiduelles* sont la responsabilité de la MRC en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. La MRC a un rôle de planification, d'organisation et de promotion. En effet, toutes les mesures de réduction des déchets font l'objet d'une campagne de communication par la MRC en collaboration avec les municipalités. Notamment, les documents d'information produits par la MRC sont habituellement distribués par les municipalités.

2.1.1 COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE COLLECTE

La collecte et le transport des déchets et des matières recyclables sont sous la compétence de chaque municipalité pour huit d'entre elles. Cependant, bien qu'elles en conservent la compétence, les municipalités de Sainte-Louise et de Saint-Damase-de-L'Islet confient ce mandat à la municipalité de Saint-Aubert, cette dernière possédant son propre camion de collecte. La compétence concernant la collecte a été déléguée à une régie pour les six membres de la Régie de L'Islet-Sud (tableau 2-1). Pour sa part, la municipalité de Sainte-Félicité confie ce mandat à cette même régie, mais en conservant sa compétence. Depuis 2015, la possibilité de mettre en place un service commun est étudiée par les municipalités de L'Islet, Saint-Cyrille-de-Lessard et Saint-Jean-Port-Joli. Ces différents regroupements de collecte sont représentés à la carte 2-1.

La compétence de collecte des boues de fosses septiques appartient également aux municipalités, quoique deux d'entre elles ne l'exerçaient pas en 2016. Parmi celles qui ont mis en place une collecte, huit municipalités ont confié un mandat à la MRC en 2013 pour procéder à un appel d'offres en leur nom pour ce service. La municipalité de Saint-Omer s'est jointe au contrat de la MRC en 2015 et la municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies a mis en place un service municipal.

Pour encadrer les collectes de déchets, de matières recyclables et de boues de fosses septiques, les municipalités ont adopté divers règlements (tableau 2-2). Un règlement uniforme est proposé par la MRC aux municipalités participantes lors de leur adhésion au service de vidange des boues de fosses septiques. Les autres règlements sont adoptés individuellement par chacune des municipalités au gré de leurs besoins.

Tableau 2-1 : Compétences relatives à la collecte en 2016

MUNICIPALITÉ	COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES ET DES DÉCHETS	COLLECTE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES
L'Islet	Municipalité	Municipalité (compétence non exercée)
Saint-Jean-Port-Joli	Municipalité	Municipalité (compétence non exercée)
Sainte-Louise	Municipalité	Municipalité
Saint-Roch-des-Aulnaies	Municipalité	Municipalité mais mandat à la MRC
Saint-Aubert	Municipalité	Municipalité
Saint-Cyrille-de-Lessard	Municipalité	Municipalité
Saint-Damase-de-L'Islet	Municipalité	Municipalité mais mandat à la MRC
Saint-Adalbert	Régie L'Islet-Sud	Municipalité mais mandat à la MRC
Sainte-Félicité	Municipalité mais mandat à la Régie L'Islet-Sud	Municipalité mais mandat à la MRC
Saint-Marcel	Régie L'Islet-Sud	Municipalité mais mandat à la MRC
Saint-Omer	Régie L'Islet-Sud	Municipalité mais mandat à la MRC
Saint-Pamphile	Régie L'Islet-Sud	Municipalité mais mandat à la MRC
Sainte-Perpétue	Régie L'Islet-Sud	Municipalité mais mandat à la MRC
Tourville	Régie L'Islet-Sud	Municipalité mais mandat à la MRC

Tableau 2-2 : Règlements municipaux touchant la gestion des matières résiduelles

MUNICIPALITÉ	N ^{OS} DES RÈGLEMENTS	OBJET DES RÈGLEMENTS DE COLLECTE		
		Déchets	Matières recyclables	Boues de fosses septiques
Nord				
L'Islet	Aucun			
Saint-Jean-Port-Joli	402-92	X		
Saint-Roch-des-Aulnaies	299-2014 et 270-2011	X	X	X
Sainte-Louise	161-2011		X	
Centre				
Saint-Aubert	447-2015			X
Saint-Cyrille-de-Lessard	391-2014			X
Saint-Damase-de-L'Islet	01-84 et 02-2012	X		X
Sud				
Saint-Adalbert	N-169			X
Saint-Marcel	259-14			X
Saint-Omer	12-1983 et 13-06-84	X		X
Saint-Pamphile	125 et 299	X		X
Sainte-Félicité	50-2012			X
Sainte-Perpétue	98-83 et 03-2014	X		X
Tourville	1-83 et 03-2014	X		X

2.1.2 COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE TRAITEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES

La MRC de L'Islet a déclaré sa compétence pour le traitement des matières recyclables en 2002. Cependant, deux municipalités ont repris cette compétence par la suite. Ces dernières ont tout de même mandaté la MRC pour faire partie de l'appel d'offres publié en 2013 à ce sujet et ont fait de même lors de l'appel d'offres en 2015. Quoique la MRC gère l'octroi de contrat pour le traitement des matières recyclables, les coûts reliés à ce service sont défrayés directement au fournisseur par les municipalités.

2.1.3 COMPÉTENCE RELATIVE À L'ENFOUISSEMENT

Dans la MRC de L'Islet, l'élimination des déchets est une compétence municipale qui est déléguée à des régies intermunicipales. Seule la municipalité de Sainte-Félicité n'est pas membre d'une régie, bien qu'elle soit cliente de la Régie de L'Islet-Sud. Le tableau 2-3 présente les régies exerçant la compétence de l'enfouissement.

Tableau 2-3 : Compétence relative au transfert et à l'élimination des déchets

ORGANISATION DÉTENANT LA COMPÉTENCE D'ENFOUISSEMENT	LIEU DU CENTRE DE TRANSFERT	LIEU D'ÉLIMINATION
Régie de L'Islet-Montmagny	L'Islet	LET de Saint-Étienne-des-Grès
Régie de L'Islet-Sud	Sainte-Perpétue	LET de Saint-Rosaire (MRC d'Arthabaska)
Municipalité de Sainte-Félicité	Sainte-Perpétue	LET de Saint-Rosaire (MRC d'Arthabaska)

Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de L'Islet-Sud

Six municipalités du sud de la MRC de L'Islet forment la *Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de L'Islet-Sud*, soit Saint-Adalbert, Saint-Marcel, Saint-Omer, Saint-Pamphile, Sainte-Perpétue et Tourville. Cette régie est propriétaire du lieu d'enfouissement sanitaire, du centre de transfert et de l'écocentre de Sainte-Perpétue. Tout au long du texte, cette organisation est désignée comme *Régie de L'Islet-Sud*.

Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de L'Anse-à-Gilles

Quatre municipalités du nord de la MRC forment la *Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de L'Anse-à-Gilles*, soit L'Islet, Saint-Jean-Port-Joli, Saint-Aubert et Saint-Cyrille-de-Lessard, ainsi que la Ville de Montmagny. Cette régie est propriétaire du lieu d'enfouissement sanitaire de L'Anse-à-Gilles, situé à L'Islet. Tout au long du texte, cette organisation est désignée comme *Régie de L'Anse-à-Gilles*. Cette dernière gère également les opérations du centre de transfert de L'Islet pour le compte de la Régie de la Mauricie.

Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny

Sept municipalités du nord et du centre de la MRC de L'Islet et 11 municipalités de la MRC de Montmagny forment la *Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny*. Cette régie exerce la compétence d'élimination des déchets pour ses municipalités membres. Dans ce cadre, cette régie a une entente avec la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie pour le transfert et l'enfouissement des déchets.

En plus de l'élimination des déchets, la Régie peut également acquérir les compétences suivantes : enlèvement et transport des matières résiduelles, gestion de la collecte sélective et gestion des boues de fosses septiques. Toutefois, elle n'a acquis aucune autre compétence que l'élimination des déchets et leur transbordement depuis sa création. Tout au long du texte, cette organisation sera désignée comme *Régie de L'Islet-Montmagny*.

Les municipalités concernées par l'entente sont :

MRC de Montmagny

- Cap-Saint-Ignace
- Saint-Just-de-Bretenières
- Lac-Frontière
- Sainte-Lucie-de-Beauregard
- Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues
- Saint-Fabien-de-Panet
- Sainte-Apolline-de-Patton
- Berthier-sur-Mer
- Montmagny

MRC de L'Islet

- L'Islet
- Saint-Jean-Port-Joli
- Saint-Aubert
- Saint-Cyrille-de-Lessard
- Saint-Damase-de-L'Islet
- Sainte-Louise
- Saint-Roch-des-Aulnaies

Société de développement durable d'Arthabaska (Gesterra)

Une entente intermunicipale a lié, de 2010 à 2015, la Régie de L'Islet-Sud et la Société de développement durable d'Arthabaska, mieux connue sous le nom de Gesterra. L'entente concernait le transfert, le transport et l'élimination des déchets de même que le transfert et le transport des matières recyclables. Gesterra est une société d'économie mixte qui est la propriété de Gaudreau Environnement inc. et de la MRC d'Arthabaska. Tout au long du texte, cette organisation sera désignée comme *Gesterra*.

À l'échéance de cette entente, cette régie a racheté les équipements du centre de transfert de Sainte-Perpétue, qui appartenaient à Gesterra. La Régie gère donc, depuis le 1^{er} février 2015, le transfert des déchets ainsi que des matières recyclables. L'élimination des déchets fait toutefois l'objet d'une nouvelle entente entre ces mêmes parties pour la période du 1^{er} février 2015 au 30 janvier 2020, de même que le transport longue distance des déchets et des matières recyclables.

Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie

Une entente intermunicipale lie la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie avec la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny depuis 2007, avec une possibilité de renouveler aux cinq ans jusqu'en 2027. Celle-ci comprend l'élimination des matières résiduelles ainsi que l'établissement et l'exploitation du centre de transfert de L'Islet. Dans le cas où l'entente atteint sa durée maximale (20 ans), les installations deviendront propriété de la Régie de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny. Tout au long du texte, cette organisation sera désignée comme *Régie de la Mauricie*.

2.2 INFRASTRUCTURES DE VALORISATION

Plusieurs infrastructures de valorisation des matières résiduelles sont situées dans la MRC de L'Islet (carte 2-2) et les autres dans les MRC limitrophes (carte 2-3). Cette position géographique les rend plus avantageuses que les installations d'élimination, ces dernières étant situées à plus de 200 kilomètres de la MRC.

2.2.1 CENTRE DE TRI DES MATIÈRES RECYCLABLES

Le centre de tri Services sanitaires Roy inc. est situé au 230, rue Varin à Saint-Pascal dans la MRC de Kamouraska. Il reçoit présentement les matières recyclables recueillies par collecte porte-à-porte des quatorze municipalités de la MRC de L'Islet. Il dessert également les municipalités de la MRC de Kamouraska. Cette infrastructure est une filiale de Gaudreau Environnement inc.

En 2013, une centaine de tonnes de matières recyclables en provenance des 31 municipalités était traitée par semaine. Le centre de tri aurait une capacité d'environ 130 tonnes par semaine. Des ballots en provenance d'autres centres de tri sont triés à Saint-Pascal puisque le volume reçu et la capacité de traitement le permettent. La liste des matières acceptées a été étendue ces dernières années, permettant ainsi une hausse substantielle des quantités récupérées.

Tableau 2-4 : Liste des matières acceptées par la collecte sélective

PAPIER ET CARTON	MÉTAUX	PLASTIQUES	VERRE
Tous les types incluant les cartons de lait et de jus et les emballages multimatières	Métaux ferreux et non ferreux	Classifiés de 1 à 7 incluant les styromousses et les sacs de plastique	Toutes les couleurs

2.2.2 ÉCOCENTRES

Les écocentres sont des sites de dépôt volontaire et transitoire aménagés de façon à recevoir et trier certaines matières résiduelles dans le but d'en valoriser la plus grande proportion. Celles-ci sont, soit réemployées, recyclées, compostées ou valorisées et ainsi détournées de l'enfouissement. Il y a deux écocentres sur le territoire de la MRC de L'Islet et deux autres, dans les MRC limitrophes, sont utilisés par les citoyens de la MRC. Les citoyens de toutes les municipalités sont desservis par le service d'au moins un écocentre, sauf la municipalité de Sainte-Louise. Plusieurs matières récupérées dans ces écocentres sont traitées par Conteneurs KRT, une entreprise située à Rivière-du-Loup.

Écocentre de L'Islet

L'écocentre de L'Islet, situé au 451, boulevard Nilus-Leclerc à L'Islet, dessert les citoyens de la municipalité de L'Islet depuis 2013. Les citoyens de Saint-Aubert, Saint-Cyrille-de-Lessard et Saint-Jean-Port-Joli ont également accès à ce service depuis 2014. Les entrepreneurs en CRD et les ICI ne sont pas admis à l'écocentre. Ils sont redirigés vers le centre de transfert de L'Islet. L'écocentre est opéré par la municipalité de L'Islet et est situé sur le site du garage municipal. Il est ouvert d'avril à novembre, du mardi au jeudi de 12 h à 17 h, ainsi que le vendredi et le samedi de 9 h à 17 h.

Les objets réutilisables, les résidus verts, les branches, les pneus, le matériel électronique et informatique, les agrégats, les appareils réfrigérants, les métaux, le textile, les résidus domestiques dangereux, les huiles de cuisson, les cendres, les ampoules au mercure, les piles, les batteries et les bonbonnes de propane sont acceptés sans frais à l'écocentre. Des frais sont cependant exigés pour le bois et les matériaux secs.

Écocentre de Sainte-Perpétue

L'écocentre de Sainte-Perpétue est en opération depuis 2010. Selon l'employé en charge des infrastructures, le taux de valorisation est de plus de 95 %. Il dessert principalement les citoyens des municipalités du sud de la MRC, soit Tourville, Sainte-Perpétue, Saint-Omer, Saint-Marcel, Sainte-Félicité, Saint-Pamphile et Saint-Adalbert. L'écocentre est toutefois ouvert aux clients des autres municipalités, mais à un tarif plus élevé. Bien que non publicisé, l'écocentre de Sainte-Perpétue est accessible aux ICI et aux entrepreneurs en CRD. Il est opéré par la Régie intermunicipale de gestion des déchets de L'Islet-Sud et est situé au 2, rang Brise-Culotte à Sainte-Perpétue, au même endroit que le centre de transfert. Il est ouvert du 1^{er} mai au 31 octobre, les lundis, mercredis, jeudis et vendredis de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h ainsi que les mardis et samedis de 8 h à 12 h.

Les matières suivantes sont acceptées gratuitement : les métaux, la peinture, les pneus, l'huile de même que le matériel électronique et informatique. Des frais sont exigés pour le bois, les matériaux secs tels que les bardeaux d'asphalte, le déclin de vinyle et de masonite, les tuiles de plafond cartonnées, le verre, la porcelaine et la céramique ainsi que les tubulures d'érablières.

Écocentre de La Pocatière

Les citoyens de la municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies ont accès à l'écocentre de La Pocatière depuis 2012. L'écocentre est opéré par Co-éco pour le compte de la MRC de Kamouraska et il est situé sur la route 230, face à la 14^e Rue à La Pocatière. Il est ouvert d'avril à novembre les mardis, jeudis et samedis de 8 h à 16 h.

Le bois, les résidus verts, les encombrants (à l'exception des matelas), les résidus domestiques dangereux, les matériaux patrimoniaux, les textiles et les pneus y sont acceptés gratuitement. Il y a cependant des frais pour le traitement des autres matériaux secs.

2.2.3 ORGANISMES DE RÉEMPLOI

La Maison de la famille de la MRC de L'Islet inc. est un organisme à but non lucratif (OBNL) qui a été créé en 1993. En 2008, l'organisme a mis sur pied le point de vente Dépano-meubles situé au 77, avenue de Gaspé Est à Saint-Jean-Port-Joli. Il remet en circulation les meubles, électroménagers, jouets, livres et articles ménagers qui sont encore en état de servir. Un service de collecte des électroménagers et des meubles pour les municipalités du nord et du centre de la MRC est offert. La Corporation de Développement Communautaire ICI Montmagny-L'Islet offre un service de dépannage alimentaire et distribue des denrées non périssables.

De plus, l'OBNL Entraide diabétique du Québec fait la cueillette à domicile des vêtements et petits objets domestiques pour le compte des magasins Village des valeurs dans la MRC de L'Islet. Voici les coordonnées des lieux de dépôt :

L'Islet	Ecocentre 451, boul. Nilus-Leclerc
	Marché Aubonne 93, 7 ^e Rue
Saint-Jean-Port-Joli	Maison communautaire Joly 318, rue Verreault
Sainte-Perpétue	Garage municipal 425, rue Principale
Saint-Pamphile	Garage municipal 18, Rang 6

L'organisme d'alphabétisation L'ABC des Hauts Plateaux recueille des livres usagés pour les distribuer dans les paniers de Noël chaque année. Le Salon du livre recueille également des livres usagés pour la revente lors du Salon du livre de la Côte-du-Sud, un événement annuel qui a lieu en novembre au Centre Rousseau de Saint-Jean-Port-Joli.

2.2.4 SYSTÈMES DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Treize municipalités du territoire possédaient en 2016 un réseau d'égout sanitaire raccordé à un système de traitement des eaux usées (tableau 2-5). Des installations ont été mises en service à Saint-Roch-des-Aulnaies à l'automne 2013, puis complétées en 2014. Un tel projet s'est également réalisé à Saint-Damase-de-L'Islet de 2014 à 2015 et un autre a été complété à Saint-Cyrille-de-Lessard en 2016.

Tableau 2-5 : Systèmes de traitement des eaux usées en 2016

MUNICIPALITÉ	NUMÉRO DE L'INSTALLATION	DESCRIPTION	MISE EN OPÉRATION ¹⁰ (an.mois)	CAPACITÉ DES BASSINS	DÉBIT MOYEN ¹¹	FRÉQUENCE DE VIDANGE
				m³	m³/jour	
Nord						
L'Islet	17075-1	Étang aéré	1997.09	43 632	2 621	± 10 ans
Saint-Jean-Port-Joli	13660-1	Étang aéré	1994.10	57 006	2 495	± 15 ans
Saint-Roch-des-Aulnaies	17065-1	Étang aéré à paroi verticale	2014.12	4 000	78,1	20 ans
Sainte-Louise	17060-1	Étang aéré à paroi verticale	1998.09	2 500	164,6	± 10 ans
Centre						
Saint-Aubert	13680-1	Étang aéré	1989.09	6 323	258	± 20 ans
Saint-Cyrille-de-Lessard	17045-1	Étang aéré	2016.10	4 948	195	± 10 ans
Saint-Damase-de-L'Islet	17040-1	Étang aéré à paroi verticale	2014.10	2 214	± 40	± 5 ans
Sud						
Saint-Adalbert	17015-1	Étang aéré à paroi verticale	2006.01	1 451	98,5	± 15 ans
Saint-Marcel	17020-1	Étang aéré à paroi verticale	2004.10	2 300	121	± 10 ans
Saint-Omer	N/A	Installation septique communautaire	1982	N/A	N/D	1 an
Saint-Pamphile	17010-1	Étangs non aérés, décharge en continu	1962.01	100 000	2 300	± 35 ans
Sainte-Félicité	-	-	-	-	-	-
Sainte-Perpétue	17030-1	Étang aéré	2000.02	22 080	1 033	± 10 ans
Tourville	13500-1	Étang aéré	1986.11	6 762	292	± 6 ans

¹⁰ MAMROT. http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/infrastructures/suivi_ouvrages_assainissement_eaux/liste_station.pdf.

¹¹ Municipalités.

La municipalité de Saint-Pamphile dispose d'un lit de séchage des boues adjacent aux étangs de traitement. La municipalité de Saint-Aubert a reçu l'autorisation environnementale pour son projet de construction d'un lit de séchage des boues le 18 octobre 2011. Ce projet a été réalisé durant la même année.

Les boues de la plupart de ces installations n'ont jamais été vidangées. Celles de Sainte-Louise ont été traitées au centre de traitement des boues de L'Islet lors de la dernière vidange, alors que celles de Tourville ont été acheminées au lieu d'enfouissement sanitaire de Sainte-Perpétue.

2.2.5 CENTRE DE TRAITEMENT DES BOUES

Situé au 218, chemin des Pionniers Ouest à L'Islet, le centre de traitement des boues de fosses septiques et des boues municipales est opéré par Campor Environnement inc. Les boues collectées par tous les services municipaux de la MRC sont traitées par ces installations. Cette entreprise opère également d'autres installations dans la MRC de Rivière-du-Loup et dans la MRC de Témiscouata.

Les installations de L'Islet comprennent des étangs de décantation et une presse à filtre pour déshydrater les boues. La phase solide est compostée dans les installations de l'entreprise à Témiscouata-sur-le-Lac. La phase liquide, quant à elle, est traitée par les ouvrages d'assainissement des eaux usées de la municipalité de L'Islet.

Ce centre a été opéré de façon saisonnière à partir de 2004 et est maintenant fonctionnel à l'année depuis 2009. On y a traité 9 629 mètres cubes de matières en 2013, dont 2 900 mètres cubes provenant de la MRC de L'Islet. La capacité autorisée est de 12 000 mètres cubes par an. De plus, une demande d'augmentation de capacité est à l'étude en ce moment, car l'entreprise prévoit croître dans le domaine du traitement des eaux usées au cours des prochaines années. La capacité résiduelle pour 2016 est de $\pm 3\,600\text{ m}^3$, ce qui représente environ 1 384 installations septiques résidentielles par année.¹²

2.3 INFRASTRUCTURES D'ÉLIMINATION

Les municipalités de la MRC de L'Islet sont présentement desservies par deux centres de transfert des matières résiduelles. Les déchets y transitent vers des lieux d'enfouissement technique à l'extérieur du territoire. Chacun de ces centres de transfert est situé sur le site du lieu d'enfouissement sanitaire qui desservait précédemment ces mêmes municipalités. L'ensemble des lieux d'élimination du territoire de la MRC ont cessé leurs activités entre 2006 et 2009, tout comme ceux des MRC limitrophes. L'entrée en vigueur en 2009 du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles (REIMR) a poussé les régies à chercher des alternatives, ce règlement rendant leurs lieux d'élimination désuets. Le dernier site de dépôt en tranchée de la MRC, situé à Sainte-Félicité, a également cessé ses opérations en 2009.

¹² Informations fournies par Campor Environnement inc.

2.3.1 CENTRE DE TRANSFERT DE L'ISLET, LET DE CHAMPLAIN ET LET DE SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS

Le centre de transfert situé au 25, route Cendrée-Lafeuille dans la municipalité de L'Islet a démarré ses opérations en 2008. Il est la propriété de la Régie de la Mauricie. Les déchets y sont chargés dans un camion-remorque, pour être ensuite transportés au lieu d'enfouissement technique (LET) de Champlain décrit ci-dessous.

Le centre de transfert est situé sur le site de l'ancien LES de L'Anse-à-Gilles. Il est juxtaposé à la surélévation constituée par l'empilement des déchets et est composé d'un abri en toile d'une dimension de 24 mètres par 24 mètres reposant sur une dalle de béton. À leur arrivée, les camions sont pesés sur une balance. Ils déversent ensuite leur contenu sur la dalle de béton. Une pelle hydraulique Komatsu PC138 équipée d'une pince de marque Rotobec fait la cueillette de ces matières pour les disposer dans des remorques. Deux puits permettent de loger chacun une remorque de 53 pieds de longueur de sorte que l'ouverture supérieure de la boîte soit située au niveau du sol. Chaque chargement contient en moyenne 26 tonnes de déchets.

Le centre de transfert reçoit environ 13 000 tonnes de matières annuellement et sa capacité d'opération est d'environ 15 000 à 20 000 tonnes. L'horaire est de 30 heures par semaine, sa capacité pourrait donc être augmentée par une extension des heures d'ouverture. Ce site dessert les 18 municipalités membres de la Régie de L'Islet-Montmagny décrite à la section 2.1.3.

Les déchets gérés par le centre de transfert de L'Islet en 2013 ont été acheminés au lieu d'enfouissement technique (LET) de Champlain dans la MRC des Chenaux. Ce site, qui est la propriété de la Régie de la Mauricie, est situé à 190 kilomètres du centre de transfert de L'Islet. La quantité de matières qui y a été enfouie en 2013 s'élève à 34 209 tonnes, sur une capacité de 100 000 tonnes. À ce rythme, cette infrastructure pourrait être exploitée jusqu'en 2024.

Toutefois, depuis mars 2014, les déchets sont acheminés au LET de Saint-Étienne-des-Grès dans la MRC de Maskinongé (tableau 2-6). Ce site, qui appartient également à la Régie de la Mauricie, est situé à 233 km du centre de transfert de L'Islet. La quantité de matières qui y a été enfouie en 2014 s'élève à 246 554 tonnes et il n'y a pas de limite annuelle. À ce rythme, cette infrastructure a une durée de vie estimée qui excède 2024.

Tableau 2-6 : Fiche descriptive du LET de Saint-Étienne-des-Grès

CARACTÉRISTIQUE	DESCRIPTION
Localisation	400, boulevard de la Gabelle, Saint-Étienne-des-Grès
Propriétaire et opérateur	RGMRM
Capacité	6 042 000 m ³ (total)
Durée	Jusqu'à l'atteinte du volume autorisé
Quantité annuelle enfouie	209 056,72 tonnes (2014)
Capacité résiduelle	3 339 700 m ³

Source : Projet de PGMR de la Ville de Trois Rivières 2016-2020

2.3.2 CENTRE DE TRANSFERT DE SAINTE-PERPÉTUE ET LET DE SAINT-ROSAIRE

Le centre de transfert situé au 2, rang Brise-Culotte dans la municipalité de Sainte-Perpétue a été mis en opération en 2009. Il se trouve sur le site de l'ancien lieu d'enfouissement sanitaire de Sainte-Perpétue. Les déchets de sept municipalités (tableau 2-1) y sont chargés dans un camion-remorque. Cette installation est également utilisée pour le transfert des matières recyclables des mêmes municipalités.

Le centre de transfert est équipé d'une balance et est constitué d'un quai de déchargement construit en remblais de gravier appuyé sur un mur de blocs de béton. Les camions de collecte déversent leur contenu dans une benne basculante de marque Transtor, cet équipement étant fixé au quai de déchargement. Cette benne est vidée périodiquement dans un camion-remorque de 54 pieds de longueur équipé d'un plancher mobile. Chaque chargement contient en moyenne entre 16 et 18 tonnes de déchets, dont la densité est augmentée par un compacteur installé à bord de la remorque. En 2015, c'est un peu plus de 630 tonnes de matières recyclables et un peu plus de 2 139 tonnes de déchets issus des collectes municipales qui y ont été transférées. De plus, 68,72 tonnes de déchets ont été apportées directement par des particuliers.

Le site est opéré selon un horaire de 40 heures par semaine. Il est utilisé à 100 % de sa capacité d'opération. Il dessert sept municipalités de la MRC de L'Islet, soit 6 942 personnes. Cette infrastructure appartient à la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de L'Islet-Sud (tableau 2-3).

Les déchets gérés par le centre de transfert de Sainte-Perpétue sont acheminés au lieu d'enfouissement technique de Saint-Rosaire, dans la MRC d'Arthabaska (tableau 2-7). Ce site qui est exploité par Gesterra se trouve à 228 kilomètres du centre de transfert. La quantité de matières qui y a été enfouie en 2013 s'élève à 77 588 tonnes. À ce rythme, cette infrastructure a une durée de vie estimée, en 2013, à 43 ans.

Tableau 2-7 : Fiche descriptive du LET de Saint-Rosaire

CARACTÉRISTIQUE	DESCRIPTION
Localisation	318, chemin de la Grande-Ligne, Saint-Rosaire
Opérateur	Gesterra
Capacité	3 567 045 tonnes
Durée de vie estimée	43 ans
Quantité annuelle enfouie	150 000 tonnes/an maximum
Capacité résiduelle	3 252 567 tonnes

Source : *Projet de PGMR révisé de la MRC d'Arthabaska 2016-2020*

2.3.3 FERMETURE DES LIEUX D'ENFOUISSEMENT SANITAIRES

Le lieu d'enfouissement sanitaire de L'Anse-à-Gilles, situé à L'Islet, a fermé en 2006. À ce moment, la quantité maximale autorisée pour l'enfouissement des déchets avait été atteinte, et même dépassée. De plus, le site étant situé en zone agricole, une demande d'agrandissement avait été déposée, mais refusée par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ). Les déchets des municipalités auparavant desservies par le LES de L'Anse-à-Gilles ont été acheminés au LES de Sainte-Perpétue de 2006 à 2008.

Le LES de Sainte-Perpétue a cessé ses opérations en 2009, malgré que sa capacité d'enfouissement n'était pas atteinte. Le terrain étant situé en dehors de la zone agricole permanente, un agrandissement et une conversion en LET demeurent à ce jour possibles. La régie qui en est propriétaire a cependant évalué que le transfert des déchets était une solution plus économique.

La Régie de L'Islet-Montmagny a eu le mandat en 2001 de rechercher un site pour la construction d'un lieu d'enfouissement technique. Un site a été proposé par la régie en 2004 sur le territoire de la municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard. Le projet a fait l'objet d'une analyse du Bureau d'audiences publiques pour l'environnement (BAPE). Le rapport d'enquête était favorable au projet, tout en énonçant plusieurs mises en garde concernant l'acceptabilité sociale. En

effet, le projet a soulevé des inquiétudes auprès de la population, entre autres, concernant la prise d'eau de L'Islet située en aval du site choisi. Dans ce contexte, le projet a été abandonné par la Régie.

2.3.4 DÉPOTOIRS CLANDESTINS OU DÉPÔTS SAUVAGES

Bien que le territoire forestier couvre 83 % de la superficie totale de la MRC et que 25 % de ce territoire soit en forêt publique, aucun service de collecte n'y est affecté directement. Dans certaines municipalités, des bacs ou conteneurs à chargement avant sont installés près des entrées des forêts publiques à l'intention des usagers. Dans d'autres cas, les usagers gèrent eux-mêmes leurs déchets. Les dépôts sauvages ou dépotoirs clandestins ne sont pas une problématique rencontrée couramment sur le territoire et, dans bien des cas, ce type de problème est géré par les inspecteurs en bâtiment et en environnement des municipalités. Afin de mieux gérer ce type de problème, il serait approprié de créer un registre indiquant ces infractions au niveau de l'ensemble de la MRC; cela nous permettrait de mieux cibler les endroits problématiques.

2.4 SERVICES DESTINÉS AU SECTEUR RÉSIDENTIEL

2.4.1 INFORMATION, SENSIBILISATION, ÉDUCATION

La MRC de L'Islet prend en charge la plupart des actions d'information, sensibilisation et éducation (ISÉ) en lien avec la gestion des matières résiduelles. Elle exerce cette responsabilité en collaboration avec les municipalités. Aussi, la Régie de L'Islet-Sud propose également, pour les citoyens des municipalités du sud de la MRC, des campagnes d'ISÉ.

L'organisme Terra Terre Solutions Écologiques a été créé en 2008, principalement par des citoyens de la MRC de L'Islet. Cet organisme a réalisé divers mandats d'information, sensibilisation et éducation pour la MRC de L'Islet au sujet des matières résiduelles. Notamment, des formations sur le compostage domestique ont été offertes aux municipalités en 2011. Dans la même veine, un projet pilote de compostage communautaire a également été mis en place pour une résidence de personnes âgées en 2012. Cet organisme a aussi sensibilisé les hôtels, bars et restaurants à l'importance de la collecte sélective en 2013-2014.

2.4.2 COLLECTES DES DÉCHETS ET DES MATIÈRES RECYCLABLES

Les municipalités effectuent la collecte régulière de déchets et de matières recyclables en alternance aux deux semaines. Les bacs roulants de 360 litres de couleur bleue sont obligatoires pour la collecte sélective. Pour la plupart des municipalités, les bacs roulants sont également obligatoires pour les déchets, sauf pour Sainte-Félicité. Les collectes de déchets et de matières recyclables sont habituellement effectuées en alternance avec les mêmes camions dans le cadre d'un même contrat. À titre d'essai, la municipalité de Sainte-Félicité a réduit à une fois par mois la fréquence des collectes de déchets en 2015, en période hivernale seulement (janvier à mars), une tendance d'avant-garde en gestion des matières résiduelles.

Les modes de fonctionnement sont variés : régie interne, entente intermunicipale, délégation de compétence ou contrat privé avec un entrepreneur (voir tableaux 2-3 et 2-8). Seules deux municipalités possèdent un camion de collecte. La municipalité de Saint-Aubert possède un camion à chargement latéral depuis 2009 suite au remplacement de son camion à chargement

arrière. Il est opéré à 75 % de sa capacité. La municipalité de L'Islet a fait l'acquisition d'un premier camion de collecte en 2012. Il permet la levée automatisée des bacs roulants, de même que celle des conteneurs à chargement frontal et est utilisé à 100 % de sa capacité. Toutes les autres municipalités sont desservies par des entrepreneurs privés.

Tableau 2-8 : Contrats de collecte des déchets et des matières recyclables en cours en 2013 et toujours valides en 2016

MUNICIPALITÉ	FOURNISSEUR	TYPE ET DURÉE DU CONTRAT	UNITÉS D'OCCUPATION
Nord			
L'Islet	Régie interne	Depuis 2012	1 995
Saint-Jean-Port-Joli	Les Concassés du Cap inc.	Entente privée 1 ^{er} septembre 2013 au 31 août 2018	1 523
Saint-Roch-des-Aulnaies	Services sanitaires Clément Lizotte	Entente privée 2015 - 2017	400
Sainte-Louise	Municipalité de Saint-Aubert	Entente intermunicipale annuelle	334
Centre			
Saint-Aubert	Régie interne	Depuis de nombreuses années	935
Saint-Cyrille-de-Lessard	Les Concassés du Cap inc.	Entente privée 2008-2013/2014-2019	581
Saint-Damase-de-L'Islet	Municipalité de Saint-Aubert	Entente intermunicipale annuelle	328
Sud			
Saint-Adalbert	Transport Jacques Bois inc.	Délégation compétence Régie L'Islet-Sud 2013-2015 et 2016-2018	358
Saint-Marcel	Transport Jacques Bois inc.	Délégation compétence Régie L'Islet-Sud 2013-2015 et 2016-2018	258
Saint-Omer	Transport Jacques Bois inc.	Délégation compétence Régie L'Islet-Sud 2013-2015 et 2016-2018	261
Saint-Pamphile	Transport Jacques Bois inc.	Délégation compétence Régie L'Islet-Sud 2013-2015 et 2016-2018	1 370
Sainte-Félicité	Transport Jacques Bois inc.	Entente intermunicipale	180
Sainte-Perpétue	Transport Jacques Bois inc.	Délégation compétence Régie L'Islet-Sud 2013-2015 et 2016-2018	746
Tourville	Transport Jacques Bois inc.	Délégation compétence Régie L'Islet-Sud 2013-2015 et 2016-2018	359

2.4.3 COLLECTES SAISONNIÈRES

Une collecte spéciale porte-à-porte annuelle ou bisannuelle pour les encombrants a lieu dans la plupart des municipalités (tableau 2-9). D'autres municipalités acceptent ces matières dans la collecte régulière des déchets. Dans les deux cas, les matières sont destinées à l'enfouissement.

Les résidus de construction, rénovation et démolition sont en principe exclus de la collecte des déchets et des encombrants. Cette règle est respectée lors des collectes régulières puisqu'elle est automatisée. En effet, les matières en surplus du bac roulant ne sont pas collectées. Toutefois, les résidus de construction, rénovation et démolition sont généralement collectés par les entrepreneurs lors de la collecte saisonnière, cette dernière étant réalisée manuellement.

Les feuilles d'automne font l'objet d'une collecte annuelle porte-à-porte par la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli dans son périmètre urbain depuis de nombreuses années. Les feuilles sont collectées par un camion à chargement arrière et sont ensuite étendues manuellement dans une plantation sylvicole privée. La collecte a pris fin en 2014 suite à la perte du débouché pour les feuilles.

Tableau 2-9 : Collectes d'encombrants

MUNICIPALITÉ	COLLECTES D'ENCOMBRANTS
L'Islet	2 collectes/an
Saint-Adalbert	2 collectes/an
Saint-Aubert	2 collectes/an
Saint-Cyrille-de-Lessard	2 collectes/an
Saint-Damase-de-L'Islet	1 collecte en mai + conteneur pour les matériaux de construction Pas de collecte en octobre, mais des conteneurs sont disponibles au garage municipal pour les matériaux de construction
Sainte-Félicité	2 collectes/an
Sainte-Louise	2 collectes/an
Sainte-Perpétue	2 collectes/an
Saint-Jean-Port-Joli	2 collectes/an
Saint-Marcel	1 collecte
Saint-Omer	1 collecte
Saint-Pamphile	2 collectes/an
Saint-Roch-des-Aulnaies	Les encombrants sont acceptés en tout temps
Tourville	2 collectes/an

Source : Informations obtenues des municipalités et via leur site Internet

2.4.4 POINTS DE DÉPÔT

Des équipements de récupération dans les aires publiques municipales ont été installés en 2009 avec la participation de sept municipalités. Un total de quarante contenants de récupération ont été fournis par la Table de récupération hors foyer, afin d'être installés dans les parcs, les centres de loisirs et autres aires publiques municipales.

Des points de dépôt pour certains résidus domestiques dangereux sont disponibles dans la plupart des municipalités (tableau 2-10). Les coûts pour la récupération de certaines matières sont assumés par le secteur privé en vertu du principe de responsabilité élargie des producteurs¹³. Ainsi, les matières des points de dépôt municipaux sont traitées par les organisations suivantes : Éco-Peinture (peinture), Société de gestion des huiles usagées (huile), Appel à recycler (piles alcalines) ainsi que Recyc-Fluo (lampes au mercure).

Les autres types de résidus domestiques dangereux sont également collectés à l'écocentre de L'Islet et celui de La Pocatière de même qu'au garage municipal de Saint-Roch-des-Aulnaies. Ils incluent les produits suivants : diluant à peinture, pesticides, acides, produits corrosifs ou caustiques, bases, goudron, propane, colasse, liquides halogénés, hydrocarbures et autres produits

¹³ Règlement sur la récupération et la valorisation des produits par les entreprises (Q-2, r. 40.1).

corrosifs, toxiques, inflammables ou explosifs. Les coûts pour la récupération de ces produits sont pleinement assumés par les municipalités, variant de 2,00 \$ à 2,75 \$ du kilogramme en 2013.

Les ordinateurs et appareils informatiques sont récupérés dans six points de dépôt ouverts à l'année, deux points de dépôt saisonniers et sept points de dépôt où la collecte est bisannuelle (tableau 2-10). Les appareils y sont déposés dans des conteneurs fournis par le Réseau québécois des CFER.

Une collecte en vrac des appareils a lieu dans les huit autres municipalités deux fois par année. Les appareils sont déposés à l'intérieur des bâtiments municipaux durant les mois de mai et d'octobre, ou durant toute l'année pour certaines municipalités. Tous les services de récupération des appareils électroniques sont offerts dans le cadre d'une entente entre ARPE-Québec et la MRC de L'Islet, qui fait la coordination de la collecte. Les coûts pour la récupération de ces matières sont assumés par le secteur privé en vertu du principe de responsabilité élargie des producteurs.

Tableau 2-10 : Points de dépôt municipaux

LIEUX DE DÉPÔT		PEINTURE	HUILE	LAMPES FLUOCOMPACTES	PILES	AUTRES RDD	APPAREILS ÉLECTRONIQUES
Nord							
L'Islet	Quincaillerie Jos Proulx	X					
	Écocentre de L'Islet	X	X	X	X	X	Dépôt saisonnier
	Bureau municipal				X		
	Marché Bonsecours				X		
	P.H. Normand & Fils				X		
Saint-Jean-Port-Joli	Garage municipal	X				X	Dépôt saisonnier
	Magasin Coop La Paix				X		
	Groupe Dynaco BMR	X					
	MRC de L'Islet				X		
Sainte-Louise	Garage municipal	X	X	X			Collecte bisannuelle
	Bureau municipal				X		
Saint-Roch-des-Aulnaies	Garage municipal	X	X			X	Dépôt à l'année
	Bureau municipal			X	X		
	Écocentre La Pocatière	X	X	X	X		
Centre							
Saint-Aubert	Garage municipal	X		X	X		Collecte bisannuelle
Saint-Cyrille-de-Lessard	Garage municipal						Collecte bisannuelle
	Bureau municipal				X		
	Alimentation Guimond				X		
	Quincaillerie GH				X		
Saint-Damase-de-L'Islet	Garage municipal	X	X	X	X		Collecte bisannuelle
Sud							
Saint-Adalbert	Bureau municipal			X			
	Garage municipal	X				X	Dépôt à l'année
Sainte-Félicité	Bureau municipal						Collecte bisannuelle
Saint-Marcel	Garage municipal	X		X		X	Collecte bisannuelle
	Bureau municipal				X		
Saint-Omer	Bureau municipal						Collecte bisannuelle
Saint-Pamphile	Magasin La Source				X		
	Coop Saint-Pamphile				X		
	Garage municipal	X				X	Dépôt à l'année
	Bureau municipal			X	X		
Sainte-Perpétue	Écocentre de Sainte-Perpétue	X	X			X	Dépôt à l'année
Tourville	Garage municipal	X					Collecte bisannuelle
	Bureau municipal				X		

2.4.5 COLLECTE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

Douze des quatorze municipalités procèdent à la vidange des fosses septiques de leur territoire (tableau 2-11). Trois de ces municipalités ont des ententes individuelles avec des entrepreneurs privés. Les neuf autres ont mandaté la MRC de L'Islet afin d'établir une entente commune auprès d'une entreprise pour la vidange des fosses septiques. Cette entente est ouverte à l'adhésion des autres municipalités. La municipalité de Saint-Omer sera d'ailleurs desservie pour la première fois en 2015 dans ce cadre. De son côté, la municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies a pris entente directement avec un entrepreneur pour débiter sa collecte en 2014. Puis, en 2016, elle a adhéré à l'entente commune.

Les municipalités de L'Islet et de Saint-Jean-Port-Joli ne procèdent pas de façon systématique et obligatoire à la vidange des fosses septiques sur leur territoire. Les propriétaires font donc affaire directement avec un entrepreneur privé pour la vidange de leur fosse septique, mais ces municipalités n'effectuent actuellement pas de suivi. En 2014, la municipalité de L'Islet a entrepris un inventaire des installations septiques sur son territoire; la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli a débuté le même exercice à l'été 2016, toutes deux dans le but de rendre conformes les installations qui ne le sont pas et qui rejettent dans la nature des eaux usées non traitées. La vidange des fosses septiques est obligatoire en fonction du *Règlement sur le traitement et l'évacuation des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, r.22).

Une vérification de la conformité des installations septiques a été effectuée en bordure de certains lacs où l'on retrouve des activités de villégiature. Les lacs suivants ont fait l'objet de ce travail à la demande des associations de riverains : lac Bringé (2009) et lac des Plaines (2011) à Saint-Cyrille-de-Lessard, ainsi que les lacs d'Apic (2011) et Fontaine Claire (2010) à Saint-Marcel.

Pour les municipalités ayant une entente de vidange des installations septiques, les modalités du programme de vidange sont les suivantes :

- À tous les deux ans pour les résidences permanentes
- À tous les quatre ans pour les résidences secondaires

Les boues sont traitées au centre de traitement des boues de L'Islet. Une presse à filtre est utilisée pour extraire la phase solide des boues. Suite au traitement, elles se présentent sous forme de matière résiduelle fertilisante qui est compostée par l'entreprise Sani-Lang inc. de Témiscouata-sur-le-Lac. Le filtrat liquide est alors envoyé dans un bioréacteur et, par la suite, les ouvrages d'assainissement des eaux usées de la municipalité de L'Islet sont utilisés pour traiter le filtrat. Les boues sont utilisées pour l'épandage (valorisation sur des terres agricoles).

Tableau 2-11 : Contrats de vidange des fosses septiques en cours pour 2016

MUNICIPALITÉ	NOM ENTREPRISE	DURÉE DU CONTRAT	RÉSIDENCES PERMANENTES DESSERVIES	RÉSIDENCES SAISONNIÈRES DESSERVIES
L'Islet	n/a	Aucun	n/d	n/d
Saint-Jean-Port-Joli	n/a	Aucun	522	126
Saint-Omer	Campor Environnement inc.	2013-2018	142	75
Sainte-Louise	Services Sanitaires Lucien Harton	annuel	169	43
Saint-Roch-des-Aulnaies	Campor Environnement inc.	2016-2018	278	90
Saint-Aubert	Campor Environnement inc.	annuel	399	380
Saint-Cyrille-de-Lessard	Campor Environnement inc.	annuel	134	251
Saint-Damase-de-L'Islet	Campor Environnement inc.	2013-2018	259	73
Saint-Adalbert	Campor Environnement inc.	2013-2018	163	98
Sainte-Félicité	Campor Environnement inc.	2013-2018	180	40
Saint-Marcel	Campor Environnement inc.	2013-2018	112	103
Saint-Pamphile	Campor Environnement inc.	2013-2018	375	50
Sainte-Perpétue	Campor Environnement inc.	2013-2018	193	30
Tourville	Campor Environnement inc.	2013-2018	101	61
			3 027	1 420

2.5 SECTEUR DE LA CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET DÉMOLITION

Les entrepreneurs en construction acheminent leurs matières résiduelles aux centres de transfert par leurs propres moyens ou par le biais de conteneurs loués. Ils utilisent également les services d'Éco-Centre du Golf inc. et de Garage Claude Albert enr., situés dans la MRC de Montmagny. L'écocentre de Sainte-Perpétue, décrit dans la section précédente, leur est également accessible. Les entreprises Ecorad et Les Matériauthèques en Chaudières-Appalaches sont également actives dans le domaine du réemploi.

Éco-Centre du Golf inc.

Le premier écocentre à desservir les entrepreneurs de la MRC de L'Islet a été mis en place dans la MRC de Montmagny : l'Éco-Centre du Golf inc. Depuis 2003, ce service s'adresse au public et aux industries, commerces et institutions. Les matières acceptées sont : les résidus domestiques dangereux, le matériel électronique, les lampes au mercure, le bois, les métaux et les agrégats pouvant être concassés. L'écocentre n'est pas un centre de tri en soi, mais il est équipé d'une presse à papier et carton ainsi que d'une déchiqueteuse à bois. Les matières qui ne sont pas suffisamment triées à la source sont expédiées au centre de transfert de L'Islet pour l'enfouissement.

L'établissement est une filiale de l'entreprise Les Concassés du Cap inc. de Cap-Saint-Ignace qui possède également l'équipement pour le concassage des agrégats. Cette entreprise offre aussi la

location de conteneurs et dessert ainsi plusieurs grandes entreprises du territoire de la MRC de L'Islet. Ces derniers font transporter ainsi leurs déchets et leurs matières recyclables de grand volume telles que le métal, le carton, le papier et occasionnellement des résidus de plastique industriel.

L'Éco-Centre du Golf inc. a traité plus de 6 924 tonnes de matières en 2013, dont 624 tonnes provenant de la MRC de L'Islet. La capacité d'opération n'a pas été mesurée par l'entreprise qui gère l'écocentre. Il est situé au 550, chemin du Golf à Montmagny.

Garage Claude Albert enr.

L'entreprise Garage Claude Albert enr. est un centre de tri de matériaux secs. On y offre un service de location de conteneurs pour les résidus de construction, rénovation et démolition du secteur résidentiel et des industries, commerces et institutions. Il y est trié entre 30 et 60 tonnes de résidus par semaine en provenance de la MRC de L'Islet et de la MRC de Montmagny. Environ la moitié de ces matières est valorisée par différents récupérateurs et le reste est acheminé au lieu d'enfouissement technique. Cette infrastructure est située au 365, rue du Coteau à Cap-Saint-Ignace dans la MRC de Montmagny. Pour le moment, les données concernant les capacités de traitement ainsi que les capacités futures pour le Garage Claude Albert enr. ne sont pas disponibles.

Ecorad

Ecorad est une entreprise de Saint-Jean-Port-Joli qui se spécialise dans le reconditionnement de radiateurs en fonte et leur conversion à l'électricité. L'entreprise utilise un procédé de nettoyage par jet d'eau à haute pression qui permet de préserver la qualité de la fonte. L'entreprise existe depuis 2007 et elle comprend une dizaine d'employés. Son rayonnement déborde largement le territoire de la MRC de L'Islet. Son siège social est situé au 350-E, rue des Artisans à Saint-Jean-Port-Joli.

Les Matériauthèques en Chaudière-Appalaches

L'entreprise Les Matériauthèques en Chaudière-Appalaches, située au 246, rue Principale à Saint-Cyrille-de-Lessard, se spécialise dans le réemploi de matériaux issus de la déconstruction de bâtiments anciens tels que des granges, des maisons ancestrales, des hangars ou des usines désaffectées. Chaque mètre carré de matières ligneuses est récupéré soigneusement à la main pour préserver et faire connaître le savoir-faire ancestral. Les matériaux sont ensuite entreposés et mis à la disposition des architectes, artistes, constructeurs, designers, bricoleurs et artisans pour de nouveaux projets innovateurs. Les Matériauthèques en Chaudière-Appalaches a établi un partenariat avec Linéaire-Design, une entreprise de L'Islet spécialisée en écoconstruction, en charpenterie de bois massif et en écodesign. Cette dernière intègre le bois récupéré dans ses projets de construction.

2.6 SECTEUR DES INDUSTRIES, COMMERCE ET INSTITUTIONS

Lorsque les volumes le permettent, les matières résiduelles des industries, commerces et institutions (ICI) du territoire sont intégrées aux collectes résidentielles. Des collectes de conteneurs à chargement frontal pour les déchets sont offertes par sept municipalités (tableau 2-12). Au

niveau de la collecte des matières recyclables, seulement trois municipalités offrent des collectes de conteneurs à chargement frontal : Saint-Jean-Port-Joli (88 conteneurs), L'Islet (25 conteneurs) et Saint-Cyrille-de-Lessard (3 conteneurs). La municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies, quant à elle, intègre les conteneurs à chargement arrière dans sa collecte résidentielle de déchets et de matières recyclables.

Tableau 2-12 : Contenants pour la collecte des déchets des ICI

MUNICIPALITÉ	NOMBRE D'ICI	BACS ROULANTS	CONTENEURS
L'Islet	207	166	26
Saint-Adalbert	18	16	2
Saint-Aubert	66	1	2
Saint-Cyrille-de-Lessard	10	3	7
Saint-Damase-de-L'Islet	16	15	0
Sainte-Félicité	10	10	0
Sainte-Louise	0	0	0
Sainte-Perpétue	67	67	0
Saint-Jean-Port-Joli	152	81	71
Saint-Marcel	10	10	0
Saint-Omer	3	3	0
Saint-Pamphile	74	48	26
Saint-Roch-des-Aulnaies	18	15	3 ¹⁴
Tourville	10	0	10
Total	661	435	147

Les hôtels, bars et restaurants ont été sollicités en 2013-2014 par la MRC afin de leur offrir des bacs roulants gratuits, en collaboration avec la Table pour la récupération hors foyer et Terra Terre Solutions écologiques. Un total de 104 bacs roulants ont été distribués par ce programme dans 8 municipalités.

Certaines entreprises produisent un volume important de matières résiduelles qu'elles gèrent elles-mêmes, sans faire appel aux services municipaux. C'est le cas de l'épicerie IGA Coop La Paix de Saint-Jean-Port-Joli qui achemine directement ses déchets au lieu d'enfouissement. Ses cartons et pellicules d'emballage sont aussi récupérés à l'interne par leurs fournisseurs. D'autres entreprises, comme les grandes industries, font affaire avec les recycleurs locaux suivants :

Recyclage D'Amours inc.

L'entreprise située au 142, chemin Lamartine Ouest à L'Islet se spécialise dans la récupération des métaux ferreux et non ferreux. La collecte se fait par dépôt sur place ou par des conteneurs fournis par l'entreprise. La clientèle desservie s'étend de Saint-Michel-de-Bellechasse à Saint-Pascal et le volume traité était d'environ 2 688 tonnes en 2008.

¹⁴ Conteneurs à chargement arrière intégrés à la collecte des bacs roulants pour Saint-Roch-des-Aulnaies seulement.

Bois Franc inc.

Cette entreprise de fabrication de palettes de bois est située au 239, Route 230 Ouest à Saint-Philippe-de-Néri dans la MRC de Kamouraska. Elle offre la location de remorques d'entreposage et un service de récupération de carton, de papier, de pellicule plastique et de bois. Elle est l'un des principaux récupérateurs de ces matières pour les entreprises de la MRC de L'Islet.

2.7 CAPACITÉ DES INFRASTRUCTURES

Pour la grande majorité des infrastructures de valorisation, d'élimination et de récupération, ainsi que pour les services de collecte et de traitement, leur capacité résiduelle est suffisante pour supporter la mise en œuvre des actions contenues dans ce PGMR.

Tableau 2-13 : Capacité des infrastructures

MESURE	INFRASTRUCTURE	CAPACITÉ
N° 2 N° 3 N° 8 N° 9	Centre de transfert de Sainte-Perpétue Centre de tri des matières recyclables Service de collecte	- Le centre de transfert peut supporter une augmentation en apport de matières recyclables. Actuellement, la semaine de collecte des ordures représente en moyenne 3,4 fois le tonnage d'une semaine de collecte des matières recyclables. - Le centre de tri reçoit approximativement 100 tonnes de matières recyclables par semaine sur une capacité de traitement d'environ 130 tonnes. - Les fournisseurs de services ont la capacité d'étendre le service aux ICI et multilogements (mesures n°s 3 et 8), par contre celui-ci devra être ajouté au prochain appel d'offres de 2020.
N° 16 N° 17	Centre de traitement des boues	- La capacité résiduelle du centre de traitement des boues est de 3 600 m³ en 2016, ce qui équivaut à 1 384 installations septiques résidentielles. Une demande d'augmentation de capacité de traitement est présentement à l'étude par l'entreprise propriétaire du lieu de traitement.*
N° 21	Écocentre de L'Islet Écocentre de Sainte-Perpétue Services privés : Les Concassés du Cap inc. Garage Claude Albert enr. Conteneurs KRT inc.	- L'écocentre de Sainte-Perpétue est déjà accessible aux ICI et aux entrepreneurs en CRD. - Une étude sur la capacité de traitement des écocentres (de Sainte-Perpétue et de L'Islet) devra être réalisée avant la mise en place de la mesure n° 21. - Nous ne détenons pas d'informations concernant les capacités des services privés.

* Données fournies par Campor Environnement inc.

3. INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Un inventaire des matières résiduelles gérées sur le territoire de la MRC en 2013¹⁵ est présenté dans ce chapitre. Les données sont présentées en fonction des catégories de matières visées par la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*. On retrouve ainsi principalement les matières recyclables, les matières organiques (incluant les boues), les résidus de construction, rénovation et démolition, les encombrants de même que les matières résiduelles enfouies.

3.1 MÉTHODOLOGIE

Pour chaque catégorie de matières, une estimation des matières récupérées et enfouies a été faite à l'aide de l'outil d'inventaire fourni par Recyc-Québec¹⁶. Les tableaux de résultats générés par cet outil sont présentés à l'annexe 3. Pour chacun des secteurs, les quantités sont estimées à partir des éléments suivants :

- **Résidentiel** : unités d'occupation unifamiliales, logements et résidences saisonnières, composteurs distribués, mesures de sensibilisation, nombre de fosses septiques
- **Industries, commerces et institutions** : nombre d'entreprises de chaque type et nombre d'employés
- **Construction, rénovation et démolition** : valeur monétaire des chantiers de construction

Cette quantité théorique est par la suite confrontée aux données réelles fournies par les récupérateurs, lorsqu'elles sont disponibles. Tout au long du chapitre, les données estimées et les données mesurées sont comparées. Une discussion sur les données manquantes est présentée dans chacune des sections suivantes correspondant aux catégories de matières. Tout au long du texte, le terme *tonne* désigne une tonne métrique (1 000 kg).

3.2 SOMMAIRE DES RÉSULTATS

À l'aide de l'outil d'inventaire, on estime à 17 422 tonnes la quantité de matières résiduelles générées sur le territoire de la MRC en 2013¹⁷ et à 7 696 tonnes la quantité de matières récupérées dans toutes les catégories. Le taux de valorisation global est donc estimé à 44 % (tableau 3-1).

Une partie seulement de ces quantités est confirmée par les données disponibles. En effet, les informations fournies par les gestionnaires de matières résiduelles indiquent que sur 11 230 tonnes générées, 4 020 tonnes ont été récupérées. Le taux de valorisation mesuré est donc de 36 % (tableau 3-2).

¹⁵ Sauf pour l'écocentre de L'Islet, dont les données 2014 ont été utilisées puisqu'il a ouvert ses portes en cours d'année 2013 et n'a desservi l'ensemble de son territoire que lors de sa deuxième année (4 municipalités).

¹⁶ Chamard et associés, *Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR*, 2014.

¹⁷ Dans ce chapitre, les expressions *on estime* et *estimation* réfèrent aux résultats de l'outil cité à la note précédente.

En effet, pour la plupart des catégories de matières récupérées, plus de la moitié de l'estimation ne peut être expliquée. Une partie des données concernant l'enfouissement nous échappe également. En effet, sur une estimation de 9 607 tonnes de matières enfouies, on dispose de données concernant l'élimination de 7 210 tonnes.

Tableau 3-1 : Estimation pour chaque catégorie de matières¹⁸

TYPE DE MATIÈRES	GÉNÉRÉES (ESTIMATION)	ÉLIMINÉES (ESTIMATION)	RÉCUPÉRÉES (ESTIMATION)	TAUX DE RÉCUPÉRATION
Matières recyclables	5 052	2 211	2 842	56 %
Matières organiques	6 199	5 477	722	12 %
Construction, rénovation et démolition	3 545	787	2 758	78 %
Encombrants et autres	2 626	1 252	1 374	52 %
Total	17 422	9 728	7 696	44 %

Il n'est pas possible de connaître le taux de récupération pour chaque catégorie de matières seulement à partir des données locales. En effet, la composition des matières résiduelles enfouies n'est pas connue pour la MRC, puisqu'aucune étude de caractérisation n'a été effectuée à ce sujet. Une estimation de ces taux sera faite dans le chapitre suivant.

Tableau 3-2 : Données pour chaque catégorie de matières¹⁹

TYPE DE MATIÈRES	GÉNÉRÉES (DONNÉES)	ÉLIMINÉES (DONNÉES)	RÉCUPÉRÉES (DONNÉES)	TAUX DE RÉCUPÉRATION
Matières recyclables	n/d	n/d	2 030	n/d
Matières organiques	n/d	n/d	726	n/d
Construction, rénovation et démolition	n/d	n/d	1 180	n/d
Encombrants et autres	n/d	n/d	84	n/d
Total	11 230 t	7 210 t	4 020 t	36 %

3.3 MATIÈRES RECYCLABLES

À l'aide de l'outil d'inventaire, on estime à 2 841 tonnes la quantité de matières recyclables récupérée en 2013, avec un taux de valorisation théorique de 56 % (tableau 3-3).

Tableau 3-3 : Matières recyclables²⁰

TYPE DE MATIÈRES	GÉNÉRÉES (TONNES)	ÉLIMINÉES (TONNES)	RÉCUPÉRÉES (TONNES)	TAUX DE RÉCUPÉRATION (%)
Résidentiel	2 906	1 040	1 868	64 %
Industries, commerces, institutions	2 146	1 171	974	45 %
Total	5 052	2 211	2 841	56 %

¹⁸ Toutes les quantités de ce tableau sont des estimations réalisées à l'aide de l'outil d'inventaire.

¹⁹ La source de chacune des données est indiquée dans les sections correspondantes du présent chapitre.

²⁰ Toutes les quantités de ce tableau sont des estimations réalisées à l'aide de l'outil d'inventaire.

Une portion importante de cette quantité est confirmée par les données disponibles. Bien que certaines données des récupérateurs privés soient inconnues, on connaît les quantités de matières acheminées au centre de tri et on peut estimer les quantités de matières consignées récupérées. La part non expliquée des estimations est attribuable aux matières récupérées directement par les industries, commerces et institutions.

Les données disponibles indiquent que 2 030 tonnes de matières recyclables ont été récupérées par la collecte municipale en 2013 (tableau 3-4). Les données disponibles pour ce service comprennent, sans distinction, les collectes de bacs roulants et celles de conteneurs. La contribution respective du secteur résidentiel et celle des industries, commerces et institutions est discutée dans les deux sections suivantes.

Tableau 3-4 : Matières recyclables acheminées au centre de tri en 2013²¹

	QUANTITÉ (tonnes)	POPULATION ²² (habitants)	MOYENNE (kg/habitant)
Nord			
L'Islet	429	4 071	105
Saint-Jean-Port-Joli	504	3 374	149
Sainte-Louise	59	698	85
Saint-Roch-des-Aulnaies	114	990	115
Centre			
Saint-Aubert	146	1 425	102
Saint-Cyrille-de-Lessard	65	775	84
Saint-Damase-de-L'Islet	55	609	90
Sud			
Saint-Adalbert	42	536	78
Sainte-Félicité	29	393	74
Saint-Marcel	48	459	105
Saint-Omer	18	309	58
Saint-Pamphile	289	2 693	107
Sainte-Perpétue	183	1 760	104
Tourville	48	639	75
Total	2 030	18 731	108
Au Québec	805 000²³	7 651 531	105

²¹ Services sanitaires Roy inc., *données non publiées*, 2014

²² Gouvernement du Québec, *Décret 1293-2013*, 2014

²³ Recyc-Québec, *Bilan 2012 de la gestion des matières résiduelles au Québec*, 2014

En plus de la collecte municipale, on estime que 104 tonnes de matières recyclables ont été récupérées par le système de consignment (tableau 3-5). Cette estimation est réalisée en utilisant la moyenne québécoise, ajustée au prorata de la population de la MRC à l'aide d'un outil de calcul fourni par Recyc-Québec.

Tableau 3-5 : Matières recyclables consignées²⁴

TYPE DE MATIÈRES	GÉNÉRÉES (TONNES)	ÉLIMINÉES (TONNES)	RÉCUPÉRÉES (TONNES)	TAUX DE RÉCUPÉRATION (%)
Aluminium	49	14	35	71 %
Plastique	21	5	16	76 %
Verre	73	19	54	74 %
Total	143	39	104	73 %

3.3.1 MATIÈRES RECYCLABLES DU SECTEUR RÉSIDENTIEL

À l'aide de l'outil d'inventaire, on estime à 1 867 tonnes la quantité de matières recyclables récupérées par la collecte résidentielle des bacs bleus en 2013, avec un taux de valorisation théorique de 64 % (tableau 3-6). Certaines industries, commerces et institutions (ICI) sont cependant desservis à même la collecte résidentielle. En retirant cette part des ICI, qui est estimée à 13 %, il reste donc 1 624 tonnes pour le secteur résidentiel. En effet, Recyc-Québec estime cette fraction pour la province à 94 000 tonnes sur les 703 000 tonnes d'origine municipale²⁵.

Tableau 3-6 : Matières recyclables du secteur résidentiel²⁶

TYPE DE MATIÈRES	GÉNÉRÉES (TONNES)	ÉLIMINÉES (TONNES)	RÉCUPÉRÉES (TONNES)	TAUX DE RÉCUPÉRATION (%)
Papier et carton	1 695	449	1 246	74 %
Métal	182	98	84	46 %
Plastique	575	375	201	35 %
Verre	454	118	337	74 %
Total	2 906	1 040	1 868	64 %

Cette quantité est confirmée par les données disponibles. En effet, des 2 030 tonnes acheminées au centre de tri en 2013, 1 694 tonnes sont attribuables au secteur résidentiel en fonction de l'hypothèse de calcul présentée à la section suivante.

²⁴ Toutes les quantités de ce tableau sont des estimations réalisées à l'aide du calculateur fourni par Recyc-Québec.

²⁵ Recyc-Québec, *Bilan 2012 de la gestion des matières résiduelles au Québec*, 2014.

²⁶ Toutes les quantités de ce tableau sont des estimations réalisées à l'aide de l'outil d'inventaire.

3.3.2 MATIÈRES RECYCLABLES DES INDUSTRIES, COMMERCE ET INSTITUTIONS

À l'aide de l'outil d'inventaire, on estime à 974 tonnes la quantité de matières recyclables récupérées en 2013 par le secteur des industries, commerces et institutions (ICI), avec un taux de valorisation théorique de 45 % (tableau 3-7).

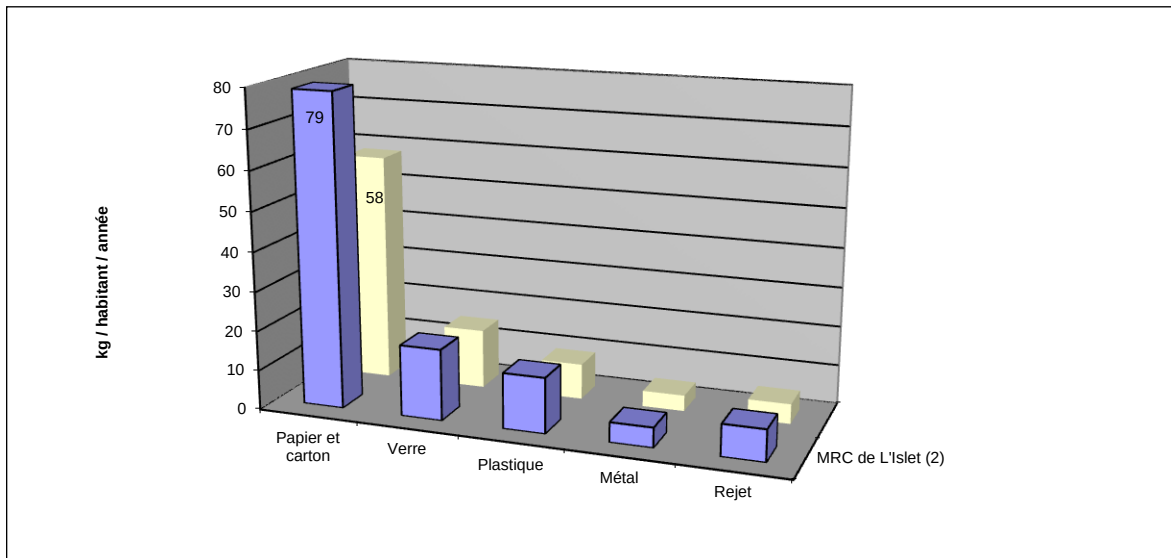
Tableau 3-7 : Matières recyclables des industries, commerces et institutions²⁷

TYPE DE MATIÈRES	GÉNÉRÉES (TONNES)	ÉLIMINÉES (TONNES)	RÉCUPÉRÉES (TONNES)	TAUX DE RÉCUPÉRATION (%)
Papier et carton	1 441	649	793	55 %
Métal	161	89	72	45 %
Plastique	407	336	71	17 %
Verre	137	98	39	28 %
Total	2 146	1 171	974	45 %

Les données sont malheureusement insuffisantes pour confirmer cette quantité de matières récupérées. En effet, les matières gérées par les récupérateurs privés sont inconnues. Ce manque de données touche principalement les métaux et le carton, qui sont notamment récupérés par Recyclage d'Amours, Bois Franc inc. et Éco-centre du Golf.

Toutefois, on peut estimer la contribution des ICI à 336 tonnes sur les 2 030 tonnes acheminées au centre de tri par la collecte municipale en 2013. L'estimation de la contribution des ICI est basée sur l'hypothèse que ceux-ci génèrent surtout du papier et du carton comme matières recyclables, les autres matières étant surtout générées par le secteur résidentiel. La figure 3-1 présente les données les plus récentes concernant la composition de matières recyclables du centre de tri (2012). Pour la MRC, on y remarque un excédent de papier et carton de 21 kg/habitant/année en comparaison avec la moyenne québécoise. Cette quantité représente 16,55 % du total des matières récupérées en 2012. C'est pourquoi, on attribue aux ICI cette part de 16,55 % parmi les 2 030 tonnes acheminées au centre de tri par la collecte municipale en 2013, c'est-à-dire 336 tonnes.

²⁷ Toutes les quantités de ce tableau sont des estimations réalisées à l'aide de l'outil d'inventaire.

Figure 3-1 : Matières recyclables de la collecte municipale en 2012²⁸

3.4 MATIÈRES ORGANIQUES

À l'aide de l'outil d'inventaire, on estime à 722 tonnes la quantité de matières organiques récupérées en 2013, avec un taux de valorisation théorique de 12 %. Cette estimation est cohérente avec les données disponibles. En effet, un minimum de 726 tonnes de matières organiques a été récupéré en 2013. Cette quantité comprend principalement les boues de fosses septiques et les boues des étangs aérés. Elle inclut, dans une moindre mesure, les matières organiques du secteur résidentiel et des industries, commerces et institutions. Des détails sur ces quatre types de matières sont donnés dans les sections suivantes.

Tableau 3-8 : Matières organiques²⁹

TYPE DE MATIÈRES	GÉNÉRÉES (TONNES)	ÉLIMINÉES (TONNES)	RÉCUPÉRÉES (TONNES)	TAUX DE RÉCUPÉRATION (%)
Résidentiel	5 298	4 576	722	14 %
Industries, commerces, institutions	901	901	0	0 %
Total	6 199	5 477	722	12 %

3.4.1 MATIÈRES ORGANIQUES DU SECTEUR RÉSIDENTIEL

À l'aide de l'outil d'inventaire, on estime à 722 tonnes la quantité de matières organiques récupérées par le secteur résidentiel en 2013, avec un taux de valorisation théorique de 14 % (tableau 3-9). Une partie de cette quantité est confirmée par les données disponibles, soit 96 tonnes de résidus verts et 547 tonnes de boues de fosses septiques (tableau 3-10). Bien que les quantités soient inconnues, d'autres matières organiques sont récupérées par les

²⁸ Services sanitaires Roy inc., données non publiées, 2014

²⁹ Toutes les quantités de ce tableau sont des estimations réalisées à l'aide de l'outil d'inventaire

630 composteurs domestiques qui ont été distribués sur le territoire depuis 2003 ainsi que par herbicyclage.

Tableau 3-9 : Matières organiques du secteur résidentiel³⁰

TYPE DE MATIÈRES	GÉNÉRÉES (TONNES)	ÉLIMINÉES (TONNES)	RÉCUPÉRÉES (TONNES)	TAUX DE RÉCUPÉRATION (%)
Résidus verts	1 278	1 166	112	9 %
Résidus alimentaires	1 487	1 424	63	4 %
Boues de fosses septiques	1 571	1 024	547	35 %
Boues d'étangs aérés	0	0	0	n/a
Autres	962	962	0	0 %
Total	5 298	4 576	722	14 %

Tableau 3-10 : Résidus verts récupérés par le secteur résidentiel³¹

MUNICIPALITÉ	MODE DE RÉCUPÉRATION	TONNES RÉCUPÉRÉES
L'Islet	Écocentre de L'Islet	61
Saint-Jean-Port-Joli	Collecte saisonnière porte-à-porte	30
Saint-Roch-des-Aulnaies	Écocentre de La Pocatière	5
Total		96

3.4.2 MATIÈRES ORGANIQUES DES INDUSTRIES, COMMERCE ET INSTITUTIONS

Aucune des matières organiques récupérées n'est attribuée aux industries, commerces et institutions. Malgré quelques initiatives de valorisation des matières organiques, aucune donnée n'est disponible à ce sujet (tableau 3-11).

Seulement trois entreprises de cinq employés et plus sont inventoriées par Emploi-Québec comme industries de fabrication d'aliments (code SCIAN 311) : deux boulangeries et une fromagerie. Bien que les quantités de matières organiques traitées ne soient pas disponibles, ces entreprises en présentent une gestion exemplaire. En effet, une des boulangeries procède au compostage sur place de ses matières organiques, alors que l'autre fait don de ses produits moins frais à une organisation charitable. La fromagerie, quant à elle, opère des installations de biométhanisation pour ses résidus de lactosérum, une matière qui était précédemment valorisée par l'alimentation animale. Ce digesteur de 12 m³ produit 14 000 m³/an de biogaz. La quantité de digestat produite par le procédé de biométhanisation de la fromagerie n'est pas connue.

À la connaissance de la MRC, il n'y a aucune autre installation produisant des boues industrielles sur le territoire. Toutefois, des étangs de traitement de lixiviat sont présents à l'usine de sciage de Maibec à Saint-Pamphile. En effet, un centre de compostage de résidus de

³⁰ Toutes les quantités de ce tableau sont des estimations réalisées à l'aide de l'outil d'inventaire.

³¹ Données non publiées fournies par les gestionnaires de ces services.

bois a déjà été opéré à cet endroit, mais est inutilisé depuis de nombreuses années. Lorsque ces installations étaient en opération, des boues se sont nécessairement accumulées au fond de ces étangs.

Tableau 3-11 : Matières organiques des industries, commerces et institutions³²

TYPE DE MATIÈRES	GÉNÉRÉES (TONNES)	ÉLIMINÉES (TONNES)	RÉCUPÉRÉES (TONNES)	TAUX DE RÉCUPÉRATION (%)
Résidus verts	87	87	0	0 %
Résidus alimentaires	602	602	0	0 %
Industrie transformation alimentaire	87	87	0	0 %
Boues de papetières	0	0	0	0 %
Autres	125	125	0	0 %
Total	901	901	0	0 %

3.4.3 BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

À l'aide de l'outil d'inventaire, on estime à 547 tonnes humides la quantité de boues de fosses septiques récupérées par le secteur résidentiel en 2013. Cette quantité est confirmée par les données disponibles. En effet, environ 631 tonnes humides de boues de fosses septiques ont été récupérés par Campor Environnement inc. sur le territoire de la MRC en 2013.

Cette entreprise a traité 2 900 m³ d'eaux usées en provenance de la MRC en 2013³³. Au moment de la collecte, ces eaux ne contiennent que 1,8 % de matières sèches, c'est ce qu'on appelle le taux de siccité. Par le traitement de déshydratation de boues, on retire 2 275 m³ d'eau. Bien qu'il subsiste encore beaucoup d'eau à ce stade, ce procédé permet une diminution de volume d'environ 78 %. Il reste donc 625 m³ de boues humides, d'où l'estimation de 631 tonnes, considérant une densité de 1,01 tonne/m³. Cette quantité est d'ailleurs cohérente avec l'évaluation faite par Co-éco pour la MRC en 2013³⁴ puisqu'on y prévoyait 516 tonnes humides de boues dans les municipalités desservies en se basant sur le nombre de fosses septiques (tableau 3-12).

³² Toutes les quantités de ce tableau sont des estimations réalisées à l'aide de l'outil d'inventaire.

³³ Campor Environnement inc, *données non publiées* 2013, 2014.

³⁴ Co-éco, *Étude sur la gestion des matières organiques*, 2014.

Tableau 3-12 : Fosses septiques desservies par les municipalités en 2012-2013³⁵

MUNICIPALITÉ	RÉSIDENCES PERMANENTES	RÉSIDENCES SAISONNIÈRES	QUANTITÉ BOUES à 2,2 m ³ /fosse (m ³ /an)	QUANTITÉ BOUES à 1,01 t/m ³ (tonnes humides/an)
Nord				
Sainte-Louise	173	5	193	43
Centre				
Saint-Aubert	124	102	192	43
Saint-Cyrille-de-Lessard	134	272	297	66
Saint-Damase-de-L'Islet	230	68	290	64
Sud				
Saint-Adalbert	155	120	237	53
Sainte-Félicité	172	n/d	189	42
Saint-Marcel	111	n/d	122	27
Saint-Pamphile	355	40	413	92
Sainte-Perpétue	194	51	242	54
Tourville	106	46	142	31
Total	1 754	704	2 317	515

Les quantités récupérées par les autres entrepreneurs de collecte ne sont pas connues et pourraient être significatives. En effet, ces derniers sont actifs dans les quatre municipalités qui n'avaient toujours pas de service municipal de collecte en 2012-2013, représentant 46 % des fosses septiques de la MRC (tableau 3-13).

Tableau 3-13 : Fosses septiques non desservies par les municipalités en 2012-2013³⁶

MUNICIPALITÉ	RÉSIDENCES PERMANENTES	RÉSIDENCES SAISONNIÈRES	QUANTITÉ BOUES à 2,2 m ³ /fosse (m ³ /an)	QUANTITÉ BOUES à 1,01 t/m ³ (tonnes humides/an)
Nord				
L'Islet	1 000	200	1 210	269
Saint-Jean-Port-Joli	260	n/d	286	64
Saint-Roch-des-Aulnaies	263	94	341	76
Sud				
Saint-Omer	145	125	229	51
TOTAL	1 668	419	2 066	460

³⁵ Co-éco, *Étude sur la gestion des matières organiques*, 2014.

³⁶ Informations obtenues des municipalités.

3.4.4 BOUES D'ÉTANGS AÉRÉS

Il n'y a pas eu de boues d'étangs aérés récupérées en 2013, puisqu'aucune vidange d'installations de traitement des eaux usées n'a été effectuée. De plus, seulement certaines installations ont été vidangées depuis leur mise en opération (tableau 3-14). Il aurait été tout de même pertinent de dresser un portrait sur plusieurs années afin de faire une moyenne annuelle. Malheureusement, les informations disponibles sont insuffisantes. On peut cependant souligner que pour toutes les municipalités, le choix de valoriser les boues, au lieu de les enfouir, est une priorité. Considérant les fréquences de vidange déclarées par les municipalités, on peut prévoir que les installations de Saint-Jean-Port-Joli, Saint-Marcel, Sainte-Perpétue et Tourville devront être vidangées d'ici 2020.

La fosse septique communautaire de Saint-Omer est vidangée annuellement (33-43 m³). Ces quantités sont comptabilisées avec les boues de fosses septiques et non avec les étangs aérés.

Tableau 3-14 : Étangs aérés ayant déjà été vidangés ou à vidanger d'ici 2020³⁷

MUNICIPALITÉ	MISE EN OPÉRATION ³⁸	FRÉQUENCE DE VIDANGE	DERNIÈRE VIDANGE	MANDATAIRE	QUANTITÉ ENFOUIE	QUANTITÉ VALORISÉE ³⁹	TYPE DE VALORISATION
Nord							
L'Islet	1997	± 10 ans	2011	Terratube	–	75 tm	Épandage agricole
Saint-Jean-Port-Joli	1994	± 15 ans	Jamais	–	–	–	–
Sainte-Louise	1998	± 10 ans	2012	Campor Env.	–	10 tms	Épandage agricole
Centre							
Saint-Aubert	1989	± 20 ans	2012	Terratube	–	820 m ³	Épandage agricole
Saint-Damase-de-L'Islet	2014	± 5 ans	Jamais	–	–	–	–
Sud							
Saint-Marcel	2004	± 10 ans	Jamais	–	–	–	–
Saint-Pamphile	1962	± 35 ans	≈ 1998	Municipalité	–	N/D	N/D
Sainte-Perpétue	2000	± 10 ans	Jamais	–	–	–	–
Tourville	1986	± 6 ans	2014	ASDR Env.	–	139 tms	Toujours en sacs/en attente de valorisation

³⁷ Informations obtenues des municipalités.

³⁸ MAMROT, *Liste des stations d'épuration*, 2013.

³⁹ Le taux de siccité pour ces boues n'est pas connu.

3.5 RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET DÉMOLITION RÉCUPÉRÉS

À l'aide de l'outil d'inventaire, on estime à 2 758 tonnes la quantité de résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) récupérés en 2013, avec un taux de valorisation théorique de 78 % (tableau 3-15). Ces matières comprennent 2 214 tonnes d'agréats et 543 tonnes d'autres résidus.

Tableau 3-15 : Résidus de construction, rénovation et démolition⁴⁰

TYPE DE MATIÈRES	GÉNÉRÉES (TONNES)	ÉLIMINÉES (TONNES)	RÉCUPÉRÉES (TONNES)	TAUX DE RÉCUPÉRATION (%)
Agrégats	2 351	137	2 214	94 %
Bardeaux d'asphalte	125	112	14	11 %
Bois de construction	816	291	525	64 %
Bois de transformation industrielle	0	0	0	n/a
Gypse	138	133	5	4 %
Autres	115	115	0	0 %
Total	3 545	787	2 758	78 %

Peu de données sont disponibles pour confirmer l'estimation des agrégats. Ces matières sont principalement des résidus du secteur des transports, comme le béton et l'asphalte. En effet, les écocentres municipaux en ont récupéré 23 tonnes, mais aucune autre donnée n'est disponible. Le mode de disposition et les quantités de balayures de rues générées par les municipalités et le ministère des Transports ne sont pas connus non plus.

Il y a certainement des résidus de bois de deuxième transformation industrielle générés sur le territoire, bien qu'aucune donnée ne soit disponible à ce sujet. On estime que les entreprises qui les génèrent en font généralement une valorisation énergétique. En effet, les résidus sont souvent brûlés sur place dans une chaudière au bois pour le chauffage des bâtiments ou sont offerts aux employés pour le chauffage domestique.

En revanche, des données sont disponibles concernant la récupération de 1 180 tonnes de résidus de CRD issus des bâtiments, ce qui dépasse largement les estimations (tableau 3-16). Cette situation peut être expliquée par le fait que plusieurs de ces matières, une fois broyées, sont utilisées comme matériel de recouvrement quotidien dans les lieux d'enfouissement (vitre, céramique, masonite, mélamine, gypse et bardeaux d'asphalte). Ce mode de valorisation vaut mieux que l'enfouissement conventionnel, mais il ne peut être qualifié de recyclage.

⁴⁰ Toutes les quantités de ce tableau sont des estimations réalisées à l'aide de l'outil d'inventaire.

Tableau 3-16 : Résidus de construction, rénovation et démolition⁴¹

POINT DE DÉPÔT	QUANTITÉ RÉCUPÉRÉE (TONNES)
Garage Claude Albert enr.	351
Éco-Centre du Golf inc.	413
Écocentre de Sainte-Perpétue	155
Écocentre de L'Islet	253
Écocentre de La Pocatière (Saint-Roch-des-Aulnaies seulement)	9
Total	1 181

3.6 ENCOMBRANTS ET AUTRES

À l'aide de l'outil d'inventaire, on estime à 1 365 tonnes la quantité des encombrants et autres résidus récupérés en 2013, avec un taux de valorisation théorique de 55 % (tableau 3-17).

Tableau 3-17 : Encombrants et autres⁴²

TYPE DE MATIÈRES	GÉNÉRÉES (TONNES)	ÉLIMINÉES (TONNES)	RÉCUPÉRÉES (TONNES)	TAUX DE RÉCUPÉRATION (%)
Encombrants	517	78	439	85 %
Véhicules hors d'usage	1 460	595	865	59 %
Textiles	263	202	61	23 %
RDD	9	0	9	100 %
Rejets des centres de tri	258	258	0	0 %
Résidus ultimes	119	119	0	0 %
Total	2 626	1 252	1 374	52 %

3.6.1 ENCOMBRANTS

On retrouve parmi les encombrants récupérés une majorité d'objets métalliques et, dans une moindre mesure, les meubles et objets domestiques réutilisables ou recyclables, dont les produits électroniques. Certaines données sont disponibles concernant les encombrants mais elles sont insuffisantes pour valider la quantité estimée.

Les encombrants métalliques récupérés dans les écocentres sont les seuls pour lesquels des données sont disponibles (52 tonnes). Les métaux déposés en bordure de rue sont souvent récupérés par des individus qui en font un revenu d'appoint. En effet, étant donné la valeur marchande de ces matières, la grande majorité des rebuts métalliques de tous les secteurs est acheminée directement aux recycleurs privés. Ces derniers traitent des matières en provenance de divers territoires et ne tiennent pas une comptabilité distincte en fonction de la provenance

⁴¹ Informations non publiées obtenues des gestionnaires des écocentres.

⁴² Toutes les quantités de ce tableau sont des estimations réalisées à l'aide de l'outil d'inventaire.

des clients. En général, les matières de la MRC sont vendues au recycleur local, Recyclage d'Amours. Toutefois, les quantités plus importantes sont parfois acheminées aussi loin que Lévis ou Rivière-du-Loup, lorsqu'un meilleur prix est offert.

Recyc-Québec estime que 258 tonnes de pneus ont été récupérés dans la MRC en 2013. Cette quantité représente 20 413 pneus d'autos, 229 pneus de petite taille et 1 404 pneus de camions. Une part de ces pneus est comptabilisée avec les encombrants et une part avec les véhicules hors d'usage.

Les quantités de meubles valorisés par l'écocentre de L'Islet, l'écocentre de La Pocatière et la boutique Dépano-meubles de la Maison de la famille de la MRC de L'Islet inc. sont malheureusement inconnues. On sait tout de même que 32 tonnes de produits électroniques ont été récupérés par les dépôts municipaux en 2013⁴³.

3.6.2 RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

À l'aide de l'outil d'inventaire, on estime à 9 tonnes la quantité de résidus domestiques dangereux récupérés en 2013. Cette estimation est confirmée par les données disponibles. En effet, 9 tonnes de résidus domestiques dangereux ont été récupérés par les divers points de dépôt du territoire en 2013 (tableau 3-18).

Tableau 3-18 : Résidus domestiques dangereux⁴⁴

TYPE DE MATIÈRES	RÉCUPÉRÉES (TONNES)
Lampes au mercure	0,05
Peinture	7,02
Piles et batteries	1,87
Total	8,94

Le territoire comprend de nombreux points de dépôt pour la récupération de l'huile, des antigels, de leurs filtres et de leurs contenants. Les données disponibles comprennent les matières dangereuses issues des activités des ICI, ce qui dépasse le cadre du Plan de gestion des matières résiduelles. À titre de référence, 137 tonnes d'huile auraient été récupérées en 2013 sur le territoire de la MRC, cette quantité étant estimée au prorata de la population à partir des données de la région Chaudière-Appalaches.

3.7 MATIÈRES RÉSIDUELLES ÉLIMINÉES

À l'aide de l'outil d'inventaire, on estime à 9 728 tonnes la quantité de matières résiduelles éliminées en 2013, tous secteurs confondus. Les données disponibles confirment en grande partie cette estimation. En effet, les deux centres de transfert de la MRC ont géré 7 210 tonnes de matières résiduelles en 2013⁴⁵.

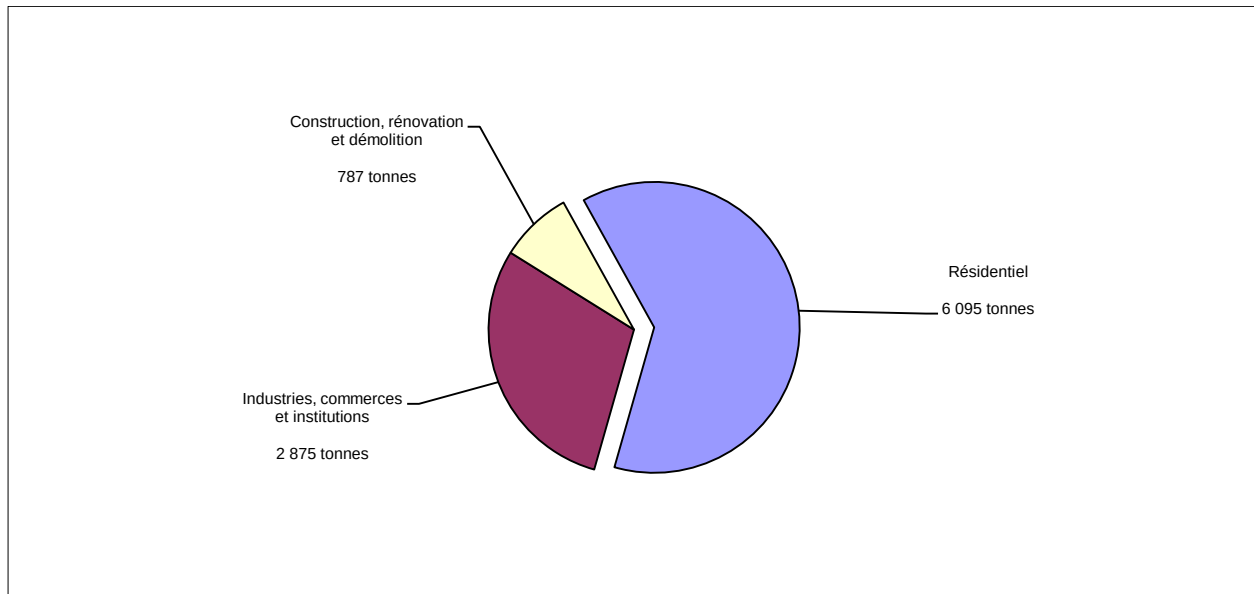
⁴³ ARPE-Québec, données non publiées pour 2013, 2014.

⁴⁴ Laurentide Re-sources, données non publiées pour 2013, 2014.

⁴⁵ Régie de L'Islet-Sud et Régie de L'Islet-Montmagny, données non publiées 2013, 2014.

À l'aide de l'outil d'inventaire, on estime la part des industries, commerces et institutions (ICI) à 2 875 tonnes et celle de la construction, rénovation et démolition (CRD) à 787 tonnes (figure 3-2). Seule une fraction de cette quantité peut être expliquée par les données disponibles. En effet, les centres de transfert de la MRC ont reçu 957 tonnes de matières résiduelles en provenance des ICI et du secteur CRD⁴⁶. De plus, la collecte résidentielle des déchets comprend aussi une part de matières issues de ces secteurs, mais dont la proportion est inconnue.

Figure 3-2 : Matières éliminées pour chaque secteur (estimation)



3.7.1 EXPLICATION DE L'ÉCART

Il y a une différence de 2 518 tonnes entre l'estimation des matières résiduelles éliminées et les données disponibles, soit un écart de 26 %. Cette différence est en partie attribuée à la réalité régionale, au manque de données provenant des récupérateurs privés, de même qu'aux rejets des centres de tri situés à l'extérieur du territoire.

Les estimations réalisées avec l'outil d'inventaire de Recyc-Québec ne tiennent pas compte du caractère rural du territoire ni du niveau socioéconomique. Il faut rappeler que la MRC comprend cinq municipalités que le gouvernement du Québec considère dévitalisées. De plus, le revenu moyen par habitant du territoire est 15,3 % inférieur à la moyenne québécoise. Conséquemment, le taux de génération de matières éliminées est probablement plus bas que celui estimé, en fonction d'un niveau de consommation plus faible. De plus, un taux de réemploi plus élevé est aussi attendu des communautés rurales en cette situation. Il est en effet observé qu'une forte majorité de biens trouve preneur en bordure de route lors des collectes saisonnières d'encombrants, autant auprès des ferrailleurs que des particuliers. Les matériaux de démolition font également fréquemment l'objet de réutilisation.

⁴⁶ Estimations réalisées à l'aide de l'outil d'inventaire.

Il a été souligné dans l'inventaire que plusieurs données provenant de récupérateurs privés sont manquantes, imprécises ou incomplètes. En effet, la plupart des récupérateurs privés sont situés à l'extérieur du territoire et peuvent donc éliminer leurs rejets dans d'autres lieux d'enfouissement technique (LET). C'est le cas du centre de tri des matières recyclables qui est situé dans la MRC de Kamouraska. Ce dernier a acheminé environ 129 tonnes de déchets au LET de Rivière-du-Loup en 2013 en provenance de la MRC. De plus, certaines matières qui y transitent subissent un deuxième triage dans d'autres centres de tri pour lesquels les rejets ne sont pas connus. On sait également que le centre de traitement des boues a acheminé 217 tonnes de boues et sédiments à ce même LET, sans pouvoir distinguer la part attribuable à la MRC. Les données ne sont pas disponibles pour plusieurs autres récupérateurs privés, notamment pour les recycleurs de véhicules hors d'usage, le centre de tri des matériaux secs, etc.

4. ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Les objectifs du Plan de gestion des matières résiduelles doivent permettre l'atteinte des objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*, ci-après nommée la **Politique**. Les objectifs territoriaux doivent toutefois tenir compte de la réalité et des enjeux locaux tels que déterminés par le comité consultatif de gestion des matières résiduelles de la MRC. Dans cette section, les objectifs et orientations nationaux sont tout d'abord rappelés, suivis de leur adaptation territoriale. Ensuite, le droit de regard de la MRC sur l'élimination des matières provenant de l'extérieur de son territoire est expliqué.

4.1 ORIENTATIONS ET OBJECTIFS NATIONAUX

La *Politique* a pour objectif que toutes les autres options soient considérées avant celle de l'élimination. L'objectif quantitatif suivant a été fixé par le plan d'action 2011-2015 :

Ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées, soit une réduction de 110 kg par habitant par rapport à 2008.

Une des orientations primordiales de la *Politique* est l'ordre de préséance entre les différents types de gestion des matières résiduelles, c'est ce qu'on appelle le principe des 3RV-E :

1. Réduction à la source (annexe 5)
2. Réemploi
3. Recyclage, y compris par traitement biologique ou épandage sur le sol
4. Toute autre opération de valorisation par laquelle des matières résiduelles sont traitées pour être utilisées comme substitut à des matières premières
5. Valorisation énergétique
6. Élimination

La réduction à la source sera favorisée par des mesures réglementaires prévues au Plan d'action 2011-2015 de gestion des matières résiduelles du gouvernement. Les municipalités peuvent également y contribuer par la sensibilisation. Le réemploi est le deuxième mode de gestion des matières résiduelles préconisé par la *Politique*. Pourtant, il n'y a pas d'objectif quantitatif concernant le réemploi et peu de financement à ce sujet.

Le recyclage n'est que le troisième choix en vertu du principe des 3RV-E. Pourtant, il est à l'avant-plan de la *Politique* et fait l'objet de tous les objectifs quantitatifs, soit :

- ✓ Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels;
- ✓ Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle;
- ✓ Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte;
- ✓ Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition du segment du bâtiment.

4.2 ORIENTATIONS TERRITORIALES

Les orientations territoriales retenues par la *Table de concertation en gestion des matières résiduelles de la MRC* sont en lien avec la *Politique*. Toutefois, elles se rattachent surtout à la

réalité du territoire, suite à l'expérience vécue lors de la mise en œuvre du premier Plan de gestion des matières résiduelles depuis 2003.

- Préséance des autres options avant d'ajouter de nouvelles collectes
- Subsidiarité et concertation entre les acteurs
- Gestion exemplaire des matières résiduelles générées par les activités municipales
- Obtention des données de la part du secteur privé
- Mise en place d'avantages financiers pour inciter la participation des ICI
- Uniformisation des services et de la réglementation sur l'ensemble de la MRC
- Favoriser les retombées économiques locales et un meilleur contrôle sur les coûts
- Limitation des matières enfouies provenant de l'extérieur du territoire

4.3 OBJECTIFS TERRITORIAUX

Les objectifs territoriaux doivent concourir à l'atteinte des objectifs nationaux, tel qu'exprimé ainsi dans la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles :

Ces objectifs représentent une moyenne nationale à laquelle tous doivent contribuer. Chaque plan de gestion des matières résiduelles doit comprendre des mesures compatibles avec l'atteinte de l'ensemble des objectifs sur le territoire couvert par ce plan⁴⁷.

La MRC reprend donc les objectifs quantitatifs provinciaux pour en faire des objectifs régionaux pour toutes les catégories de matières (tableau 4-1). Il y a peu de doute que certains des objectifs nationaux seront atteints, voire même dépassés sur le territoire de la MRC. Par exemple, l'objectif concernant l'élimination est déjà largement atteint et celui pour les matières recyclables est en voie de l'être. Bien qu'il n'y ait pas d'objectif quantitatif pour les encombrants et autres résidus, favoriser leur réemploi est un objectif territorial de la MRC.

La MRC de L'Islet vise atteindre un taux de recyclage, pour les matières organiques, de 60 %. Bien que le mode de gestion ne soit pas encore déterminé, une campagne de sensibilisation sera mise sur pied afin de faire connaître les objectifs ainsi que les actions qui seront mises de l'avant pour les atteindre. Pour les résidus de construction, rénovation et démolition, l'objectif est de recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte, de trier à la source ou d'acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de CRD du segment du bâtiment et de bannir l'enfouissement du bois. Une des grandes difficultés vient du manque d'information sur les quantités générées qui sont en majeure partie inconnues, bien que l'on suppose qu'elles soient largement récupérées.

C'est pourquoi un des objectifs territoriaux les plus importants de ce plan de gestion des matières résiduelles est de dresser un portrait beaucoup plus complet d'ici 2020. En effet, les données manquantes du secteur privé empêchent d'avoir une vision suffisamment complète de la situation. La MRC compte sur la mise en place par le gouvernement d'outils légaux et réglementaires pour faciliter la cueillette de données auprès des entreprises privées.

⁴⁷ Gouvernement du Québec, *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*, Q-2, r. 35.1, art.6.

Tableau 4-1 : Objectifs nationaux et territoriaux

MATIÈRES	OBJECTIFS PROVINCIAUX ET TERRITORIAUX ⁴⁸	OBJECTIFS TERRITORIAUX SUPPLÉMENTAIRES	ÉCHÉANCE
Matières recyclables	Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal	Recycler 75 % des matières recyclables tous secteurs confondus	2020
		Recycler 100 % du papier-carton	2020
	Bannir l'élimination et l'enfouissement du papier et du carton	Mieux connaître les quantités de matières recyclables générées et valorisées par les secteurs ICI et CRD	2018
Matières organiques	Recycler 60 % de la matière organique putrescible	Mettre en application le mode de collecte et de traitement déterminé afin d'atteindre l'objectif de recycler 60 % de la matière organique en desservant le secteur résidentiel et les ICI	2020
	Bannir l'élimination et l'enfouissement des matières organiques	Recycler 100 % des boues municipales et des boues de fosses septiques	2020
Construction, rénovation, démolition	Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte	Mieux connaître les quantités de résidus de construction, rénovation et démolition générés afin de déterminer la meilleure méthode de collecte et la façon la plus appropriée de les recycler et/ou de les valoriser pour ainsi atteindre les objectifs provinciaux	2020
	Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition du segment du bâtiment Bannir l'enfouissement du bois	Offrir le service à l'ensemble des secteurs, que ce soit par les écocentres ou des services privés	2020
Élimination	Réduire à moins de 700 kg/personne/an les matières résiduelles éliminées	Mieux connaître la composition des matières résiduelles enfouies afin de mieux cibler les efforts à mettre	2017

⁴⁸ Gouvernement du Québec, *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*, Q-2, r. 35.1, art.6.

4.4 MATIÈRES PROVENANT DE L'EXTÉRIEUR DU TERRITOIRE

La MRC a un droit de regard sur l'élimination de matières résiduelles provenant de l'extérieur de son territoire, qu'elle peut interdire ou limiter en quantité⁴⁹. L'objectif de ce droit est d'assurer une durée de vie suffisante aux infrastructures d'enfouissement existantes. Cette mesure vise également à éviter la mise en place de nouvelles installations d'élimination qui ne seraient pas utiles et nécessaires à la MRC, ou qui seraient l'objet d'un problème d'acceptabilité sociale.

Il n'y a aucun lieu d'enfouissement présentement en fonction sur le territoire de la MRC, bien qu'un projet ait déjà été étudié (voir section 2.3.3). Il est tout de même prévu d'étudier la possibilité de mettre en place un lieu d'enfouissement technique (LET) à Sainte-Perpétue, sur le site de l'ancien lieu d'enfouissement sanitaire. C'est pourquoi la MRC entend utiliser son droit de regard sur l'élimination de matières résiduelles provenant de l'extérieur du territoire.

Toutefois, la MRC est consciente qu'un LET ne serait pas viable financièrement s'il traitait seulement les matières résiduelles de la MRC de L'Islet. En effet, un LET de petite envergure est de plus en plus rentable lorsqu'on approche les 50 000 tonnes/an de matières enfouies. Au-delà de cette quantité cependant, les contraintes réglementaires imposent des équipements coûteux⁵⁰.

La MRC de L'Islet limite donc à 40 000 tonnes/an les matières résiduelles éliminées provenant de l'extérieur de son territoire. En ajoutant les matières de la MRC de L'Islet, soit 7 210 tonnes, le total s'approche des 50 000 tonnes visées, tout en ayant une marge pour une éventuelle augmentation des besoins locaux.

⁴⁹ Gouvernement du Québec, *Loi sur la qualité de l'environnement*, LQE, art. 53.9.

⁵⁰ Gouvernement du Québec, *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles*, Q-2, r.19, art. 32.

5. DIAGNOSTIC ET PLAN D'ACTION

Ce chapitre présente les mesures proposées pour l'atteinte des objectifs territoriaux du Plan de gestion des matières résiduelles. Pour chaque catégorie de matières, les matières visées et les objectifs nationaux et territoriaux font l'objet d'un rappel. Ensuite, un diagnostic est posé relativement à la gestion actuelle sous forme d'un tableau. Pour chacun de ces constats, des mesures spécifiques sont présentées pour régler le problème identifié. Chacune de ces mesures est détaillée davantage dans une fiche présentée à l'annexe 1.

Dans l'ordre, quatre grands moyens d'action permettent de faire augmenter le taux de valorisation pour atteindre chacun des objectifs :

1. Acquisition de données
2. Services municipaux
3. Sensibilisation
4. Tarification incitative
5. Réglementation

Pour les services qui sont en place depuis plusieurs années, tels que la collecte des matières recyclables, il est nécessaire d'appuyer la sensibilisation par d'autres mesures incitatives. En effet, les efforts de sensibilisation sont incontournables pour maintenir le taux de récupération, mais il y a un plafonnement des résultats au-delà d'un certain point⁵¹. Des mesures réglementaires et des mesures de tarification incitatives sont donc incontournables, particulièrement pour favoriser la participation de l'entreprise privée.

Ainsi, plusieurs mesures du plan d'action prévoient des modifications aux règlements municipaux, dont le règlement de collecte et le règlement de taxation. Des indications sur les devis d'appels d'offres pour la collecte et le traitement des matières sont également données. Dans chaque situation, la MRC offrira du service-conseil aux municipalités pour l'ajustement de leurs documents.

⁵¹ Éco Entreprises Québec, *Les bonnes pratiques de la collecte sélective*, 2008.

5.1 MATIÈRES RECYCLABLES

Les matières recyclables incluent le papier, le carton, le métal, le plastique et le verre. Ces matières sont acheminées au centre de tri par la collecte sélective des bacs bleus.

Objectif provincial : 70 %

Taux de valorisation actuel de la MRC : 67 % pour le secteur résidentiel, 56 % au total

Objectif de la MRC : 75 %

DIAGNOSTIC	PLAN D'ACTION
Secteur résidentiel : - Contrats de collecte disparates, à destination déterminée et sans arrimage avec le contrat de traitement - Les immeubles à logements ne sont pas tous desservis - Option financièrement très avantageuse par rapport à l'enfouissement - Disparité majeure des coûts entre le nord et le sud de la MRC	Secteur résidentiel : - Harmoniser les échéances des contrats de collecte et intégrer le transport longue distance au devis de traitement - Service-conseil aux propriétaires d'immeubles et sensibilisation porte-à-porte par la MRC - Promotion de la participation en mettant de l'avant les avantages financiers - Étude par la Régie de L'Islet-Sud de l'opportunité de rentabiliser le centre de transfert.
Industries, commerces et institutions : - Les lieux publics municipaux et scolaires ne sont pas tous desservis - Données des récupérateurs privés à préciser - Participation des ICI dans la collecte municipale à préciser - Pas de conteneurs à chargement frontal dans le sud de la MRC - Certains ICI du nord de la MRC ne sont pas équipés de conteneurs - Pas d'obligation réglementaire de participer	Industries, commerces et institutions : - Achat par les municipalités de contenants de récupération et recherche de financement pour les lieux scolaires - Travail de la MRC, de concert avec le MDDELCC, pour obtenir les données des récupérateurs privés - Maintien de l'inventaire des conteneurs par les entrepreneurs de collecte - Mise en place par la Régie de L'Islet-Sud de collectes de conteneurs - Facilité d'achat ou de location des conteneurs par les entrepreneurs de collecte ou les municipalités - Adoption de règlements municipaux concernant la participation à la collecte

5.2 MATIÈRES ORGANIQUES

Les matières organiques incluent notamment les résidus alimentaires, les résidus verts (feuilles, gazon et branches), les boues de fosses septiques et les boues municipales.

Objectif provincial : 60 %

Taux de valorisation actuel de la MRC : 11 %

Objectif de la MRC : 60 %

DIAGNOSTIC	PLAN D'ACTION
Secteur résidentiel : - L'objectif provincial ne pourra être atteint par le compostage domestique seul - Quantités insuffisantes pour rentabiliser des infrastructures locales de traitement - Pas de dépôt pour les résidus verts à l'écocentre de la Régie de L'Islet-Sud - Pas de lieu de traitement des résidus verts dans la MRC ni dans les MRC limitrophes	Secteur résidentiel : - Essais de traitement mécano-biologique des déchets par la MRC, avec comme deuxième option la co-collecte ou la collecte à trois voies dans les périmètres urbains des municipalités les plus peuplées - Déclaration de compétence de la MRC pour le traitement à l'extérieur du territoire - Mise en place d'un lieu de dépôt des résidus verts par la Régie de L'Islet-Sud - Collaboration entre les MRC limitrophes pour la mise en place d'un lieu de traitement des résidus verts
Industries, commerces et institutions : La plupart des ICI ne peuvent traiter leurs matières par compostage sur place	Industries, commerces et institutions : Si le traitement mécano-biologique n'est pas retenu, mettre en place une collecte de conteneurs avec traitement à l'extérieur du territoire
Boues de fosses septiques : - Vidange à tous les deux ans parfois trop fréquente pour les besoins réels - L'Islet et Saint-Jean-Port-Joli non desservis par la collecte	Boues de fosses septiques : - Étudier la possibilité de faire la mesure annuelle des boues - Mise en place de la collecte dans l'ensemble des municipalités
Boues municipales : Perte d'expertise par les municipalités entre les vidanges	Boues municipales : Service-conseil offert par la MRC aux municipalités pour la recherche de débouchés de valorisation

5.3 MATIÈRES GÉRÉES PAR POINTS DE DÉPÔT

Les matières gérées par points de dépôt incluent les résidus de construction, rénovation et démolition, les résidus domestiques dangereux, les textiles de même que les meubles et autres encombrants.

Objectif provincial : 80 % (CRD) 70 % (brique, béton et asphalte)

Taux de valorisation de la MRC : 78 % (à confirmer)

Objectif de la MRC : 80 % (CRD) 70 % (brique, béton et asphalte)

DIAGNOSTIC	PLAN D'ACTION
Construction, rénovation et démolition : - Données des récupérateurs privés à préciser et taux de valorisation à confirmer - Sainte-Louise est la seule municipalité à ne pas être desservie par un écocentre - Petits volumes de résidus de béton et d'asphalte difficiles à gérer par les municipalités - Très peu de tri par les entrepreneurs	Construction, rénovation et démolition : - Travail de la MRC, de concert avec le MDDELCC, pour obtenir les données des récupérateurs privés - Établissement d'une entente entre la municipalité et la MRC de Kamouraska pour utiliser l'écocentre de La Pocatière - Préparation d'un guide de bonne gestion des résidus de béton et d'asphalte et service-conseil aux municipalités par la MRC - Ne plus donner accès aux centres de transfert aux entrepreneurs afin de les réorienter vers les écocentres
Résidus domestiques dangereux : Territoire très bien desservi	Résidus domestiques dangereux : Maintien des services en place
Textiles : - Pas de point de dépôt à l'écocentre de L'Islet-Sud - Fermeture des points de dépôt et de vente par divers organismes communautaires	Textiles : - Recherche d'un fournisseur par la Régie de L'Islet-Sud - Installation de boîtes de dépôt par les municipalités de Saint-Jean-Port-Joli, Sainte-Perpétue et Saint-Pamphile
Meubles et autres encombrants : - Collectes d'encombrants acheminées au lieu d'enfouissement alors que la majorité des matières sont valorisables - Pas de point de vente de meubles dans le sud de la MRC	Meubles et autres encombrants : - Collectes des encombrants acheminées aux écocentres avec camion non-compacteur - Construction d'un bâtiment pour l'entreposage et la vente des meubles réutilisables par la Régie de L'Islet-Sud

5.4 MATIÈRES RÉSIDUELLES ÉLIMINÉES

Objectif provincial : éliminer moins de 700 kg/habitant
 Quantité enfouie dans la MRC : 385 kg/habitant, donc objectif atteint!
 Objectif de la MRC : à définir suite à la caractérisation des déchets

DIAGNOSTIC	PLAN D'ACTION
Secteur résidentiel : • Objectif provincial déjà atteint, objectif territorial à définir • Transport longue distance • Augmentation constante des coûts • Collectes combinées entre plusieurs municipalités causant une perte de données	Secteur résidentiel : • Caractérisation par la MRC des matières résiduelles éliminées • Étude par la Régie de L'Islet-Sud de l'opportunité de convertir le LES de Sainte-Perpétue en LET • Étude par les quatre municipalités non regroupées de l'opportunité d'un regroupement de collecte • Installation de balances sur les camions pour permettre l'optimisation des parcours sans perte de données
Industries, commerces et institutions : • Données des ICI indépendants non disponibles • Participation des ICI dans la collecte municipale à préciser • Pas d'incitatif financier à réduire les déchets, sauf à Saint-Jean-Port-Joli • Méconnaissance des coûts de gestion des matières résiduelles	Industries, commerces et institutions : • Travail de la MRC, de concert avec le MDDELCC, pour obtenir les données des ICI indépendants • Maintien de l'inventaire des conteneurs par les entrepreneurs de collecte • Mise en place par les municipalités d'une tarification en fonction du volume des conteneurs ou du poids des déchets • Distinction sur les comptes de taxes municipales des coûts d'enfouissement et des mesures de réduction des déchets

6. COÛTS DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

6.1 COÛTS POUR L'ANNÉE 2013

Les coûts nets de gestion des matières résiduelles pour l'année 2013 ont été de 1,46 M\$ (tableau 6-1). Sur cette somme, les dépenses en élimination des déchets représentent la presque totalité des coûts, soit 1,45 M\$ ou 200 \$/tonne. C'est relativement énorme lorsque comparé au coût net des mesures de réduction des déchets qui a été de 13 231 \$ ou 5 \$/tonne. Il est donc extrêmement avantageux d'utiliser et de mettre de l'avant les mesures de réduction des déchets comme la collecte des matières recyclables.

Tableau 6-1 : Coûts nets de gestion des matières résiduelles

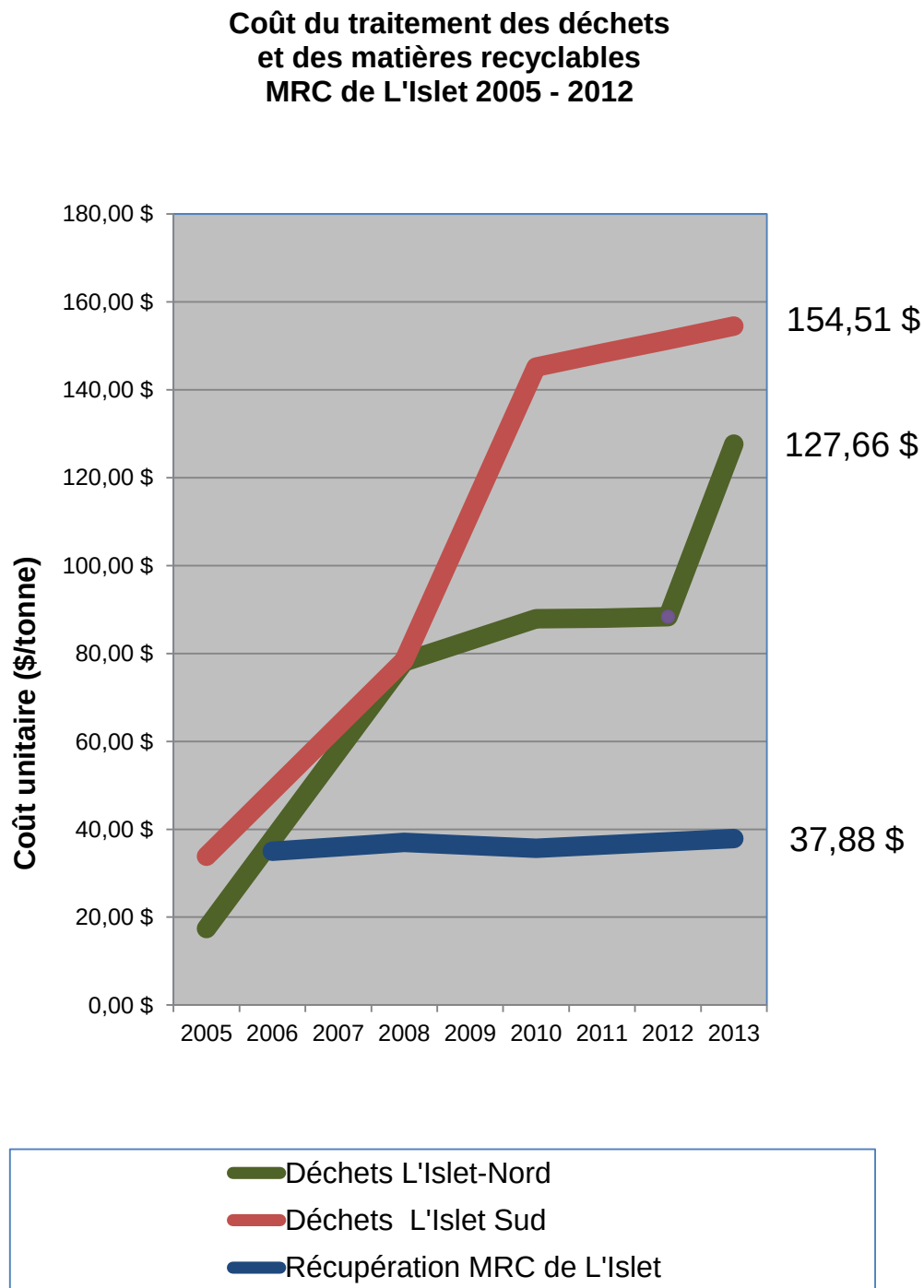
MODES DE GESTION	COÛTS NETS	QUANTITÉ	COÛTS NETS MOYENS
Élimination des déchets	1 445 305 \$	7 210 tonnes	200 \$/tonne
Collecte des matières recyclables, points de dépôt, écocentres, collecte des appareils électroniques, mise en œuvre du PGMR par la MRC, etc.	13 231 \$	2 559 tonnes	5 \$/tonne
Total	1 458 536 \$	9 769 tonnes	149 \$/tonne

Cette différence de coûts s'explique par les revenus associés aux mesures de réduction des déchets. En effet, bien que des dépenses brutes de 589 495 \$ aient été effectuées pour les mesures de réduction des déchets, des revenus leur sont associés pour 576 264 \$. Ces revenus, qui sont en constante augmentation, sont principalement associés au régime de compensation pour la collecte sélective, ainsi qu'à la subvention pour la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles (le retour des redevances à l'enfouissement).

Au contraire, les dépenses de gestion des déchets représentent une somme considérable qui augmente de façon régulière d'année en année (figure 6-1). L'augmentation des coûts est due aux normes de plus en plus exigeantes pour la construction et l'opération des lieux d'enfouissement. De plus, ces normes ont amené la fermeture des installations d'enfouissement de la MRC, augmentant ainsi d'environ 200 km le transport des déchets. La mise en place des redevances à l'élimination a également contribué à l'explosion du coût de traitement des déchets. En effet, les redevances pour l'élimination des matières résiduelles ont doublé depuis leur mise en place. Elles étaient de 21,10 \$/tonne en décembre 2013.

Tous ces facteurs contribuent à rendre l'enfouissement comme étant le mode de gestion des matières résiduelles le plus coûteux. Les conditions sont donc nettement favorables pour la mise en place d'alternatives à l'enfouissement. Ces alternatives sont viables financièrement et représentent une économie importante. De plus, les mesures de réduction des déchets sont génératrices d'emplois locaux, alors que les dépenses en enfouissement sont une perte nette au niveau économique pour la région, étant donné que les activités d'élimination ont lieu à l'extérieur du territoire.

Figure 6-1 : Évolution du coût de traitement des matières résiduelles



Même sans tenir compte des revenus, on remarque à la figure 6-1 que le coût de traitement des matières recyclables n'a pratiquement pas augmenté depuis 10 ans. En plus de profiter de cette stabilité des prix, les municipalités bénéficient du régime de compensation pour la collecte sélective. En effet, les entreprises qui mettent sur le marché québécois des contenants, des emballages et des imprimés, doivent défrayer 100 % des coûts nets admissibles de la collecte sélective. Éco-Entreprises Québec recueille ces sommes auprès des entreprises privées et les remet à Recyc-Québec qui les redistribue à son tour aux municipalités. C'est un montant de 418 220 \$ qui a été ainsi reçu par les municipalités de la MRC de L'Islet en 2013.

Pour la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles, les municipalités ont reçu 158 044 \$ en 2013, soit 16 764 \$ de plus que ce qu'elles avaient payé pour la même année. Ce surplus est attribuable à la faible quantité de déchets produits dans la MRC de L'Islet. En effet, les sommes redistribuées aux municipalités sont calculées en fonction de la quantité de déchets par habitant, ce taux étant particulièrement bas pour la MRC de L'Islet.

On remarque que le coût moyen par tonne est sensiblement plus élevé pour les municipalités du sud de la MRC. En effet, celui-ci est de 253 \$/tonne pour les municipalités du sud, alors qu'il est de 178 \$/tonne pour les municipalités du nord. Ces coûts varient en fonction des ententes avec les différents fournisseurs. On peut supposer que les municipalités du nord bénéficient d'une économie d'échelle importante, étant donné qu'elles génèrent deux fois plus de déchets que celles du sud. De plus, celles du nord se joignent à la MRC de Montmagny pour le contrat d'élimination des déchets, ce qui accroît le pouvoir de négociation.

Tableau 6-2 : Dépenses de gestion des déchets

PORTION DU TERRITOIRE	DÉPENSES	QUANTITÉ	DÉPENSES MOYENNES
Municipalités du nord	903 117 \$	5 067 tonnes	178 \$/tonne
Municipalités du sud	542 188 \$	2 143 tonnes	253 \$/tonne
Total	1 445 305 \$	7 210 tonnes	200 \$/tonne

Le transport est un autre facteur qui accentue la disparité du coût par tonne entre les municipalités du sud et celles du nord. Les deux secteurs ont un territoire comparable à couvrir pour la collecte, mais avec une population plus faible, la quantité de matières résiduelles est beaucoup moins grande au sud. Autre aspect, les municipalités du nord de la MRC acheminent leurs matières recyclables directement au centre de tri avec le camion de collecte. De leur côté, les municipalités du sud, étant plus éloignées, doivent en faire le transfert par camion semi-remorque. Cette opération de transfert, qui est coûteuse, ainsi que la plus grande distance à parcourir contribuent à hausser les coûts pour le sud de la MRC. Ceci se reflète dans la disparité de coût de gestion des matières recyclables entre les deux territoires : 63 \$/tonne dans le sud de la MRC comparativement à 10 \$/tonne dans le nord.

Tableau 6-3 : Coûts de gestion des matières résiduelles dans la MRC de L'Islet

	QUANTITÉ	COLLECTE ET TRANSPORT	TRAITEMENT INCLUANT REDEVANCES	REDEVANCES ET SUBVENTIONS	TOTAL	
Enfouissement Nord de la MRC	5 067 tonnes	255 763 \$	647 354 \$	0 \$	903 117 \$	178 \$/tonne
Enfouissement Sud de la MRC	2 143 tonnes	217 163 \$	325 025 \$	0 \$	542 188 \$	253 \$/tonne
Total enfouissement	7 210 tonnes	472 926 \$	972 379 \$	0 \$	1 445 305 \$	200 \$/tonne
Collecte sélective Nord de la MRC	1 373 tonnes	220 025 \$	52 003 \$	-258 645 \$	13 383 \$	10 \$/tonne
Collecte sélective Sud de la MRC	654 tonnes	176 112 \$	24 770 \$	-159 575 \$	41 307 \$	63 \$/tonne
Autres mesures	532 tonnes	0 \$	116 585 \$	-158 044 \$	-41 459 \$	-78 \$/tonne
Total récupération	2 559 tonnes	396 137 \$	193 358 \$	-576 264 \$	13 231 \$	5 \$/tonne
Grand total	9 769 tonnes	869 063 \$	1 165 737 \$	-576 264 \$	1 458 536 \$	149 \$/tonne

6.2 BUDGET DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION

Coûts et calendrier de mise en œuvre des mesures concernant **l'information, la sensibilisation et l'éducation**

No	Mesures préconisées	Responsable	2016	2017	2018	2019	2020
3	Offrir du service-conseil auprès des ICI et des gestionnaires d'immeubles	Municipalités					6 500 \$
4	Mettre de l'avant les avantages financiers de la récupération	Municipalités	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	
10	Débuter une campagne d'information au sujet des matières organiques et des choix regardés par la MRC	MRC Municipalités	4 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	1 000 \$
10	Une fois le mode de traitement des matières organiques déterminé, informer les citoyens sur la méthode par des articles, feuillets d'information...	MRC Municipalités		2 500 \$	2 500 \$	2 500 \$	2 500 \$
13	Publiciser les lieux de dépôt pour les résidus verts	MRC		1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	500 \$
14	Diffuser de l'information relatant les exemples d'ICI ayant une bonne gestion des matières résiduelles	MRC Municipalités	500 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	500 \$
19	Publiciser l'interdiction du dépôt de papier, du carton et du bois dans les bacs de déchets, publiciser l'information sur les ressources disponibles pour récupérer ces matières	MRC Écocentre		1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	500 \$
22, 23	Planifier des publicités pour maintenir le bon fonctionnement des collectes spéciales (appareils électroniques, textiles, RDD et autres)	MRC	3 000 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 000 \$
**	Sensibiliser la population aux bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles basée sur les 3RV (articles, visites dans les écoles, activités...)	MRC	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$	500 \$
	Total		11 500 \$	13 000 \$	13 000 \$	13 000 \$	13 000 \$
	Budget actuel de sensibilisation (MRC 2015)		13 000 \$				

Coûts et calendrier de mise en œuvre des mesures de réglementation, de directives et de politiques

No	Mesures préconisées	Responsable	2016	2017	2018	2019	2020
1	Harmoniser les contrats de collecte, de transport et de traitement	MRC		Pas de budget spécifique, inclus dans d'autres postes budgétaires et dans la part du salaire pour l'employé responsable de la gestion des matières résiduelles			
9	Adopter des règlements concernant la participation	Municipalités				1 000 \$	
9	Adopter une réglementation visant à interdire le dépôt de papier, du carton et du bois dans les bacs à déchets	MRC Municipalités		1 000 \$			
10	Lorsque la collecte de matières organiques sera bien instaurée, adopter une réglementation afin d'interdire leur enfouissement.	MRC Municipalités Régies					1 000 \$
24	Intégrer aux devis de collecte : Valoriser les matières issues des collectes municipales d'encombrants	Régie de L'Islet-Sud Municipalités				À l'interne	À l'interne
28	Regrouper les services de collecte	Municipalités	1 000 \$	1 000 \$			
29	Intégrer aux devis de collecte: Étude afin d'optimiser les parcours de collecte	Régie de L'Islet-Sud Municipalités du nord de la MRC				6 000 \$	1 000 \$
31	Mettre en place une tarification incitative à intégrer aux devis de collecte	Municipalités				1 000 \$	1 000 \$
	Total		1 000 \$	2 000 \$		8 000 \$	3 000 \$
	Budget actuel des mesures de réglementation (MRC 2015)		Pas de budget spécifique, inclus dans d'autres postes budgétaires et dans la part du salaire des employés de la MRC et autres honoraires professionnels				

Coûts et calendrier de mise en œuvre des mesures concernant les services offerts

No	Mesures préconisées	Responsable	2016	2017	2018	2019	2020
2	Desservir les lieux publics municipaux et scolaires (Subvention de la <i>Table pour la récupération hors foyer</i>)	Municipalités Commissions scolaires et écoles	15 000 \$				
5	Établir une entente intermunicipale, s'il y a lieu, pour le centre de transfert de L'Islet-Sud	Régie de L'Islet-Sud		Inclus dans la rémunération			
8	Desservir l'ensemble des ICI et des multilogements par la collecte des matières recyclables	Régie de L'Islet-Sud		Nouveaux services, devis d'appel d'offres à établir			
10	Déterminer un mode de collecte des matières organiques (études, projet pilote) Étude technico-économique faite en 2015 (coût de 57 350 \$) Projet pilote à mettre sur pied suite à l'étude	Municipalités MRC et Régies	120 000 \$				
11	Déterminer un lieu de traitement pour les matières organiques	MRC	Étude en cours	À l'interne			
12	Déterminer un lieu de traitement pour les résidus verts	MRC	Étude en cours	À l'interne			
13	Ajouter des lieux de dépôt pour les résidus verts	Régie de L'Islet-Sud Municipalité de Sainte-Louise		À l'interne			
14	Desservir les ICI de fort volume avec des collectes de conteneurs	Régies Municipalités		À l'interne	À l'interne		
15	Mesurer les boues de fosses septiques annuellement	Municipalités		1 200 \$	1 200 \$	7 000 \$	7 000 \$
16	Desservir L'Islet et Saint-Jean-Port-Joli par la vidange des fosses septiques	Municipalités		130 000 \$	110 000 \$	136 000 \$	114 000 \$
17	Mieux planifier la vidange des boues municipales	Municipalités	À l'interne				
19	Desservir l'ensemble des municipalités par des écocentres	Municipalité de Sainte-Louise	5 350 \$	5 620 \$	5 900 \$	6 200 \$	6 500 \$
20	Améliorer la gestion des résidus encombrants générés par les municipalités	MRC		À l'interne			
21	Améliorer la gestion des résidus encombrants générés par les entrepreneurs	Régies	À l'interne				

No	Mesures préconisées	Responsable	2016	2017	2018	2019	2020
22	Participer à la mise en place de nouveaux points de collectes permanents pour les produits visés par la REP (Responsabilité élargie des producteurs) - Huile, lampes au mercure, peintures, piles, etc.	Régies Municipalités Écocentres	À l'interne				
23	Desservir l'ensemble du territoire par des dépôts pour le textile	Régie de L'Islet-Sud MRC	À l'interne				
25	Vendre les matières réutilisables aux deux écocentres	Régie de L'Islet-Sud		7 500 \$	Autofinancement par la vente des matières réutilisables		
25	Implantation d'un commerce de type ressourcerie pour desservir le territoire de la MRC	Régies Municipalités			5 000 \$	32 500 \$	15 000 \$
	Total		140 350 \$	144 320 \$	122 100 \$	181 700 \$	142 500 \$
	Budget actuel des services offerts (MRC 2015)						

* Selon la participation des municipalités

Coûts et calendrier de mise en œuvre des mesures concernant les études, recherches et projet pilote

No	Mesures préconisées	Responsable	2016	2017	2018	2019	2020
5	Étudier les économies d'échelle possibles au centre de transfert de L'Islet-Sud	Régie de L'Islet-Sud			À l'interne		
7	Dresser un portrait de la participation des ICI et des multilogements	Municipalités		5 000 \$	5 000 \$		
26	Caractériser les matières éliminées	MRC			15 000 \$		
27	Étudier l'opportunité d'enfouir localement les matières éliminées	Régie de L'Islet-Sud			À déterminer		
	Total			5 000 \$	20 000 \$		
	Budget actuel des mesures d'études, recherches et projet pilote (MRC 2015)		Pas de budget spécifique, inclus dans d'autres postes budgétaires et rémunération de l'employé responsable de la gestion des matières résiduelles				

Coûts et calendrier de mise en œuvre des mesures de suivi

No	Mesures préconisées	Responsable	2016	2017	2018	2019	2020
6, 18	Obtenir les données des récupérateurs privés	MRC		1 200 \$	1 200 \$	1 200 \$	1 200 \$
30	Obtenir les données des ICI qui éliminent des matières de façon autonome	MRC		1 200 \$	1 200 \$	1 200 \$	1 200 \$
**	Produire et diffuser un bilan annuel de gestion des matières résiduelles	MRC	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$
**	Planification : Inventaire du prochain PGMR	MRC				1 000 \$	1 000 \$
**	Planification : Orientations et plan d'action du prochain PGMR	MRC					4 000 \$
	Total		1 000 \$	3 400 \$	3 400 \$	4 400 \$	8 400 \$
	Budget actuel des mesures de suivi (MRC 2015)		Pas de budget spécifique, inclus dans d'autres postes budgétaires et rémunération de l'employé responsable de la gestion des matières résiduelles				

** S'applique à l'ensemble des mesures.

No	Mesures préconisées	Responsable	2016	2017	2018	2019	2020
	Grand Total		153 850 \$	167 720 \$	158 500 \$	207 100 \$	166 900 \$

Sommaire des revenus

SOURCE DE REVENU	Revenu actuel	Revenu potentiel
Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables	430 539,90 \$ (2014)	Similaire à 2014
Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles	153 142,57 \$ (2013) 156 220,50 \$ (2014) 154 780,26 \$ (2015)	Supérieur ou égal au montant de 2015, dans la perspective où il y a amélioration des bilans suite à la mise en place des actions du PGMR.
Programme de récupération hors foyer des matières recyclables (Aires publiques municipales) - ÉEQ	À déterminer	Mesure n°2 Il est à la discrétion de chacune des municipalités de se prévaloir de ce programme ou non. Éligible à un remboursement de 70 % du coût d'achat de chaque équipement de récupération des matières recyclables jusqu'à concurrence de 840 \$ remboursable par unité, avec un maximum de financement par personne morale de 150 000 \$/an.
Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC) - MDDELCC	À déterminer	Mesures n°s 10, 11, 12 Volet du compostage, taux de subvention appliqué aux dépenses admissibles : - 50 % pour les équipements de compostage fermé ou ouvert. - 33 1/3 % pour les bacs de collecte résidentielle.
Aide aux composteurs domestiques et communautaires (ACDC) Recyc-Québec	À déterminer	En fonction du choix final de traitement des matières organiques
Fonds municipal vert (FMV) - FCM	À déterminer	Aide à la planification et à la mise en œuvre de projet pilote. 50 % des coûts admissibles jusqu'à 350 000 \$ pour un projet pilote.

CONCLUSION

Depuis l'entrée en vigueur de son premier Plan de gestion des matières résiduelles en 2003, le territoire de la MRC de L'Islet a progressé vers l'atteinte des objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. De nombreuses mesures de récupération ont été mises en place, en plus de la collecte des matières recyclables : des lieux de dépôt de résidus domestiques dangereux et d'appareils électroniques, des écocentres, la vidange des fosses septiques, le compostage domestique, etc. Ces mesures ont souvent été orchestrées par la MRC, mais ont été rendues possibles grâce à la concertation des quatorze municipalités et des deux régies intermunicipales.

Le Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020 propose un plan d'action afin d'atteindre l'objectif de récupération pour les matières recyclables. Les avantages financiers de ce mode de gestion seront mis de l'avant et la participation des industries, commerces et institutions sera sollicitée, en plus du secteur résidentiel.

Le processus pour la gestion des matières organiques est déjà en branle, bien que le mode de traitement ne soit pas encore déterminé. C'est la volonté de la MRC de contribuer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux, tout en étudiant toutes les options possibles avant de considérer l'ajout de collectes supplémentaires. Cette recherche de solutions constitue le cœur de la démarche de révision du Plan de gestion des matières résiduelles.

Des mesures sont également prévues pour valoriser davantage les résidus de construction, de rénovation et de démolition. Toutefois, bien qu'à première vue les objectifs sont pratiquement atteints pour ce secteur, les données sont insuffisantes pour confirmer une performance aussi élevée. Ce manque d'information est également constaté pour les matières gérées directement par les industries, commerces et institutions. Une meilleure collaboration des entreprises privées et de l'industrie du recyclage sera sollicitée, afin de dresser un portrait beaucoup plus complet d'ici 2020. La MRC demande un appui concret du gouvernement à ce sujet.

La MRC propose un plan dans lequel elle vise une gestion exemplaire des matières résiduelles générées par les activités municipales, incluant l'administration, la voirie et l'entretien des bâtiments. Ainsi, les municipalités auront la légitimité d'exiger le même effort aux entreprises privées et aux institutions. Considérant l'augmentation importante des coûts d'enfouissement, les mesures de réduction des déchets sont avantageuses financièrement. C'est pourquoi la participation de tous les acteurs est essentielle.

2016-10-24

(W:\Jessy Miller\PGMR - corrections finales\PGMR 2016-2020 - FINAL.docx)

ANNEXE 1

FICHES DES MESURES



MESURE n° 1 Harmoniser les contrats de collecte, de transport et de traitement

Objectif(s) du PGMR

Recycler 75 % des matières recyclables tous secteurs confondus
Recycler 100 % du papier/carton

Orientation(s) du PGMR

Favoriser les retombées économiques locales et un meilleur contrôle sur les coûts
Subsidiarité et concertation entre les acteurs

Type(s) d'action

Services municipaux

Matière(s) visée(s)

Papier, carton, métal, plastique, verre

Générateur(s) visé(s)

Résidentiel
Industries, commerces et institutions

Enjeu(x) de mise en œuvre

Nombre élevé d'organismes ayant la compétence de collecte et de transport

Objet(s)

Contrats de collecte et transport disparates à destination déterminée et sans arrimage avec le contrat de traitement

Moyen(s)

Entente intermunicipale entre les municipalités et la MRC concernant la destination des matières recyclables
Déclaration de compétence de la MRC pour le transport longue distance

Responsable(s)

MRC

Collaborateur(s)

Régie de L'Islet-Sud
Municipalités locales du nord de la MRC

Résultat(s)

Augmentation du nombre de soumissionnaires pour le traitement

Budget

À l'interne seulement

Échéancier

2017 pour l'entente intermunicipale, soit avant la fin du premier contrat de collecte municipale qui vient à échéance (Saint-Roch-des-Aulnaies)

2020 pour la déclaration de compétence, soit d'ici l'échéance du contrat de traitement



MESURE n° 2 Desservir les lieux publics municipaux et scolaires

Objectif(s) du PGMR

Recycler 75 % des matières recyclables tous secteurs confondus
Recycler 100 % du papier/carton

Orientation(s) du PGMR

Uniformisation des services et de la réglementation sur l'ensemble de la MRC
Gestion exemplaire des matières résiduelles générées par les activités municipales
Favoriser les retombées économiques locales et un meilleur contrôle sur les coûts

Type(s) d'action

Services municipaux
Sensibilisation

Matière(s) visée(s)

Papier, carton, métal, plastique, verre

Générateur(s) visé(s)

Résidentiel
Industries, commerces et institutions

Enjeu(x) de mise en œuvre

Pas de programme de financement pour le milieu scolaire
Action à mettre en place en 2016 alors que les municipalités n'ont pas prévu de budget à cet effet
Très peu d'actions jusqu'à maintenant concernant la réduction à la source

Objet(s)

Les lieux publics municipaux et scolaires ne sont pas tous équipés de contenants de récupération

Moyen(s)

Achat par les municipalités de contenants de récupération
Intégration de la desserte de ces contenants dans les contrats de collecte
Recherche de financement pour les lieux scolaires
Séances d'information, présentation dans les écoles, communiqués et publicité dans les journaux

Responsable(s)

Municipalités
Commissions scolaires et écoles

Collaborateur(s)

MRC
Éco Entreprises Québec (Programme «Aires publiques municipales»)
Recyc-Québec (Programme «Compensation pour la collecte sélective»)
Groupes environnementaux locaux
Comités citoyens

Résultat(s)

Hausse du taux de récupération
Augmentation de la subvention relative aux redevances à l'enfouissement
Remboursement à 85 % des dépenses pour la desserte des contenants et le traitement des matières
Remboursement de 70 % du coût d'achat des contenants

Budget

Achat de contenants de récupération

Échéancier

2016, avant la fin du programme au 31 décembre



MESURE n° 3 Promouvoir la participation des ICI et des immeubles à logements

Objectif(s) du PGMR

Recycler 75 % des matières recyclables tous secteurs confondus
Recycler 100 % du papier/carton

Orientation(s) du PGMR

Uniformisation des services et de la réglementation sur l'ensemble de la MRC
Favoriser les retombées économiques locales et un meilleur contrôle sur les coûts

Type(s) d'action

Sensibilisation

Matière(s) visée(s)

Papier, carton, métal, plastique, verre

Générateur(s) visé(s)

Résidentiel
Industries, commerces et institutions

Enjeu(x) de mise en œuvre

Nécessite l'achat de conteneurs par les propriétaires
Les municipalités ne sont pas toutes desservies par la collecte des conteneurs (Mesure n° 7)

Objet(s)

Certains immeubles ne sont pas équipés de conteneurs même s'ils sont desservis
Le taux de participation des occupants est très variable

Moyen(s)

Offrir du service-conseil auprès des gestionnaires d'immeubles et des ICI
Faciliter l'achat ou la location des conteneurs par l'entremise des entrepreneurs de collecte ou des municipalités
Faire du porte-à-porte auprès des occupants

Responsable(s)

Municipalités

Collaborateur(s)

MRC
Gestionnaires d'immeubles et des ICI

Résultat(s)

Sensibilisation de la population
Hausse du taux de récupération
Augmentation de la subvention relative aux redevances à l'enfouissement (MDDELCC)
Remboursement à 85 % des dépenses pour la desserte des contenants et le traitement des matières

Budget

Stagiaires et étudiants
Achat de conteneurs s'il y a lieu

Échéancier

2020, une fois la tarification incitative mise en place



MESURE n° 4 Mettre de l'avant les avantages financiers de la récupération

Objectif(s) du PGMR

Recycler 75 % des matières recyclables tous secteurs confondus
Recycler 100 % du papier/carton

Orientation(s) du PGMR

Favoriser les retombées économiques locales et un meilleur contrôle sur les coûts

Type(s) d'action

Sensibilisation

Matière(s) visée(s)

Papier, carton, métal, plastique, verre

Générateur(s) visé(s)

Résidentiel
Industries, commerces et institutions

Enjeu(x) de mise en œuvre

Changements dans le mode de ventilation des budgets municipaux

Objet(s)

La collecte des matières recyclables est financièrement très avantageuse par rapport à l'enfouissement

Moyen(s)

Distinguer les coûts de gestion des matières recyclables dans les comptes de taxes et les budgets municipaux
Faire une campagne médiatique à ce sujet

Responsable(s)

Municipalités

Collaborateur(s)

MRC

Résultat(s)

Sensibilisation de la population
Hausse du taux de récupération
Augmentation de la subvention relative aux redevances à l'enfouissement
Remboursement à 85 % des dépenses pour la collecte et le traitement des matières

Budget

Campagne de communication

Échéancier

2016, dès le budget de l'automne pour être diffusé au début 2017



MESURE n° 5 Rentabiliser le centre de transfert de L'Islet-Sud

Objectif(s) du PGMR

Recycler 75 % des matières recyclables tous secteurs confondus
Recycler 100 % du papier/carton

Orientation(s) du PGMR

Favoriser les retombées économiques locales et un meilleur contrôle sur les coûts

Type(s) d'action

Acquisition de données
Services municipaux

Matière(s) visée(s)

Papier, carton, métal, plastique, verre

Générateur(s) visé(s)

Résidentiel
Industries, commerces et institutions

Enjeu(x) de mise en œuvre

Échéance des contrats de transport et de traitement en 2020

Objet(s)

Les coûts de gestion sont significativement plus élevés dans le sud que dans le nord de la MRC étant donné l'étape supplémentaire du transfert

Moyen(s)

Étude des économies d'échelle associées à l'acheminement des matières de l'ensemble des municipalités au centre de transfert de L'Islet-Sud
Entente intermunicipale entre les municipalités et la Régie pour le transfert des matières récupérées

Responsable(s)

Régie de L'Islet-Sud

Collaborateur(s)

MRC

Résultat(s)

Économies d'échelle pour l'opération du centre de transfert de Sainte-Perpétue
Réduction potentielle du coût de traitement par l'augmentation du nombre de soumissionnaires

Budget

À l'interne seulement

Échéancier

2018 pour l'étude, soit avant l'échéance des principaux contrats de collecte
2019 pour l'entente, soit avant la fin du contrat de transport longue distance de la Régie de L'Islet-Sud



MESURE n° 6 Obtenir les données des récupérateurs privés

Objectif(s) du PGMR

Recycler 75 % des matières recyclables tous secteurs confondus
 Recycler 100 % du papier/carton
 Mieux connaître les quantités de matières recyclables générées et valorisées par les secteurs ICI et CRD

Orientation(s) du PGMR

Obtention des données de la part du secteur privé

Type(s) d'action

Acquisition de données
 Réglementation

Matière(s) visée(s)

Papier, carton, métal, plastique, verre

Générateur(s) visé(s)

Récupérateurs privés
 Industries, commerces et institutions

Enjeu(x) de mise en œuvre

Défi rencontré partout à l'échelle provinciale

Objet(s)

Du carton et du métal sont récupérés par des récupérateurs privés sur le territoire sans que les quantités et la destination ne soient connues

Moyen(s)

Mettre en place des outils réglementaires permettant l'obtention de données standardisées

Responsable(s)

MRC

Collaborateur(s)

MRC limitrophes
 MDDELCC

Résultat(s)

Inventaire plus complet au prochain PGMR
 Hausse du taux de récupération apparent

Budget

À l'interne seulement

Échéancier

2017, pour avoir des données fiables en 2018, année de référence du PGMR



MESURE n° 7 Dresser un portrait de la participation des ICI et des multilogements

Objectif(s) du PGMR

Recycler 75 % des matières recyclables tous secteurs confondus
 Recycler 100 % du papier/carton
 Mieux connaître les quantités de matières recyclables générées et valorisées par les secteurs ICI et CRD

Orientation(s) du PGMR

Obtention des données de la part du secteur privé

Type(s) d'action

Acquisition de données

Matière(s) visée(s)

Papier, carton, métal, plastique, verre

Générateur(s) visé(s)

Industries, commerces et institutions
 Résidentiel (multilogements)

Enjeu(x) de mise en œuvre

Nouvelle tâche pour les entrepreneurs

Objet(s)

La variation du nombre et du volume des contenants utilisés n'est pas toujours connue des municipalités

Moyen(s)

Inscrire aux devis de collecte la mise à jour annuelle par les entrepreneurs de l'inventaire des conteneurs et des bacs roulants

Responsable(s)

Municipalités

Collaborateur(s)

Entrepreneurs
 MRC

Résultat(s)

Sensibilisation mieux ciblée
 Application facilitée de la réglementation
 Obtention des données pour la tarification incitative

Budget

Nouveaux services aux contrats de collecte

Échéancier

2018, année de référence du prochain PGMR



MESURE n° 8 Desservir l'ensemble des ICI et des multilogements

Objectif(s) du PGMR

Recycler 75 % des matières recyclables tous secteurs confondus
 Recycler 100 % du papier/carton
 Mieux connaître les quantités de matières recyclables générées et valorisées par les secteurs ICI et CRD

Orientation(s) du PGMR

Acquisition de données
 Uniformisation des services et de la réglementation sur l'ensemble de la MRC
 Subsidiarité et concertation entre les acteurs

Type(s) d'action

Acquisition de données
 Services municipaux

Matière(s) visée(s)

Papier, carton, métal, plastique, verre

Générateur(s) visé(s)

Industries, commerces et institutions
 Résidentiel (multilogements)

Enjeu(x) de mise en œuvre

Initier une collaboration entre la Régie de L'Islet-Sud et les municipalités du nord de la MRC

Objet(s)

Aucune collecte de conteneurs à chargement frontal dans le sud de la MRC et dans certaines municipalités du nord

Moyen(s)

Vérifier les besoins pour l'ensemble des municipalités
 Mettre en place une collecte de conteneurs où les besoins le justifient
 Étudier l'opportunité que la Régie de L'Islet-Sud desserve des municipalités du nord de la MRC

Responsable(s)

Régie de L'Islet-Sud

Collaborateur(s)

Municipalités
 MRC
 Recyc-Québec (Programme «Performance des ICI en GMR, Volet III»)

Résultat(s)

Hausse du taux de récupération
 Augmentation de la subvention relative aux redevances à l'enfouissement
 Remboursement à 85 % des dépenses pour la collecte et le traitement des matières

Budget

Nouveaux services aux contrats de collecte

Échéancier

2019, services à mettre en place avant l'adoption de la réglementation en 2020



MESURE n° 9 Adopter des règlements concernant la participation

Objectif(s) du PGMR

Recycler 75 % des matières recyclables tous secteurs confondus
Recycler 100 % du papier/carton

Orientation(s) du PGMR

Favoriser les retombées économiques locales et un meilleur contrôle sur les coûts
Uniformisation des services et de la réglementation sur l'ensemble de la MRC

Type(s) d'action

Réglementation, interdiction du dépôt de ce type de matières dans le bac à déchets

Matière(s) visée(s)

Papier, carton, métal, plastique, verre

Générateur(s) visé(s)

Industries, commerces et institutions
Résidentiel (multilogements)

Enjeu(x) de mise en œuvre

Au-delà de l'adoption d'un règlement, un mode d'application réaliste doit être planifié

Objet(s)

Pas d'obligation réglementaire de participer

Moyen(s)

Adoption de règlements municipaux concernant la participation à la collecte

Responsable(s)

Municipalités

Collaborateur(s)

MRC
Gestionnaires d'immeubles et des ICI

Résultat(s)

Service disponible à tous les locataires d'immeubles
Hausse du taux de récupération
Augmentation de la subvention relative aux redevances à l'enfouissement
Remboursement à 85 % des dépenses pour la collecte et le traitement des matières

Budget

Inspecteurs pour l'application du règlement

Échéancier

2020, une fois toutes les autres mesures mises en place



MESURE n° 10 Déterminer un mode de collecte et mettre en route le traitement et le mode de collecte choisis

Objectif(s) du PGMR

Déterminer un mode de traitement pour le secteur résidentiel et les ICI

Orientation(s) du PGMR

Préséance des autres options avant d'ajouter de nouvelles collectes

Favoriser les retombées économiques locales et un meilleur contrôle sur les coûts

Type(s) d'action

Acquisition de données

Sensibilisation

Instaurer le service de collecte ou de traitement

Matière(s) visée(s)

Résidus alimentaires et résidus verts

Générateur(s) visé(s)

Résidentiel

Industries, commerces et institutions

Enjeu(x) de mise en œuvre

Grand territoire peu densément peuplé

Contrats de collecte à échéance disparate entre les différentes municipalités

Méconnaissance du dossier par la population

Enjeu dans les médias nationaux

Objet(s)

L'objectif provincial ne pourra être atteint par le compostage domestique, il faut trouver un autre mode de gestion

Moyen(s)

Trois options dans l'ordre de préséance :

1. Réaliser un essai de traitement mécano-biologique des déchets, en conservant les deux collectes et les deux bacs actuels
2. Étudier l'opportunité de la cocollecte en conservant les deux collectes, mais avec trois bacs
3. Étudier l'opportunité de la collecte à trois voies dans les périmètres urbains des municipalités les plus peuplées (trois collectes et trois bacs)

Maintenir la population informée par des communiqués aux étapes déterminantes

Responsable(s)

MRC (Études et choix)

Municipalités et Régies (Collecte)

Collaborateur(s)

CRIQ (Centre de recherche industrielle du Qc)

Résultat(s)

Construction d'infrastructures de traitement mécano-biologique si l'option 1 est retenue
Démarrage de la collecte par les municipalités en fonction du choix de la MRC

Budget

Étude de l'option 1 par le CRIQ

Construction des infrastructures s'il y a lieu

Coût de collecte supplémentaire s'il y a lieu

Échéancier

Le plus tôt possible pour répondre aux

objectifs de 2015 de la politique provinciale

2015 : Essai de traitement mécano-biologique

2016 : Détermination du mode de collecte

2017 : Mise en route de la collecte



MESURE n° 11 Déterminer un lieu de traitement pour les matières organiques issues de la collecte

Objectif(s) du PGMR

Déterminer un mode de traitement pour le secteur résidentiel et les ICI

Orientation(s) du PGMR

Subsidiarité et concertation entre les acteurs
Favoriser les retombées économiques locales et un meilleur contrôle sur les coûts

Type(s) d'action

Services municipaux
Sensibilisation

Matière(s) visée(s)

Résidus alimentaires et résidus verts

Générateur(s) visé(s)

Résidentiel
Industries, commerces et institutions

Enjeu(x) de mise en œuvre

Le mode de collecte choisi influencera le type d'installation requis pour le transfert et le traitement
Méconnaissance du dossier par la population
Enjeu dans les médias nationaux

Objet(s)

Les quantités pourraient être insuffisantes pour rentabiliser les infrastructures locales de traitement

Moyen(s)

Déclaration de compétence de la MRC pour le traitement à l'extérieur du territoire
Partage des responsabilités similaire à celui pour le traitement des matières recyclables
Ententes pour l'utilisation des centres de transfert s'il y a lieu
Appel d'offres pour déterminer un lieu de traitement
Maintenir la population informée par des communiqués aux étapes déterminantes
Continuer de faire la promotion des pratiques d'herbicyclage et de compostage domestique

Responsable(s)

MRC

Collaborateur(s)

Municipalités
Régies

Résultat(s)

Octroi de contrat pour le traitement
Hausse du taux de récupération
Augmentation de la subvention relative aux redevances à l'enfouissement

Budget

Coût du traitement

Échéancier

2016, suite au choix du mode de collecte



MESURE n° 12 Déterminer un lieu de traitement pour les résidus verts issus des points de dépôt

Objectif(s) du PGMR

Déterminer un mode de traitement pour le secteur résidentiel et les ICI

Orientation(s) du PGMR

Subsidiarité et concertation entre les acteurs
Préséance des autres options avant d'ajouter de nouvelles collectes
Favoriser les retombées économiques locales et un meilleur contrôle sur les coûts

Type(s) d'action

Services municipaux

Matière(s) visée(s)

Résidus verts (Feuilles et gazon)

Générateur(s) visé(s)

Résidentiel

Enjeu(x) de mise en œuvre

Contraintes réglementaires
Volume nécessaire pour rentabiliser une infrastructure

Objet(s)

Il n'y a pas de lieu de traitement des résidus verts dans la MRC, le plus près est à Rivière-du-Loup (tourbière Michaud)

Moyen(s)

Collaboration avec les MRC limitrophes pour la mise en place d'un lieu de traitement des résidus verts

Responsable(s)

MRC

Collaborateur(s)

MRC limitrophes

Résultat(s)

Baisse des coûts de transport

Budget

Consultant pour obtenir les autorisations
Coût de traitement

Échéancier

2016, recherche déjà entamée



MESURE n° 13 Ajouter des lieux de dépôt pour les résidus verts

Objectif(s) du PGMR

Déterminer un mode de traitement pour le secteur résidentiel et les ICI

Orientation(s) du PGMR

Uniformisation des services et de la réglementation sur l'ensemble de la MRC
Préséance des autres options avant d'ajouter de nouvelles collectes

Type(s) d'action

Services municipaux
Sensibilisation

Matière(s) visée(s)

Résidus verts (Feuilles et gazon)

Générateur(s) visé(s)

Résidentiel

Enjeu(x) de mise en œuvre

Le lieu de traitement le plus proche est à Rivière-du-Loup
Nouveau service à la population

Objet(s)

Pas de dépôt pour les résidus verts accessible aux municipalités du sud de la MRC ni à la municipalité de Sainte-Louise

Moyen(s)

Étudier la possibilité de mettre en place un lieu de dépôt pour les résidus verts à l'écocentre de Sainte-Perpétue
Établir une entente pour l'utilisation de l'écocentre de La Pocatière
Publicité et articles dans les journaux
Continuer de faire la promotion des pratiques d'herbicyclage et de compostage domestique

Responsable(s)

Régie de L'Islet-Sud
Municipalité de Sainte-Louise

Collaborateur(s)

MRC de Kamouraska

Résultat(s)

Hausse du taux de récupération
Augmentation de la subvention relative aux redevances à l'enfouissement

Budget

Coût de traitement

Échéancier

2017, dès qu'un lieu de traitement est prêt



MESURE n° 14 Desservir les ICI de fort volume avec des collectes de conteneurs

Objectif(s) du PGMR

Déterminer un mode de traitement pour le secteur résidentiel et les ICI

Orientation(s) du PGMR

Uniformisation des services et de la réglementation sur l'ensemble de la MRC

Type(s) d'action

Services municipaux

Matière(s) visée(s)

Résidus alimentaires et résidus verts

Générateur(s) visé(s)

Industries, commerces et institutions

Enjeu(x) de mise en œuvre

Le volume de matières générées par les ICI pourrait être insuffisant pour remplir un camion au complet à chaque collecte

Objet(s)

Si le traitement mécano-biologique n'est pas retenu, certains ICI ne pourront être desservis par la cocollecte, ni par la collecte des bacs bruns à cause du trop grand volume produit

Moyen(s)

Mettre en place une collecte de conteneurs avec traitement à l'extérieur du territoire

Établir des partenariats avec les MRC limitrophes pour optimiser le transport

Site de traitement possible :

Usine de Biométhanisation de Cacouna
Les Composts du Québec à Saint-Henri-de-Lévis

Responsable(s)

Régies
Municipalités

Collaborateur(s)

MRC limitrophes

Résultats

Hausse du taux de récupération
Augmentation de la subvention relative aux redevances à l'enfouissement
Baisse des coûts de transport

Budget

Achat de conteneurs
Coût de collecte et de traitement

Échéancier

2017, en même temps que la collecte résidentielle


MESURE n° 15 Mesurer les boues de fosses septiques annuellement
Objectif(s) du PGMR

Recycler 100 % des boues municipales et des boues de fosses septiques

Orientation(s) du PGMR

Favoriser les retombées économiques locales et un meilleur contrôle sur les coûts
Préséance des autres options avant d'ajouter de nouvelles collectes

Type(s) d'action

Acquisition de données
Services municipaux

Matière(s) visée(s)

Boues de fosses septiques

Générateur(s) visé(s)

Résidentiel

Enjeu(x) de mise en œuvre

Technique peu utilisée au Québec, mais autorisée par le Règlement Q-2, r.22

Objet(s)

La vidange aux deux ans est parfois trop fréquente pour les besoins réels

Moyen(s)

Étudier la possibilité de faire une mesure annuelle des boues dans chaque fosse septique pour déterminer si elle doit être vidangée

Responsable(s)

Municipalités

Collaborateur(s)

MRC

Résultat(s)

Baisse des coûts de traitement

Budget

Inspecteur

Échéancier

2019, avant l'appel d'offres de 2020



MESURE n° 16 Desservir l'ensemble du territoire par la vidange des fosses septiques

Objectif(s) du PGMR

Recycler 100 % des boues municipales et des boues de fosses septiques

Orientation(s) du PGMR

Uniformisation des services et de la réglementation sur l'ensemble de la MRC

Type(s) d'action

Services municipaux
Acquisition de données
Sensibilisation

Matière(s) visée(s)

Boues de fosses septiques

Générateur(s) visé(s)

Résidentiel

Enjeu(x) de mise en œuvre

L'inventaire des fosses septiques des municipalités non desservies reste à être complété
Nouveau service pour deux municipalités

Objet(s)

Il n'y a pas de service municipal de vidange à L'Islet et Saint-Jean-Port-Joli

Moyen(s)

Deux options :

1. Mise en place de la collecte par les municipalités
2. Intégration à l'entente de service de la MRC
3. Séances d'information et articles dans les journaux

Inclure au devis d'appel d'offres les modes de valorisation acceptés afin de s'assurer que suite au traitement, les boues seront recyclées

Responsable(s)

Municipalités

Collaborateur(s)

MRC

Résultat(s)

Meilleur contrôle au niveau de la valorisation des boues
Meilleur fonctionnement des installations septiques et prolongation de leur durée de vie
Incitation à la mise aux normes des installations désuètes pour les citoyens

Budget

Coût de collecte et de traitement

Échéancier

2018, avant l'échéance du contrat de vidange de la MRC s'il y a lieu



MESURE n° 17 Mieux planifier la vidange des boues municipales

Objectif(s) du PGMR

Recycler 100 % des boues municipales et des boues de fosses septiques

Orientation(s) du PGMR

Gestion exemplaire des matières résiduelles générées par les activités municipales
Subsidiarité et concertation entre les acteurs

Type(s) d'action

Acquisition de données
Services municipaux

Matière(s) visée(s)

Boues municipales

Générateur(s) visé(s)

Municipalités

Enjeu(x) de mise en œuvre

La fréquence de vidange est variable et difficile à prévoir, en particulier parce que plusieurs installations n'ont jamais été vidangées

Objet(s)

Le nombre d'années entre les vidanges étant élevé, il y a une perte d'expertise par les municipalités d'une fois à l'autre

Moyen(s)

Offrir du service-conseil aux municipalités pour la planification de leurs vidanges et la recherche de débouchés de valorisation
Favoriser l'épandage des biosolides municipaux

Responsable(s)

Municipalités

Collaborateur(s)

MRC

Résultat(s)

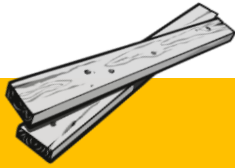
Hausse du taux de récupération
Augmentation de la subvention relative aux redevances à l'enfouissement
Meilleure planification financière
Partage d'expertise accru entre les municipalités

Budget

À l'interne seulement

Échéancier

2016, au fur et à mesure de l'échéance de vidange des étangs



MESURE n° 18 Obtenir les données des récupérateurs privés

Objectif(s) du PGMR

Mieux connaître les quantités de résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) générés et valorisés

Orientation(s) du PGMR

Obtention des données de la part du secteur privé

Type(s) d'action

Acquisition de données
Réglementation

Matière(s) visée(s)

Résidus de construction, rénovation et démolition

Générateur(s) visé(s)

Récupérateurs privés
Entreprises de CRD
Industries, commerces et institutions

Enjeu(x) de mise en œuvre

Défi rencontré partout à l'échelle provinciale

Objet(s)

Des matériaux de CRD sont récupérés par des récupérateurs privés sur le territoire sans que les quantités et la destination ne soient connues

Moyen(s)

Mettre en place des outils réglementaires permettant l'obtention de données standardisées

Responsable(s)

MRC

Collaborateur(s)

MRC limitrophes
MDDELCC

Résultat(s)

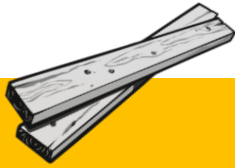
Inventaire plus complet au prochain PGMR
Hausse du taux de récupération apparent

Budget

À l'interne seulement

Échéancier

2017, pour avoir des données fiables en 2018, année de référence du PGMR

**MESURE n° 19****Desservir l'ensemble des municipalités par des écocentres****Objectif(s) du PGMR**

Offrir le service à l'ensemble des secteurs, que ce soit par les écocentres ou des services privés

Orientation(s) du PGMR

Subsidiarité et concertation entre les acteurs
Uniformisation des services et de la réglementation sur l'ensemble de la MRC

Type(s) d'action

Services municipaux
Sensibilisation

Matière(s) visée(s)

Résidus de construction, rénovation et démolition, résidus domestiques dangereux, textiles, meubles et autres encombrants

Générateur(s) visé(s)

Résidentiel

Enjeu(x) de mise en œuvre

L'écocentre le plus près est situé à l'extérieur de la MRC, mais à proximité de Sainte-Louise

Objet(s)

Sainte-Louise est la seule municipalité à ne pas être desservie par un écocentre

Moyen(s)

Établir une entente entre la municipalité de Sainte-Louise et la MRC de Kamouraska pour l'utilisation de l'écocentre de La Pocatière
Communiqués et publicité dans les journaux
Document d'information

Responsable(s)

Municipalité de Sainte-Louise

Collaborateur(s)

MRC de Kamouraska

Résultat(s)

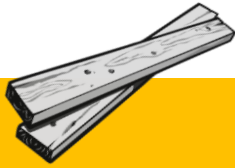
Hausse du taux de récupération
Augmentation de la subvention relative aux redevances à l'enfouissement
Diminution des dépôts sauvages
Réduction des coûts de collecte d'encombrants

Budget

Coût d'utilisation de l'écocentre

Échéancier

2016, déjà prévu au budget de Sainte-Louise

**MESURE n° 20****Améliorer la gestion des résidus de CRD générés par les municipalités****Objectif(s) du PGMR**

Offrir le service à l'ensemble des secteurs, que ce soit par les écocentres ou des services privés

Orientation(s) du PGMR

Gestion exemplaire des matières résiduelles générées par les activités municipales

Type(s) d'action

Sensibilisation

Matière(s) visée(s)

Résidus de construction, rénovation et démolition, résidus domestiques dangereux, textiles, meubles et autres encombrants

Générateur(s) visé(s)

Municipalités

Enjeu(x) de mise en œuvre

Un mode de tarification n'est pas établi pour la disposition d'encombrants générés par les municipalités aux écocentres

Objet(s)

Les petits volumes de matériaux de CRD sont difficiles à gérer par les municipalités

Moyen(s)

Préparer un guide de bonne gestion des résidus de CRD

Offrir du service-conseil aux municipalités

Étendre la clientèle des écocentres aux municipalités

Responsable(s)

MRC

Collaborateur(s)

Régie de L'Islet-Sud (Écocentre L'Islet-Sud)

Municipalité de L'Islet (Écocentre L'Islet-Nord)

MRC de Kamouraska (Écocentre La Pocatière)

Résultat(s)

Hausse du taux de récupération

Augmentation de la subvention relative aux redevances à l'enfouissement

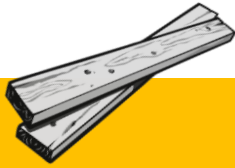
Cohérence des actions municipales avec les objectifs territoriaux

Budget

Coût de traitement

Échéancier

2018, une fois les infrastructures de vente construites



MESURE n° 21 Améliorer la gestion des résidus de CRD générés par les entrepreneurs

Objectif(s) du PGMR

Offrir le service à l'ensemble des secteurs, que ce soit par les écocentres ou des services privés

Orientation(s) du PGMR

Mise en place d'avantages financiers pour inciter la participation des ICI
Uniformisation des services et de la réglementation sur l'ensemble de la MRC

Type(s) d'action

Tarification incitative
Réglementation
Sensibilisation

Matière(s) visée(s)

Résidus de construction, rénovation et démolition

Générateur(s) visé(s)

Entrepreneurs en CRD

Enjeu(x) de mise en œuvre

Le coût de l'enfouissement n'est pas assez élevé pour que le tri soit rentable pour les entrepreneurs

Objet(s)

Des entrepreneurs de CRD continuent d'acheminer des matières directement à l'enfouissement

Moyen(s)

Ne plus donner accès aux centres de transfert aux entrepreneurs afin de les réorienter vers les écocentres
Document d'information remis par les Régies

Responsable(s)

Régie de L'Islet-Montmagny
Régie de L'Islet-Sud

Collaborateur(s)

Concassés du Cap inc.
Garage Claude Albert enr.
Conteneurs KRT inc.

Résultat(s)

Hausse du taux de récupération
Augmentation de la subvention relative aux redevances à l'enfouissement
Contribution à l'économie locale

Budget

À l'interne seulement

Échéancier

2019, suite à l'expérience avec les matières municipales de l'année précédente



MESURE n° 22 Atteindre une gestion exemplaire des résidus domestiques dangereux

Objectif(s) du PGMR

Offrir le service à l'ensemble des secteurs, que ce soit par les écocentres ou des services privés

Orientation(s) du PGMR

Uniformisation des services et de la réglementation sur l'ensemble de la MRC

Type(s) d'action

Services municipaux
Sensibilisation

Matière(s) visée(s)

Résidus domestiques dangereux

Générateur(s) visé(s)

Résidentiel
Industries, commerces et institutions
Entrepreneurs en CRD

Enjeu(x) de mise en œuvre

Le territoire est très bien desservi pour le secteur résidentiel, mais un peu moins bien pour les ICI et les entrepreneurs en CRD

Objet(s)

Le traitement mécano-biologique des déchets nécessite que la présence de résidus domestiques dangereux soit maintenue la plus basse possible, sans quoi le compost obtenu sera contaminé

Moyen(s)

Maintenir les services en place et en poursuivre la promotion
S'assurer que les ICI soient desservis et qu'ils aient accès à l'information en offrant un accompagnement et en leur donnant accès aux écocentres

Responsable(s)

Régies
Municipalités
Écocentres privés

Collaborateur(s)

MRC

Résultat(s)

Réduction de la toxicité des déchets
Amélioration de la sécurité de la main-d'œuvre

Budget

Campagne de communication

Échéancier

2016, avant le démarrage du traitement mécano-biologique des déchets



MESURE n° 23 Desservir l'ensemble du territoire par des dépôts pour le textile

Objectif(s) du PGMR

Favoriser le réemploi

Orientation(s) du PGMR

Uniformisation des services et de la réglementation sur l'ensemble de la MRC

Type(s) d'action

Services municipaux

Matière(s) visée(s)

Textiles

Générateur(s) visé(s)

Résidentiel

Enjeu(x) de mise en œuvre

Les fournisseurs actuels prétextent la distance pour ne pas desservir le sud du territoire

Objet(s)

Il n'y a pas de point de dépôt dans le sud de la MRC et à Saint-Jean-Port-Joli pour le textile

Moyen(s)

Rechercher un fournisseur
Mettre en place des points de dépôt à Saint-Pamphile, Sainte-Perpétue et Saint-Jean-Port-Joli

Responsable(s)

Régie de L'Islet-Sud

Collaborateur(s)

Municipalité de Saint-Pamphile
Municipalité de Sainte-Perpétue
Municipalité de Saint-Jean-Port-Joli

Résultat(s)

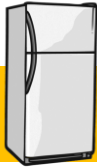
Hausse du taux de récupération
Augmentation de la subvention relative aux redevances à l'enfouissement

Budget

À l'interne seulement

Échéancier

2016, déjà mis en place depuis l'adoption du projet de PGMR en 2015


MESURE n° 24 Valoriser les matières issues des collectes municipales d'encombrants
Objectif(s) du PGMR

Favoriser le réemploi

Orientation(s) du PGMR

Favoriser les retombées économiques locales et un meilleur contrôle sur les coûts

Type(s) d'action

Services municipaux

Matière(s) visée(s)

Meubles et autres encombrants

Générateur(s) visé(s)

Résidentiel

Enjeu(x) de mise en œuvre

Un mode de tarification n'est pas établi pour la disposition d'encombrants par les municipalités aux écocentres et les collectes ont toutes lieu au même moment de l'année

Objet(s)

Les collectes d'encombrants sont acheminées au lieu d'enfouissement alors que la majorité des matières sont valorisables

Moyen(s)

Prévoir une collecte avec un camion non compacteur
Étaler les collectes durant l'année entre les différentes municipalités
Prendre entente avec les écocentres

Responsable(s)

Régie de L'Islet-Sud
Municipalités du nord de la MRC

Collaborateur(s)

Régie de L'Islet-Sud (Écocentre L'Islet-Sud)
Municipalité de L'Islet (Écocentre L'Islet-Nord)
MRC de Kamouraska (Écocentre La Pocatière)

Résultat(s)

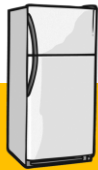
Hausse du taux de récupération
Augmentation de la subvention relative aux redevances à l'enfouissement
Contribution à l'économie locale

Budget

Coût de collecte et de traitement

Échéancier

2019, intégrer aux devis à l'échéance des contrats de collecte



MESURE n° 25 Ajouter des points de vente pour les matières réutilisables

Objectif(s) du PGMR

Favoriser le réemploi

Orientation(s) du PGMR

Uniformisation des services et de la réglementation sur l'ensemble de la MRC

Subsidiarité et concertation entre les acteurs

Favoriser les retombées économiques locales et un meilleur contrôle sur les coûts

Type(s) d'action

Services municipaux

Matière(s) visée(s)

Meubles et autres encombrants

Générateur(s) visé(s)

Résidentiel

Enjeu(x) de mise en œuvre

Il est essentiel de réaliser une action concertée avec les groupes d'action communautaire, entre autres, pour le choix de l'emplacement de la ressourcerie et le mode de gérance

Objet(s)

Il n'y a pas de point de vente de matières réutilisables dans le sud de la MRC, alors qu'il y en a deux dans le nord

Moyen(s)

Construire un bâtiment pour l'entreposage et la vente des matières réutilisables à l'écocentre de L'Islet-Sud

Mettre en place une ressourcerie

Responsable(s)

Régie de L'Islet-Sud (Écocentre)

MRC (Ressourcerie)

Collaborateur(s)

Groupes d'action communautaire

CLD de la MRC de L'Islet

Résultat(s)

Hausse du taux de récupération

Augmentation de la subvention relative aux redevances à l'enfouissement

Budget

Coût de construction du bâtiment (Écocentre)

Production d'un plan d'affaires (Ressourcerie)

Échéancier

2017 (Écocentre), avant que les collectes d'encombrants ne soient acheminées aux écocentres

2020 (Ressourcerie)


MESURE n° 26 Caractériser les matières éliminées
Objectif(s) du PGMR

Mieux connaître la composition des matières résiduelles enfouies

Orientation(s) du PGMR

N/A

Type(s) d'action

Acquisition de données

Matière(s) visée(s)

Matières éliminées

Générateur(s) visé(s)

Résidentiel
Industries, commerces et institutions
Entrepreneurs en CRD

Enjeu(x) de mise en œuvre

Ce sera un défi d'atteindre une représentativité statistique des données avec des moyens restreints

Objet(s)

La composition des matières éliminées n'est pas connue, ce qui rend l'objectif territorial de réduction des déchets impossible à définir

Moyen(s)

Étudier les résultats du projet-pilote de traitement mécano-biologique des déchets
Réaliser une étude de caractérisation manuelle des matières éliminées

Responsable(s)

MRC

Collaborateur(s)

Régie de L'Islet-Sud
Régie de L'Islet-Montmagny

Résultat(s)

Portrait plus juste pour le prochain PGMR
Orientation des activités de sensibilisation
Orientation du prochain Plan d'action

Budget

Coût de l'étude

Échéancier

2018, de façon à avoir des données pour l'année de référence du PGMR


MESURE n° 27 Étudier l'opportunité d'enfouir localement les matières éliminées
Objectif(s) du PGMR

N/A

Orientation(s) du PGMR

Favoriser les retombées économiques locales et un meilleur contrôle sur les coûts

Subsidiarité et concertation entre les acteurs

Type(s) d'action

Services municipaux

Sensibilisation

Matière(s) visée(s)

Matières éliminées

Générateur(s) visé(s)

Résidentiel

Industries, commerces et institutions

Entrepreneurs en CRD

Enjeu(x) de mise en œuvre

Le transfert et l'élimination des matières font l'objet d'ententes à long terme

Les projets de lieu d'enfouissement soulèvent souvent de l'opposition des citoyens

Objet(s)

Toutes les matières éliminées font l'objet d'un transport longue distance pour être enfouies à l'extérieur du territoire

Moyen(s)

Réaliser une étude technico-économique concernant la conversion du LES (lieu d'enfouissement sanitaire) de Sainte-Perpétue en LET (lieu d'enfouissement technique) répondant aux normes actuelles
Impliquer la population dans un processus transparent incluant de la consultation publique

Responsable(s)

Régie de L'Islet-Sud

Collaborateur(s)

MRC de L'Islet

MRC de Montmagny

Résultat(s)

Réduction des coûts de transport

Autonomie territoriale

Budget

Coût de l'étude

Échéancier

2018, intégrer aux devis de collecte à l'échéance des contrats d'enfouissement


MESURE n° 28 Regrouper les services de collecte
Objectif(s) du PGMR

N/A

Orientation(s) du PGMR

Favoriser les retombées économiques locales
et un meilleur contrôle sur les coûts

Subsidiarité et concertation entre les acteurs

Type(s) d'action

Services municipaux

Matière(s) visée(s)

Matières éliminées

Matières recyclables

Générateur(s) visé(s)

Résidentiel

Industries, commerces et institutions

Enjeu(x) de mise en œuvre

Les échéances de contrats de collecte entre
les municipalités sont disparates

Objet(s)

Cinq municipalités du nord de la MRC
octroient de façon individuelle des contrats de
collecte alors qu'elles ont les mêmes besoins

Moyen(s)

Étudier l'opportunité de regrouper les contrats
de collecte des municipalités

Responsable(s)

Municipalités

Collaborateur(s)

MRC

Résultat(s)

Réduction des coûts de collecte et transport

Budget

Coût de l'étude

Échéancier

2016, déjà à l'étude par quatre municipalités


MESURE n° 29 Optimiser les parcours de collecte
Objectif(s) du PGMR

Mieux connaître la composition des matières résiduelles enfouies

Orientation(s) du PGMR

Favoriser les retombées économiques locales et un meilleur contrôle sur les coûts

Type(s) d'action

Services municipaux

Matière(s) visée(s)

Matières éliminées

Générateur(s) visé(s)

Résidentiel
Industries, commerces et institutions

Enjeu(x) de mise en œuvre

Combiner les matières de plusieurs municipalités dans un même camion peut causer une perte de données s'il n'y a pas de pesée lors du passage d'une municipalité à l'autre

Objet(s)

La collecte se fait une municipalité à la fois, même dans le cadre de contrats regroupés, pourtant les parcours pourraient être optimisés par la combinaison de plusieurs municipalités dans le même camion

Moyen(s)

Installer des balances sur essieu sur les camions pour permettre l'optimisation des parcours sans perte de données

Responsable(s)

Régie de L'Islet-Sud
Municipalités du nord de la MRC

Collaborateur(s)

MRC

Résultat(s)

Réduction des coûts de collecte et transport
Portrait plus juste pour le prochain PGMR

Budget

Nouveaux services aux contrats de collecte

Échéancier

2019, intégrer aux devis à l'échéance des contrats de collecte

**MESURE n° 30****Obtenir les données des ICI qui éliminent des matières de façon autonome****Objectif(s) du PGMR**

Mieux connaître la composition des matières résiduelles enfouies

Orientation(s) du PGMR

Obtention des données de la part du secteur privé

Type(s) d'action

Acquisition de données
Réglementation

Matière(s) visée(s)

Matières éliminées

Générateur(s) visé(s)

Industries, commerces et institutions

Enjeu(x) de mise en œuvre

Défi rencontré partout à l'échelle provinciale

Objet(s)

Certains ICI éliminent des matières de façon autonome, entre autres, les récupérateurs privés, les grandes industries et les marchés d'alimentation

Moyens(s)

Mettre en place des outils réglementaires permettant l'obtention de données standardisées

Responsable(s)

MRC

Collaborateur(s)

MRC limitrophes
MDDELCC

Résultat(s)

Inventaire plus complet au prochain PGMR

Budget

À l'interne seulement

Échéancier

2017, pour avoir des données fiables en 2018, année de référence du PGMR


MESURE n° 31 Mettre en place une tarification incitative
Objectif(s) du PGMR

Objectif quantitatif à définir suite à la caractérisation des déchets

Orientation(s) du PGMR

Mise en place d'avantages financiers pour inciter la participation des ICI
Uniformisation des services et de la réglementation sur l'ensemble de la MRC

Type(s) d'action

Tarification incitative
Sensibilisation

Matière(s) visée(s)

Matières éliminées

Générateur(s) visé(s)

Industries, commerces et institutions
Résidentiel (multilogements)

Enjeu(x) de mise en œuvre

Les municipalités n'ont pas un inventaire toujours à jour des contenants de collecte utilisés sur leur territoire

Objet(s)

La municipalité de Saint-Jean-Port-Joli établit la taxation en fonction du volume des contenants utilisés, mais les autres municipalités établissent un taux arbitraire pour chaque type de ICI desservi

Moyen(s)

Inscrire aux devis de collecte la mise à jour annuelle par les entrepreneurs de l'inventaire des conteneurs et des bacs roulants
Adopter un règlement de taxation où le coût des services est établi en fonction du volume des contenants utilisés
Distinguer les coûts de gestion des matières éliminées dans les comptes de taxes et les budgets municipaux (voir mesure n° 4)

Responsable(s)

Municipalités

Collaborateur(s)

MRC
Régie de L'Islet-Sud

Résultat(s)

Hausse du taux de récupération
Augmentation de la subvention relative aux redevances à l'enfouissement

Budget

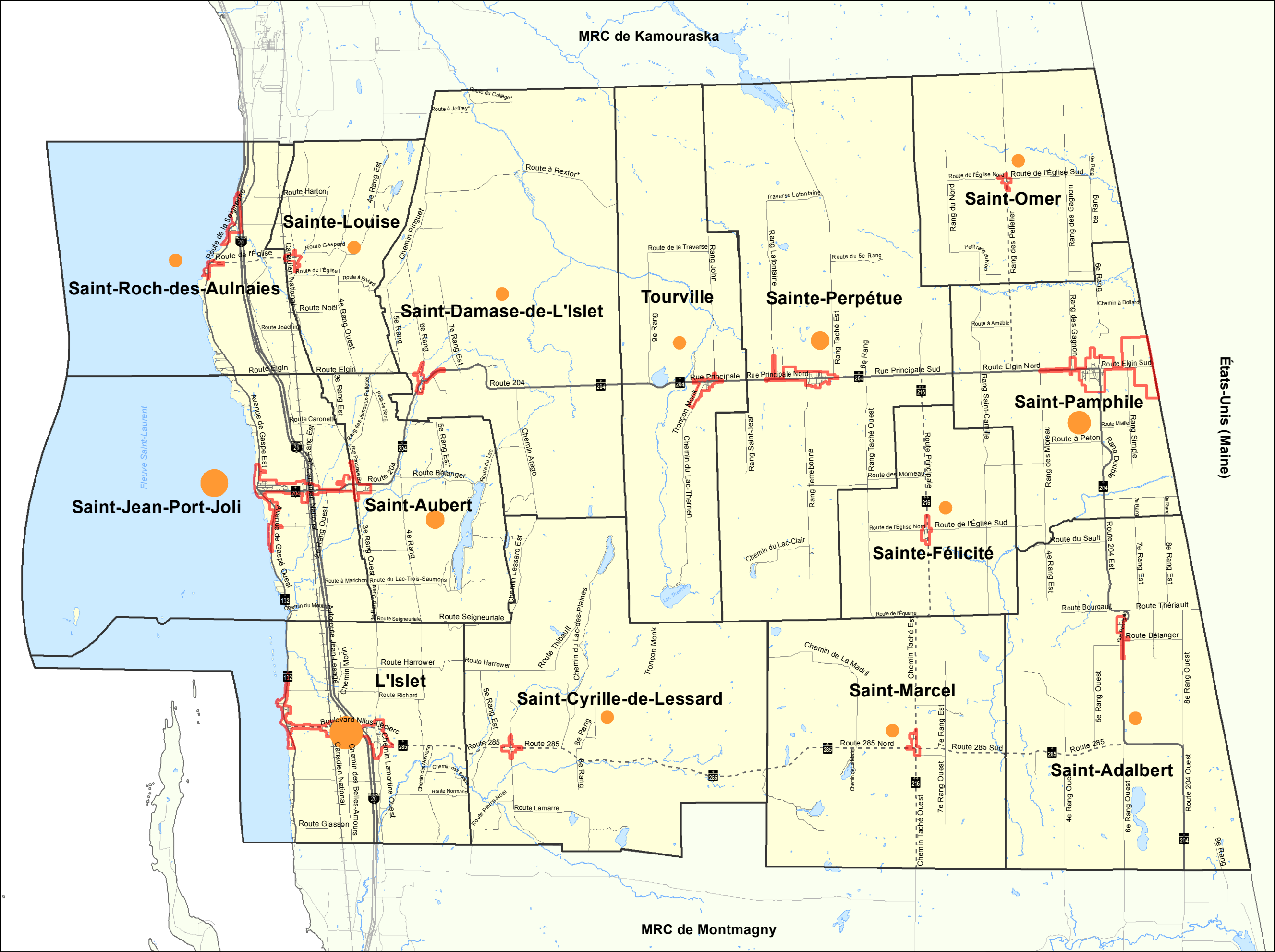
Nouveaux services aux contrats de collecte

Échéancier

2019, intégrer aux devis à l'échéance des contrats de collecte

ANNEXE 2

CARTES



Municipalités de la
MRC de L'Islet



Carte 1-1

Population 2013

- Moins de 1000 habitants
- Entre 1001 et 2000 habitants
- Entre 2001 et 3000 habitants
- Entre 3001 et 4000 habitants
- Plus de 4000 habitants

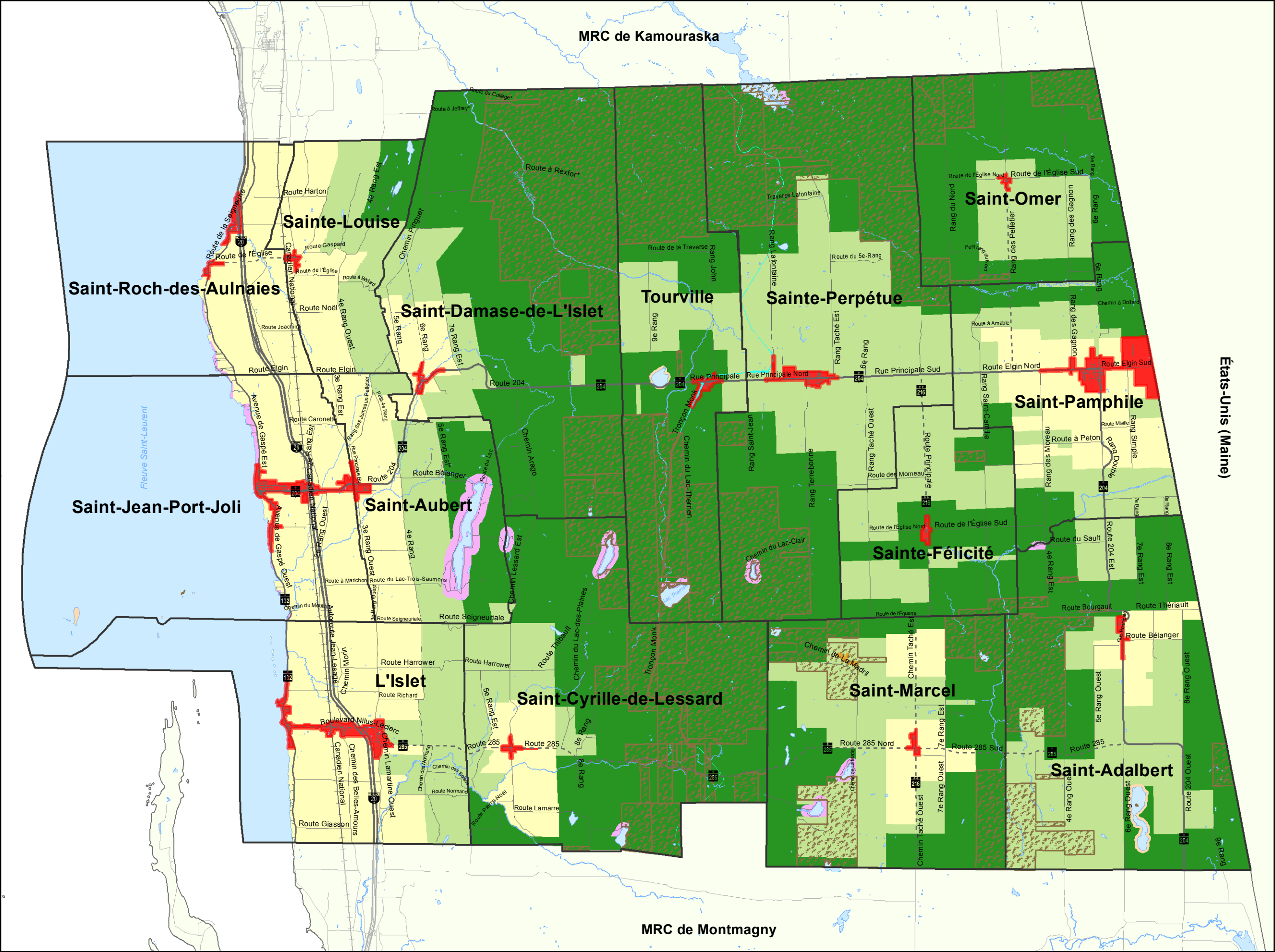


0 1 2 4 6 Kilomètres

1:200 000



Projection: MTM, Nad83, fuseau 7 (1996)
Réalisé par le Service de l'aménagement le 17 septembre 2015
Toute représentation du territoire ayant une échelle autre que les données d'origine ne peut être considérée comme exacte. L'interprétation des données doit être faite avec vigilance.



Affectations du sol



MRC de L'Islet

Carte 1-2



Terre publique



Agricole



Agro-forestière



Conservation



Conservation intégrale



Forestière



Récréative



Urbaine



Villégiature



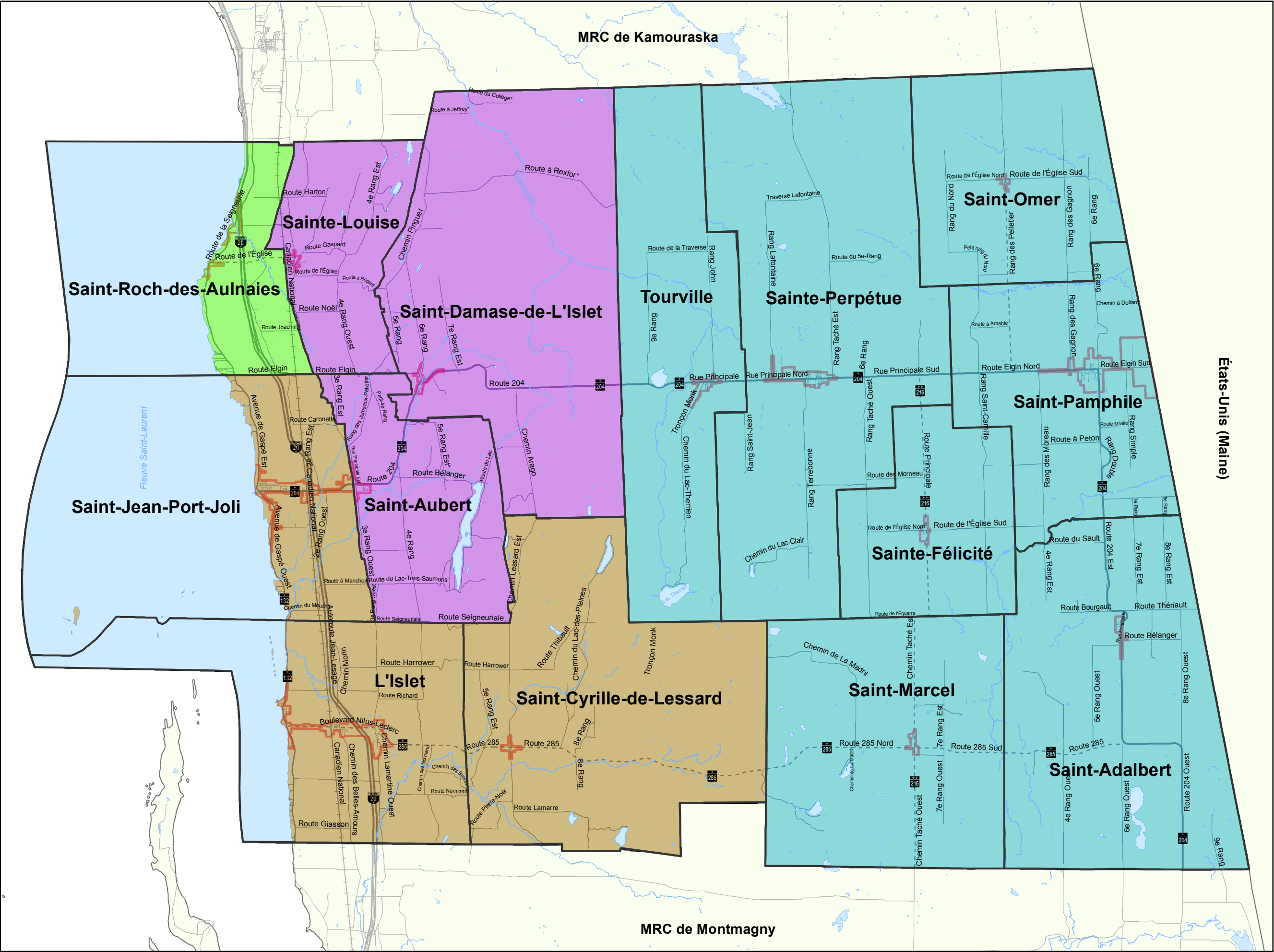
0 1 2 4 6 Kilomètres

1:200 000



MRC de L'Islet

Projection: MTM, Nad83, fuseau 7 (1996)
Réalisé par le Service de l'aménagement le 17 septembre 2015
Toute représentation du territoire ayant une échelle autre que les données d'origine ne peut être considérée comme exacte. L'interprétation des données doit être faite avec vigilance.



Regroupements de collectes



Carte 2-1

Regroupement Est

Regroupement Ouest (projet)

Regroupement Sud

Sans regroupement

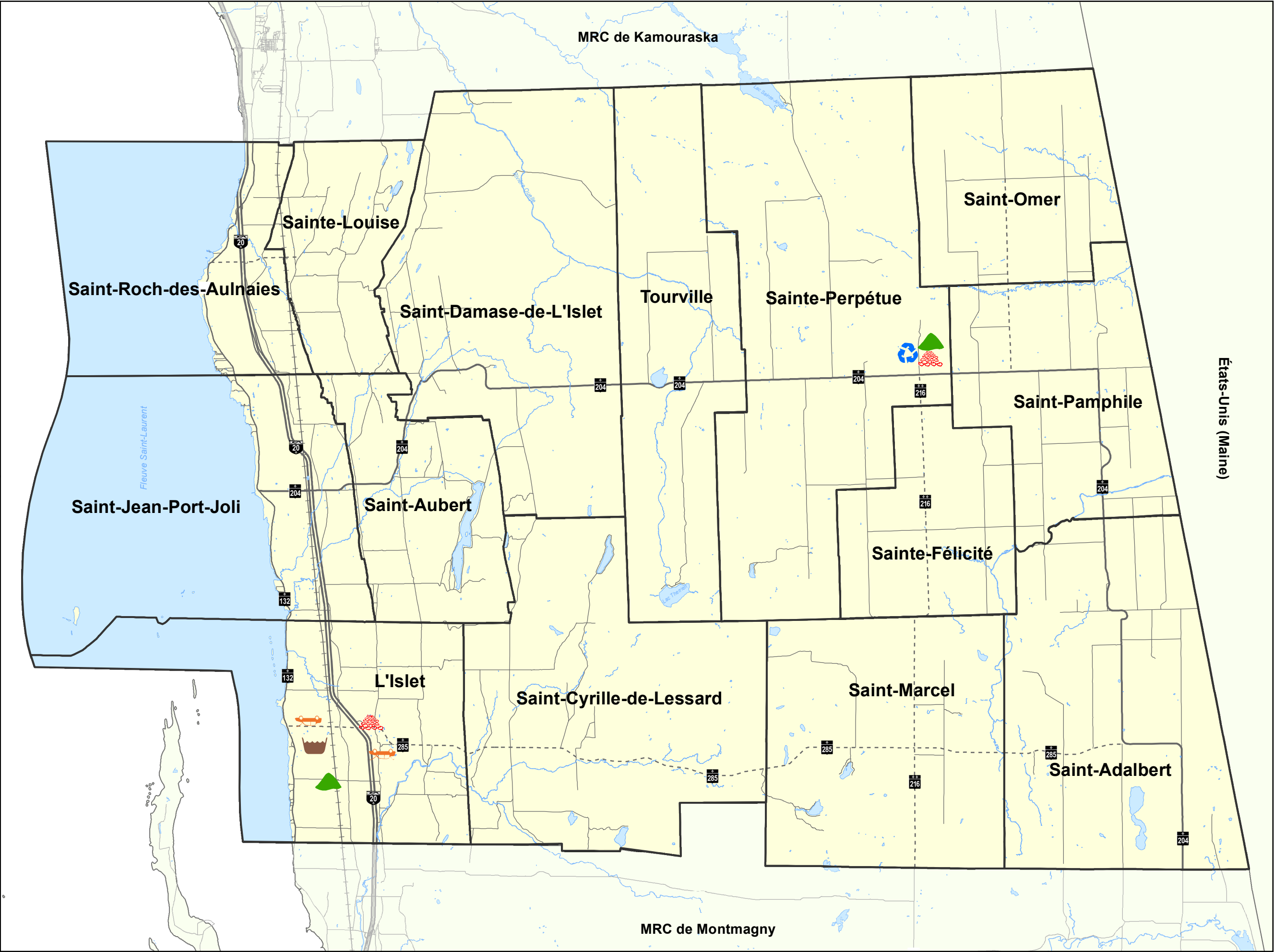


0 1 2 4 6 Kilomètres

1:200 000



Projection: MTM, Nads3, fuseau 7 (1996)
Réalisé par le Service de l'aménagement le 17 septembre 2015
Toute représentation du territoire ayant une échelle autre que les données d'origine ne peut être considérée comme exacte. L'interprétation des données doit être faite avec vigilance.



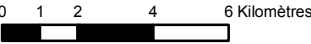
Infrastructures
de la MRC



Carte 2-2

Infrastructures

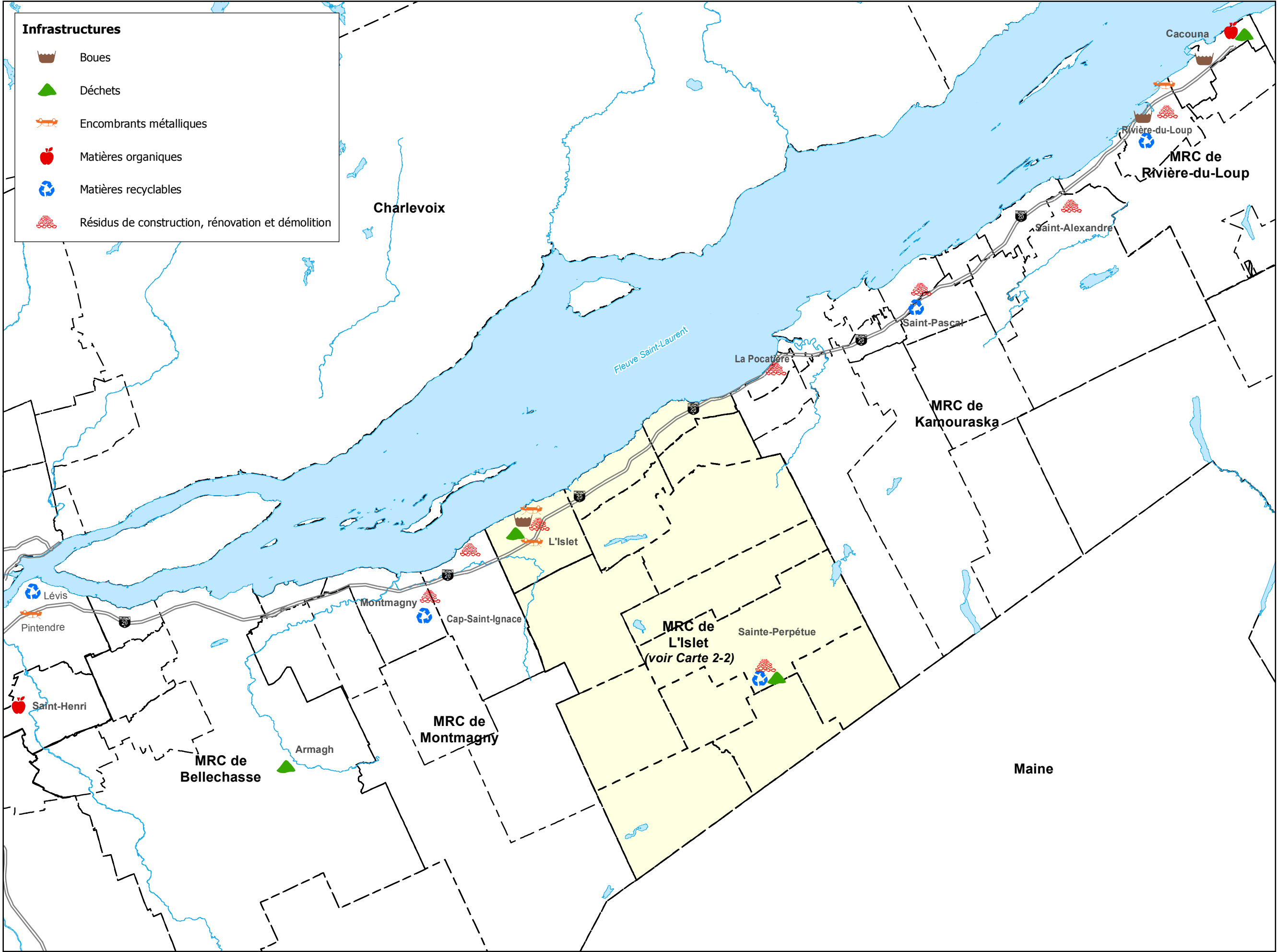
- Boues
- Déchets
- Matières recyclables
- Résidus de construction, rénovation et démolition
- Encombrants métalliques



1:200 000



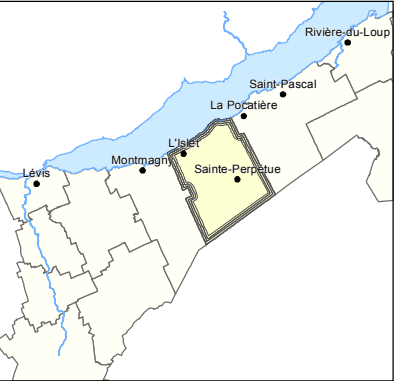
Projection: MTM, Nad83, fuseau 7 (1996)
Réalisé par le Service de l'aménagement le 17 septembre 2015
Toute représentation du territoire ayant une échelle autre que les données d'origine ne peut être considérée comme exacte. L'interprétation des données doit être faite avec vigilance.



Infrastructures hors-MRC

 MRC de L'Islet

Carte 2-3



0 5 10 20 Kilomètres

1:500 000

 MRC de L'Islet

Projection: MTM, Nads3, fuseau 7 (1996)

Réalisé par le Service de l'aménagement le 17 septembre 2015

Toute représentation du territoire ayant une échelle autre que les données d'origine ne peut être considérée comme exacte. L'interprétation des données doit être faite avec vigilance.

ANNEXE 3

TABLEAUX DES RÉSULTATS DE L'OUTIL D'INVENTAIRE

MATIÈRES RECYCLABLES
 (Données de l'outil)

	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Papier et carton	1 246 t	449 t	1 695 t
Métal	84 t	98 t	182 t
Plastique	201 t	375 t	575 t
Verre	337 t	118 t	454 t
Total	1 867 t	1 039 t	2 906 t

**MATIÈRES ORGANIQUES DES UNITÉS
RÉSIDENTIELLES**
 (Données de l'utilisateur)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Branches et sapins de Noël	28 t	0 t	28 t
Résidus verts	84 t	1 166 t	1 250 t
Résidus alimentaires	63 t	1 424 t	1 487 t
Autres résidus organiques	0 t	962 t	962 t
Total	175 t	3 552 t	3 727 t

BOUES MUNICIPALES
 (Données de l'outil)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Boues municipales de stations d'épuration mécanisées (BSM)	N.A.	N.A.	N.A.
Boues municipales d'étangs aérés (BEA)	N.A.	N.A.	N.A.
Boues de fosses septiques (BFS)	N.A.	N.A.	N.A.
Total	547 t mh	1 024 t mh	1 571 t mh

N.A. Non applicable

VÉHICULES HORS D'USAGE (VHU)
 (Données de l'outil)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Véhicules hors d'usage	865 t	0 t	865 t

TEXTILE (Données de l'outil)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Textiles	61 t	202 t	263 t

AUTRES MATIÈRES RÉSIDUELLES (Données de l'utilisateur)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Rejets des centres de tri et des centres de valorisation des matières organiques (Données de l'utilisateur)	0 t	129 t	129 t
↳ Centre de tri	0 t	129 t	129 t
↳ Centre de valorisation des M.O.	0 t	0 t	0 t
Résidus domestiques dangereux (RDD) (Données de l'utilisateur)	9 t	0 t	9 t
Encombrants (Données de l'utilisateur)	439 t	78 t	517 t
↳ Métalliques	407 t	37 t	444 t
↳ Non-métalliques	32 t	41 t	73 t
Total	448 t	207 t	655 t

RÉSIDUS ULTIMES (Données de l'outil)

	Éliminé
Résidus ultimes	40 t

**TOTALITÉ DES RÉSIDUS DU SECTEUR
RÉSIDENTIEL**

	Récupéré	Éliminé	Généré
Papier et carton	1 246 t	449 t	1 695 t
Métal	84 t	98 t	182 t
Plastique	201 t	375 t	575 t
Verre	337 t	118 t	454 t
Branches et sapins de Noël	28 t	0 t	28 t
Résidus verts	84 t	1 166 t	1 250 t
Résidus alimentaires	63 t	1 424 t	1 487 t
Autres résidus organiques	0 t	962 t	962 t
Véhicules hors d'usage	865 t	0 t	865 t
Textiles	61 t	202 t	263 t
Rejets des centres de tri	0 t	129 t	129 t
Rejets des centres de valorisation des M.O.	0 t	0 t	0 t
Résidus domestiques dangereux (RDD)	9 t	0 t	9 t
Encombrants métalliques	407 t	37 t	444 t
Encombrants non-métalliques	32 t	41 t	73 t
Résidus ultimes	0 t	40 t	40 t
TOTAL (sans boues)	3 416 t	5 040 t	8 456 t
TOTAL estimé par l'outil (sans boues)	3 375 t	5 041 t	8 416 t

Boues municipales de stations d'épuration mécanisées (BSM)	N.A.	N.A.	N.A.
Boues municipales d'étangs aérés (BEA)	N.A.	N.A.	N.A.
Boues de fosses septiques (BFS)	N.A.	N.A.	N.A.
TOTAL boues	547 t mh	1 024 t mh	1 571 t mh
TOTAL boues estimé par l'outil	547 t mh	1 024 t mh	1 571 t mh

N.A. Non applicable

RÉSIDUS DE CRD
 (Données de l'outil)

	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Agrégats	2 214 t	137 t	2 351 t
Non-agrégats :	543 t	651 t	1 194 t
↕ Bois de construction	525 t	291 t	816 t
↕ Gypse	5 t	133 t	138 t
↕ Bardeaux d'asphalte	14 t	112 t	125 t
↕ Autres	0 t	115 t	115 t
Total	2 758 t	787 t	3 545 t

Autres types de bois (Données de l'utilisateur)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Résidus de bois de deuxième transformation industrielle	0 t	0 t	0 t

TOTALITÉ DES RÉSIDUS DE TYPE CRD

	Récupéré	Éliminé	Généré
Agrégats	2 214 t	137 t	2 351 t
Gypse	5 t	133 t	138 t
Bardeaux d'asphalte	14 t	112 t	125 t
Autres	0 t	115 t	115 t
Bois de construction	525 t	291 t	816 t
Résidus de bois de transformation industrielle	0 t	0 t	0 t
TOTAL	2 758 t	787 t	3 545 t
TOTAL estimé par l'outil	2 758 t	787 t	3 545 t

MATIÈRES RECYCLABLES

(Données de l'outil)

	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Papier et Carton	793 t	649 t	1 441 t
Métal	72 t	89 t	161 t
Plastique	71 t	336 t	407 t
Verre	39 t	98 t	137 t
Total	974 t	1 171 t	2 146 t

MATIÈRES ORGANIQUES

	Récupéré	Éliminé	Généré
Industries de transformation agroalimentaire (Données de l'utilisateur)	0 t	87 t	87 t
Boues de papetières (Données de l'utilisateur)	0 t	0 t	0 t
Commerces, institutions et autres industries (Données de l'outil)	0 t	814 t	814 t
↳ Résidus verts (t)	0 t	87 t	87 t
↳ Résidus alimentaires	0 t	602 t	602 t
↳ Autres résidus organiques	0 t	125 t	125 t
Total	0 t	900 t	900 t

**RÉSIDUS SPÉCIFIQUES DE
TRANSFORMATION INDUSTRIELLE**
(Données de l'utilisateur)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Autres résidus marins			
Sables de fonderies			
Poussières de cimenteries			
Boues de forage			
Scories d'aciérie			
Poussières de chaux			
Autres résidus chaulant			
Pierre de taille			
Autres résidus			
Total			

AUTRES MATIÈRES RÉSIDUELLES
(Données de l'outil)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Rejets du tri des matières recyclables des ICI	0 t	129 t	129 t
Rejets de la collecte des M.O. des ICI	0 t	0 t	0 t
Rejets des recycleurs de métaux (encombrants et véhicules hors usage)	0 t	595 t	595 t
Total	0 t	724 t	724 t

RÉSIDUS ULTIMES (Données de l'outil)

	Éliminé
Résidus ultimes	79 t

TOTALITÉ DES RÉSIDUS DU SECTEUR ICI

	Récupéré	Éliminé	Généré
Papier et Carton	793 t	649 t	1 441 t
Métal	72 t	89 t	161 t
Plastique	71 t	336 t	407 t
Verre	39 t	98 t	137 t
Industries de transformation agroalimentaire	0 t	87 t	87 t
Boues de papetières	0 t	0 t	0 t
Résidus verts (t)	0 t	87 t	87 t
Résidus alimentaires	0 t	602 t	602 t
Autres résidus organiques	0 t	125 t	125 t
Autres résidus marins			
Sables de fonderies			
Poussières de cimenteries			
Boues de forage			
Scories d'aciérie			
Poussières de chaux			
Autres résidus chaulant			
Pierre de taille			
Autres résidus			
Rejets du tri des matières recyclables des ICI	0 t	129 t	129 t
Rejets de la collecte des M.O. des ICI	0 t	0 t	0 t
Rejets des recycleurs de métaux (encombrants et véhicules hors usage)	0 t	595 t	595 t
Résidus ultimes	0 t	79 t	79 t
TOTAL	974 t	2 875 t	3 849 t
TOTAL estimé par l'outil	-330 t	4 163 t	3 832 t

	Récupéré	Éliminé	Généré
PAPIER/CARTON	2 038 t	1 097 t	3 136 t
MÉTAL	156 t	187 t	343 t
PLASTIQUE	271 t	711 t	982 t
VERRE	375 t	216 t	591 t
MATIÈRES ORGANIQUES	175 t	4 452 t	4 627 t
RÉSIDUS DE CRD	2 758 t	787 t	3 545 t
RÉSIDUS DE TRANSFORMATION INDUSTRIELLE			
RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX	9 t	0 t	9 t
AUTRES RÉSIDUS	1 365 t	1 133 t	2 498 t
RÉSIDUS ULTIMES	0 t	119 t	119 t
TOTAL (sans boues)	7 148 t	8 702 t	15 850 t
BOUES MUNICIPALES	547 t mh	1 024 t mh	1 571 t mh

- Outil réalisé par Chamard et Associés inc. -

ANNEXE 4
MESURES DE SUIVI

MESURES DE SUIVI

1. RESPONSABILITÉS RESPECTIVES ET CONCERTATION

Le suivi de la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) est la responsabilité de la MRC. Un employé de la MRC est affecté à cette tâche à mi-temps depuis 2002. Les services-conseils de Co-éco, une organisation locale spécialisée en gestion des matières résiduelles, sont également utilisés pour des besoins spécifiques depuis 2013. Ces ressources sont utilisées pour coordonner la mise en place des mesures du plan d'action par la MRC, mais aussi par les municipalités et les autres intervenants du territoire.

En effet, la plupart des compétences légales concernant la gestion des matières résiduelles demeurent sous la responsabilité des municipalités ou des régies intermunicipales. Pour répondre à sa responsabilité de planification, la MRC doit s'assurer que les municipalités mettent en œuvre les actions prévues au PGMR. Ces dernières doivent, entre autres, adopter les budgets suffisants à cet effet et rendre leur réglementation conforme au PGMR.

Une table de concertation sur la gestion des matières résiduelles est nommée chaque année par la MRC pour faire un suivi, assurer la concertation entre les acteurs, définir les orientations et rendre compte de l'avancement au conseil des maires. La table, qui se réunit plusieurs fois par an, est composée d'élus qui représentent les quatre organisations municipales opérant des équipements de gestion des matières résiduelles¹. La MRC prépare et anime ces rencontres de la table. Elle invite également la direction des municipalités à une rencontre d'information une fois par année ou davantage au besoin. Les rencontres de la table et celle avec la direction des municipalités permettent d'identifier les problèmes de mise en œuvre et de fonctionnement du PGMR.

Les deux régies intermunicipales qui ont la compétence pour l'élimination des déchets sont gérées chacune par un conseil composé d'élus des municipalités membres. L'une des régies comprend également des municipalités de la MRC de Montmagny parmi ses membres, dont la ville de Montmagny. Ces régies sont également un lieu de concertation privilégié entre les municipalités, particulièrement avec celles de la MRC voisine.

2. RAPPORTS ANNUELS QUALITATIFS

Un rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du PGMR est produit à chaque année depuis 2014 et transmis au MDDELCC afin de répondre aux obligations de la MRC. Ce rapport est publié sur le site Internet de la MRC. Il permet de vérifier l'évolution de la mise en œuvre des activités de gestion des matières résiduelles et d'identifier les problèmes de fonctionnement. L'état d'avancement de chaque mesure est indiqué, ainsi que la raison s'il y a du retard ou des changements. Ce rapport est présenté au conseil, rendu public par le fait même et publié sur le site Internet de la MRC.

¹ La composition du comité est détaillée à la page VI du PGMR.

3. RAPPORTS ANNUELS QUANTITATIFS

Dans le plan de gestion des matières résiduelles de la MRC, un inventaire détaillé des quantités de matières résiduelles gérées sur le territoire est présenté. Ce document est aussi publié sur le site Internet de la MRC. Depuis 2003, un bilan quantitatif annuel est produit pour suivre l'évolution du taux de récupération à partir des données fournies par les services municipaux. Ce bilan est présenté annuellement au conseil de la MRC et est conséquemment public. Des articles dans les journaux hebdomadaires locaux ont été publiés ces dernières années à ce sujet, suite à la présentation du rapport. Il sera, dorénavant, également publié sur le site Internet de la MRC.

Ce bilan permet de mesurer annuellement la marche vers l'atteinte des objectifs de récupération du PGMR, principalement pour le secteur résidentiel. En plus des taux de récupération, d'autres indicateurs sont identifiés pour chaque mesure du plan d'action, afin d'évaluer la contribution des activités prévues à l'atteinte des objectifs fixés. On retrouve ces indicateurs dans les fiches individuelles du plan d'action, sous la catégorie *Résultat(s)*.

4. ACQUISITION DE DONNÉES

Malheureusement, les données manquantes des récupérateurs privés ne permettront pas un suivi aussi régulier pour le taux de récupération attribuable au secteur des industries, commerces et institutions (ICI) et au secteur de la construction, rénovation et démolition (CRD). C'est pourquoi la MRC entend poursuivre ses démarches auprès des récupérateurs privés afin d'obtenir un portrait plus complet de leurs opérations et de leurs installations. Elle demande le soutien du MDDELCC afin de mettre en place un cadre réglementaire qui lui donnera les outils pour y parvenir. D'ici là, le plan d'action comprend des mesures de sensibilisation et de contrôle qui seront aussi l'occasion d'une cueillette de données (tableau 1 et annexe 1). Il sera ainsi possible d'obtenir des statistiques concernant la participation des industries, commerces et institutions (ICI) et de prendre le pouls de la population.

Tableau 1. Mesures de sensibilisation permettant la cueillette de données

N° 2	Équiper de contenants de récupération les lieux publics municipaux et scolaires <i>Des activités de sensibilisation seront réalisées au sujet de la récupération dans les lieux publics municipaux. Les progrès réalisés dans les lieux publics municipaux seront mesurés et montrés en exemple par la MRC aux gestionnaires d'institutions scolaires.</i>
N° 3	Promouvoir la participation des ICI et des immeubles à logements <i>Des tournées porte-à-porte permettront la rencontre avec les citoyens, ainsi que du service-conseil avec les industries, commerces et institutions et les gestionnaires d'immeubles à logements.</i>

Le plan d'action comprend aussi des mesures spécifiques qui visent l'acquisition de données (tableau 2 et annexe 1). Celles-ci sont nécessaires afin d'orienter la mise en œuvre du plan d'action. Elles sont particulièrement incontournables afin de mettre en place la tarification incitative des ICI et pour orienter les mesures de sensibilisation.

Tableau 2. Mesures de suivi pour l'acquisition de données

N° 6 et N° 18 et N° 30	Obtenir les données des récupérateurs privés et des ICI qui éliminent des matières de façon autonome <i>Mettre en place des outils réglementaires permettant l'obtention de données standardisées provenant des récupérateurs privés et des ICI en collaboration avec le MDDELCC et les MRC limitrophes.</i>
N° 7 et N° 31	Dresser un portrait de la participation des ICI et des multilogements <i>Inscrire aux devis de collecte la mise à jour annuelle par les entrepreneurs de l'inventaire des conteneurs et des bacs roulants pour les déchets et les matières recyclables.</i>
N° 8	Desservir l'ensemble des ICI et des multilogements <i>Vérifier les besoins pour l'ensemble des municipalités qui ne sont pas desservies par collecte de conteneurs de matières recyclables.</i>
N° 10	Déterminer un mode de collecte et mettre en route le traitement et le mode de collecte choisis <i>Réaliser un essai de traitement mécano-biologique des déchets, en conservant les deux collectes et les deux bacs actuels afin d'évaluer le gisement de matières organiques.</i>
N° 15	Mesurer les boues de fosses septiques annuellement <i>Étudier la possibilité de faire une mesure annuelle des boues dans chaque fosse septique pour déterminer si elle doit être vidangée</i>
N° 16	Desservir l'ensemble du territoire par la vidange des fosses septiques <i>Mettre en place un service municipal de vidange à L'Islet et Saint-Jean-Port-Joli permettra de faire un inventaire des installations sur ces territoires.</i>
N° 17	Mieux planifier la vidange des boues municipales <i>Offrir du service-conseil aux municipalités pour la planification de leur vidange permettra une collecte de données plus complète et standardisée.</i>
N° 26	Caractériser les matières éliminées <i>Étudier les résultats du projet-pilote de traitement mécano-biologique des déchets et réaliser une étude de caractérisation manuelle des matières éliminées.</i>

ANNEXE 5

***MESURES DE RÉDUCTION
À LA SOURCE ET DE RÉEMPLOI***

RÉDUCTION À LA SOURCE ET RÉEMPLOI

Objectifs :

Le Plan de gestion des matières résiduelles doit inclure des mesures de réduction à la source et de réemploi. Dans la majorité des cas, les mesures prises en sont d'éducation, de sensibilisation et d'information. L'objectif étant de prévenir ainsi que de diminuer la quantité de matières résiduelles produites en changeant les habitudes et le comportement des citoyens. Les projets qui en sont issus, que ce soit au niveau du gaspillage alimentaire ou au niveau du réemploi, entre autres, doivent prendre appui sur les bases de l'économie sociale.

Les initiatives de réduction à la source et de réemploi ont un impact social positif dans la mesure où elles peuvent être implantées en concertation avec des organismes communautaires. Pour terminer, les programmes de réduction à la source et de réemploi sont des gestes simples et souvent moins coûteux qui améliorent la gestion des matières résiduelles au quotidien, ont souvent des bienfaits directs pour les citoyens et démontrent l'implication des municipalités dans la préservation de l'environnement.

Le réemploi est l'un des objectifs visés par la *Politique*, ainsi que par la MRC, afin de diminuer la quantité de matières résiduelles destinées à l'élimination et de faciliter l'accès à des biens n'ayant pas atteint leur fin de vie utile.

Le plan d'action du PGMR comprend des mesures de réduction à la source pour les types de matières :

MATIÈRES RECYCLABLES

Mesure 4 - Mettre de l'avant les avantages financiers de la récupération

Une campagne médiatique sera menée pour informer la population des coûts de l'enfouissement et des avantages financiers des mesures de réduction des déchets. En plus de promouvoir le recyclage, la réduction à la source sera incluse dans le message. Les initiatives municipales à cet égard seront utilisées à titre d'exemple : conseils sans papier, dossiers d'évaluation foncière sans papier, utilisation de verres et de tasses lavables, impression recto-verso, réemploi du papier brouillon et des chemises de classement, etc.

MATIÈRES ORGANIQUES

Mesure 10 - Déterminer un mode de collecte et mettre en route le traitement et le mode de collecte choisis

Une campagne de communication concernant la collecte des matières organiques sera mise en place. Le sujet du gaspillage alimentaire sera intégré dans les outils de communication de cette campagne, en collaboration avec les initiatives citoyennes présentes sur le territoire.

Mesure 13 - Ajouter des lieux de dépôt pour les résidus verts

De la publicité et des articles dans les journaux seront utilisés pour faire la promotion des lieux de dépôt des résidus verts. La promotion de l'herbicyclage sera intégrée dans ces outils de communication. Les municipalités intégreront ces pratiques pour l'entretien des espaces verts municipaux.

ENCOMBRANTS ET AUTRES

Mesure 24 - Valoriser les matières issues des collectes municipales d'encombrants

Actuellement, les collectes d'encombrants sont acheminées directement au lieu de transfert afin d'être envoyées au lieu d'enfouissement. Elles devront dorénavant être triées aux écocentres afin d'en retirer les matières qui ont un potentiel de réutilisation. Les municipalités auront accès à ces services pour le réemploi des encombrants issus des activités municipales, dont le mobilier de bureau.

Mesure 25 - Ajouter des points de vente pour les matières réutilisables

Avec l'acheminement des collectes d'encombrants aux écocentres, le volume de biens réutilisables augmentera. Il faudra donc ajouter un point de vente supplémentaire au sud du territoire, en concertation avec les organisations du milieu. Deux points de vente sont déjà présents dans le nord, dont un qui est opéré par un organisme communautaire.

Mesure 23 - Desservir l'ensemble du territoire par des dépôts pour le textile

Les fournisseurs actuels prétextent la distance pour ne pas desservir le sud du territoire. Des ententes devront être prises pour desservir ce secteur, en concertation avec les organisations du milieu.

MATIÈRES ÉLIMINÉES

Mesure 26 – Caractériser les matières éliminées

Réaliser une caractérisation manuelle des matières éliminées permettra de faire prendre conscience à la population des quantités de matières propres à chaque catégorie, dont les couches. Les subventions pour les couches lavables offertes par les municipalités se poursuivront, dont celles des municipalités de L'Islet et de Saint-Jean-Port-Joli. La promotion de cette mesure sera effectuée en collaboration avec les intervenants du milieu sociocommunautaire.

Mesure 31 – Mettre en place une tarification incitative

Le coût réel des collectes de déchets sera facturé aux industries, commerces et institutions en fonction du volume de déchets produits, au lieu d'utiliser des taux fixes arbitraires. Le coût de gestion des déchets et celui des mesures de récupération seront distingués dans les comptes de taxes afin d'illustrer les économies reliées à la réduction des déchets.

ANNEXE 6

***SCÉNARIOS DE TRAITEMENT
DES MATIÈRES ORGANIQUES***

SCÉNARIO 1 : TRAITEMENT MÉCANO-BIOLOGIQUE (TMB) DES ORDURES MÉNAGÈRES

- **Description :**
Chaîne de traitement utilisant des opérations de traitement et de tri mécaniques ainsi que des opérations biologiques à même les ordures ménagères non triées, sans avoir à implanter de nouvelle collecte.
- **Gisement visé :** Approximativement 7 300 tonnes
(Totalité des ordures ménagères de la MRC)
Possibilité de partenariat avec une MRC limitrophe à définir

Contexte :

Depuis quelques années la MRC de L'Islet désire trouver une solution afin de diminuer l'élimination des matières organiques, en tenant compte des difficultés propres à son territoire. Pour ce faire, en 2015, la MRC a mandaté le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ) afin d'entreprendre une étude de faisabilité technico-économique du tamisage des ordures ménagères. Le tout pour déterminer la possibilité d'implanter une usine de tamisage des ordures ménagères sur le territoire, en remplacement de la collecte à trois voies, et afin de récupérer et de valoriser la matière organique contenue dans les ordures ménagères et de répondre aux objectifs gouvernementaux.

Suite à la réception du rapport concernant l'étude, la MRC de L'Islet souhaite participer, avec des partenaires et le CRIQ, à un projet pilote de TMB complet afin de déterminer la qualité du compost produit, de l'efficacité des équipements et des possibilités qui entourent la valorisation d'autres matières incluses dans les déchets.

Mesure concernée : n° 10

Responsable et partenaires : MRC de L'Islet, au moins deux partenaires régionaux et le CRIQ

ÉCHÉANCIER

2014	Analyse des possibilités concernant les matières organiques
2015	Mandat donné au Centre de recherche industrielle du Québec pour faire l'étude de faisabilité technico-économique du tamisage des ordures ménagères (coût de 57 350 \$) Essais de tamisage d'ordures ménagères avec équipement d'ouverture de sacs Essais de compostage Essais d'affinage du compost
2016	Septembre – Présentation par le CRIQ du montage financier d'un projet pilote à grande échelle Octobre – Présentation du projet pilote au conseil. Novembre – Début du projet pilote d'une durée de 1 an (si accepté par le conseil des maires)
2017	Analyse et rapport après 6 mois d'essais
2018	Analyse des résultats du projet pilote, déterminer le choix (TMB ou troisième voie) Faire toutes les demandes afférentes au projet (CA, demande de subvention et de financement)
2019 / 2020	Construction de la chaîne de traitement mécano-biologique

SCÉNARIO 2 : COLLECTE À TROIS VOIES

- **Description :**
Ajout d'une troisième collecte porte-à-porte pour le secteur résidentiel et les ICI dans les devis de collecte des municipalités et des regroupements, avec option de collecte traditionnelle ou de co-collecte. Étude par les régies de la faisabilité de transbordement aux centres de transfert de L'Islet et de Sainte-Perpétue. Lieu de traitement des matières organiques à déterminer par la MRC entre les infrastructures existantes situées à Saint-Henri-de-Lévis et à Cacouna. Achat de bacs roulants et de conteneurs par la MRC.
- **Gisement visé :** Approximativement 3 366 tonnes (voir tableau ci-dessous)

Matières organiques du secteur résidentiel et des ICI¹

TYPE DE MATIÈRES	ÉLIMINÉES (TONNES)
Résidus verts des résidences	1 166
Résidus alimentaires des résidences	1 424
Résidus verts des ICI	87
Résidus alimentaires des ICI	602
Industrie transformation alimentaire	87
Total	3 366

Contexte :

Si l'essai de traitement mécano-biologique (scénario 1) n'est pas concluant, la MRC, les régies et les municipalités collaboreront pour mettre en place une collecte porte-à-porte des matières organiques.

Mesure concernée : n° 11

Responsable et partenaires : MRC de L'Islet, régies, municipalités

ÉCHÉANCIER

2016	Octobre –. Avis de motion de la MRC concernant une déclaration de compétence pour le traitement des matières organiques. Novembre – Règlement de la MRC concernant une déclaration de compétence pour le traitement des matières organiques
2017	Projet pilote (scénario 1)
2018	Analyse des résultats du projet pilote (scénario 1), déterminer le choix entre les scénarios 1 et 2 Appel d'offres de la MRC pour le traitement des matières organiques et achat des bacs bruns Appel d'offres des municipalités et des regroupements pour la collecte
2019 / 2020	Début de la collecte

¹ Voir chapitre 3.4 pour les sources

PROCESSUS DÉCISIONNEL

Critères de décision :

- Efficacité :** Lequel permettra d'atteindre le meilleur rendement (quantité)
- Qualité :** Le traitement choisi devra atteindre minimalement les critères de la norme BNQ pour un compost de type B
- Coûts :** Les coûts de traitement, d'équipements, des infrastructures nécessaires (à comparer sur une longue période)

- Durant toute la période de l'échéancier, une campagne d'information sera maintenue.
- Des campagnes d'information concernant la réduction à la source ainsi que le compostage résidentiel seront maintenues.

BUDGET prévisionnel

Mesures affectées : 10 et 11	Responsable	2016-2017	2018	2019	2020
Traitement mécano-biologique (TMB)	Municipalités, MRC et Régies	120 000 \$ + ou - 10 %		4 200 000 \$ en infrastructures, équipements ²	n.d.
Collecte à trois voies	Municipalités MRC et Régies			Entre 675 000 \$ et 700 000 \$ ³	n.d.

Coûts excluant l'aide financière pouvant atteindre 50 % des coûts admissibles du Fonds municipal vert

Coûts excluant l'aide financière du PTOMBC

Les coûts récurrents seront déterminés lors du projet pilote

Important : Le conseil de la MRC prendra sa décision et recommandera le type de traitement choisi une fois le rapport du projet pilote disponible. Dans le cas où le TMB ne serait pas choisi, la MRC débutera l'implantation de la collecte des bacs bruns sur son territoire.

² Montant tiré du rapport final de faisabilité technico-économique des ordures ménagères du CRIQ.

³ Estimation des coûts provenant du tableau XXXIV du rapport final de faisabilité technico-économique des ordures ménagères du CRIQ.